
THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
LIBRARY

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-CROIX

A LIÉGE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-CROIX

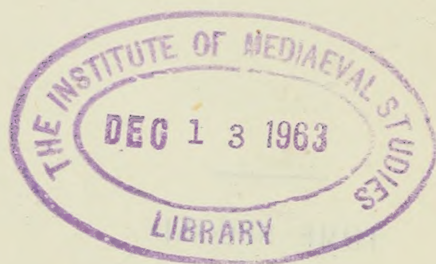
A LIÉGE

PAR

Edouard PONCELET,
Conservateur des Archives de l'Etat, à Mons
Membre de la Commission royale d'Histoire

TOME SECOND

BRUXELLES
Librairie KIESSLING & C°
P. IMBREGHTS, SUCCESSEUR
42-44, RUE COUDENBERG, 42-44



INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES

CHARTES DE LA COLLÉGIALE DE SAINTE-CROIX

A LIÉGE

1624. — **1441**, 3 février (latin).

Ordonnance capitulaire portant qu'aucun chanoine ne peut avoir voix au chapitre s'il n'a reçu, au moins, le sous-diaconat, exceptés Gilles de Cornu, chantre, Nicolas Tector et maître Henri de Arandia.

Reg. 50, fol. 27 v°. — Reg. 51, fol. 61 v°. — Reg. 52, p. 77.

1625. — **1441**, 18 février.

Devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Jean de Sachis, curé de Donceel (Doncheir), transporte au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix 1/2 bonnier de terre sis en la campagne d'Ougnée.

Cartul. IV, fol. 263. — Reg. 4, fol. 192.

1626. — **1441**, 21 mars.

Devant les échevins de Wonck sur Geer, Henri Hustin de Wonck, fils de feu Renchon de Horion, transporte à l'office de l'Anglais (*del Engellet*), fondé en l'église Sainte-Croix, un bonnier de terre sis à Wonck, en deux pièces.

Cartul. V, fol. 92. — Reg. 4, fol. 202.

1627. — **1441**, 5 mai.

L'official de Liége mande à tous prêtres, clercs, notaires et tabellions publics de citer, devant Guillaume de Heurne (*Horne prope Loscastrum*), et devant les maire et masuiers de la justice séculière de Heurne, les témoins qui pourraient s'opposer à l'approbation du testament de maître Jean d'Attenhoven, doyen de l'église Sainte-Croix.

Cartul. VI, fol. 265 v°.

1628. — **1441**, 5 juin.

Lambert Fabri de Berle, clerc et notaire de la cour de Liége, rescrit à l'official qu'il a cité devant Guillaume de Heurne et devant les maire et masuiers de Heurne, maître Geymar de Nyesem, chanoine de Sainte-Croix et Gérard de Velpen, clerc, comme témoins devant servir à l'approbation du testament de feu maître Jean d'Attenhoven, en son vivant doyen de Sainte-Croix.

Cartul. VI, fol. 265 v°.

1629. — **1441**, 6 juin (flamand).

Guillaume de Heurne fait savoir que, devant lui et devant les tenants de sa cour censale à Heurne, Arnoul Snoeck, chanoine de Sainte-Croix, au nom de son chapitre, a été mis

en possession d'une rente de vingt-deux setiers d'épeautre léguée à l'église Sainte-Croix par maître Jean d'Attenhoven, avocat.

Cartul. VI, fol. 264 v°. — Reg. 4, fol. 248.

1630. — **1441**, 20 juin.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix à Liége, Ghis Obrecht, de Pirange, en vertu d'un rendage proclamatoire, relève une maison et plusieurs pièces de terre à Pirange, moyennant certains cens et rentes payables au chapitre de ladite église.

Cartul. V, fol. 22 v°. — Reg. 15, fol. 225.

1631. — **1441**, 31 octobre, à Florence (latin).

Le pape Eugène IV fait connaître à Jean de Heinsberg, évêque de Liége, ses décisions et ses ordonnances relativement aux grâces expectatives, aux collations et réservations de dignités et de bénéfices, aux confirmations d'élections de dignitaires dans le clergé séculier ou régulier, au jugement et aux appels des causes ecclésiastiques et aux subsides accordés au Saint-Siège. Cette bulle confère à l'évêque le privilège de l'alternative, consistant à conférer les canonicats et les bénéfices vacants, pendant les mois pairs.

Cartul. II, fol. 238 v°.

Jean de Stavelot, p. 486.— DE THEUX, *Le Chapitre de Saint-Lambert*, préface, p. 10.

1632. — **1442**, 16 janvier.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Marie de Hamoir, veuve de Robert de Crisnée, et

Jean, fils de Guillaume Doyen de Haneffe, relèvent la maison du Chaudron, sur Meuse à Vivier, à Liége.

Cartul. I, fol. 249. — Reg. 15, fol. 278.

1633. — **1442**, 9 mars.

Le doyen et le chapitre de Sainte-Croix prêtent serment qu'ils n'admettront au décanat de leur église qu'un chanoine prébendé de Sainte-Croix. Composaient le chapitre : Jean Rusener, doyen, Wéri de Lieriwe, Jean Prentout, Jean Pauli, Jean Oesterzeel, Thierry de Huy, Pierre de Thenis, Arnoul Snoeck, Laurent Fabri, Nicolas Textor, Henri de Arandia, Gheymard de Nyessem, Gilles de Cornu, chantre, Gilles de Cornu, junior, Henri delle Chaussée, Robert Oem, et maître Albert de Dordraco, chanoines residents et capitulaires.

Témoins : Jean Rogery, curé de Saint-Nicolas-le-Petit, prètre, chapelain, et Jacques Bastuylre, marguillier de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 13 v°.

1634. — **1442**, 12 juin (latin).

Nicolas Tector, chanoine de Sainte-Croix et recteur de l'autel Saint-Nicolas en l'église de Freeren, résigne ce bénéfice entre les mains du chapitre. Maître Henri de Arangia, se disant collateur en tour, y nomme Walter de Berausele, qui résigne le 30 juin. Gilles de Cornu, chanoine et chantre de Sainte-Croix, collateur en tour, confère le bénéfice à Renier Tector.

Cartul. VIII, fol. 9 v°.

1635. — **1442**, 25 juillet.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Thiri Tillemans, procureur, relève la maison du Barbeau, paroisse Saint-Hubert, ensuite du transport de Jean Proiste, citain de Liége.

Reg. 15, fol. 270 v°.

1636. — **1443**, 2 avril.

Épitaphe de Gilles de Cornu, chanoine et chantre de Sainte-Croix, chanoine en 1380, chantre en 1386, reçu chanoine de Sainte-Gertrude à Nivelles, en 1390, mort le 2 avril 1443.

Cartul. IV, fol. 287.

1637. — **1443**, 11 avril.

Thonnar delle Croix d'Or, citain de Liége, mambour de Henri Solot, fait savoir que, devant ses tenants, Renier de Limont, Henri et Robert, ses deux fils, ont transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Wérard de Lieriwe, chanoine de cette collégiale, une maison et des terres sises à Limont.

Cartul. IV, fol. 206.

1638. — **1443**, 1er juin (latin).

Statut capitulaire portant que les années de grâce du chanoine défunt et de la fabrique doivent commencer seulement après la réception du nouveau chanoine et non dès le décès de l'ancien titulaire (1).

Reg. 51, fol. 77.

---

(1) En marge : « Contrarium jam fit. »

1639. — **1443**, 21 juin.

Jean Conrar de Voirte, demeurant à Waremme, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la place du moulin de Waremme, avec une autre petite cour en dépendant.

Cartul IV, fol. 9 v°. — Reg. 91, fol. 77 v°.

1640. — **1443**, 19 octobre (latin).

Jean Reneri de Freeren vend au chapitre de Sainte-Croix un muid d'épeautre de rente hypothéqué sur une terre sise à Freeren.

Cartul. VIII, fol. 88.

1641. — **1443** (latin).

Clauses du testament de sire Gilles de Cornu, chanoine et chantre de Sainte-Croix, mort le 2 avril 1443; il lègue au chapitre de Sainte-Croix une rente d'une aime de vin hypothéquée sur une vigne sise à Grivegnée.

Cartul. I, fol. 334.

1642. — **1444**, 12 janvier.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Catherine, veuve de Bertoul Pitra, couvreur d'ardoises, assigne au curé et au luminaire de Saint-Nicolas au Treist 3 marcs et 12 deniers de cens sur une maison sise en la rue qui tend de Saint-Paul à Beaurepart. Curé de Saint-Nicolas : Tristan d'Oreye.

Reg. 15, fol. 281.

1643. — **1444**, 29 février.

Tbonnar Rouze de Lantremange, clerc, citain de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Gilles de Liége a trans-

porté au chapitre de Sainte-Croix une maison sise à Saint-Hubert, joignant au béguinage.

Cartul. I, fol. 169. — Reg. 4, fol. 163 v°.

1644. — **1444**, 23 mai.

Le chapitre de Sainte-Croix présente Philippe Oneal, prêtre, recteur de l'autel de Sainte-Nicolas en l'église de Saint-Michel, à Liége, à la cure de Dochamps, en remplacement de Guillaume Remigii, par suite de résignation et d'échange.

Cartul. III, fol. 216 v°.

1645. — **1444**, 23 juin (latin).

Arrangement entre Jean Prentot, et maître Henri de Arandia alias Spaengnaert, chanoines de Sainte-Croix, au sujet d'une rente de sept muids d'épeautre acquise par ledit Prentot sur la maison claustrale occupée jadis par le chanoine Wéri de Lieriwe, puis par ledit de Arandia.

Témoins : Guillaume Prentout, chanoine de Saint-Martin, Jean Anemari, chanoine de Saint-Odulphe à Looz, Henri d'Alken, chanoine de Saint-Materne. Notaire : Arnold Snoeck de Ghorinchem.

Reg. 4, fol. 195.

1646. — **1444**, 4 septembre.

Le chapitre décide que, lors de l'émancipation des chanoines, l'écolâtre, pour l'assignation d'une place aux écoles, et le chantre, pour l'assignation d'une stalle au chœur et une place au chapitre, recevront chacun un setier de vin outre leur part ordinaire.

Cartul. II, fol. 37. — Reg. 51, fol. 76.

1647. — **1444**, 5 septembre.

Le chapitre de Sainte-Croix autorise son doyen, Jean Ruesener, à s'absenter trois mois, indépendamment des jours libres lui appartenant à raison de son décanat et de sa prébende.

Cartul. II, fol. 8 v°.

1648. — **1444**, 18 septembre. — *Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo quadragesimo quarto, quarto decimo calendas octobris, pontificatus nostri anno quinto decimo* [1].

Bulle du pape Eugène IV, éclaircissant certains doutes résultant de la bulle donnée par lui le 31 octobre 1441.

Cartul. II, fol. 240.

1649. — **1445**, 31 mai (flamand).

Devant la cour des tenants d'Adam de Guedegoven à Millen, Daniel, curé de Millen, vend à Nicolas et Henri van Cauwenberch une rente de quatre muids d'épeautre hypothéquée sur une maison sise à Millen.

Cartul. V, fol. 42 v°. — Reg. 4, fol. 115 v°.

1650. — **1445**, 2 novembre (flamand).

Les chapitres de Saint-Lambert et de Sainte-Croix constituent Nicolas de Baest, chanoine de la Cathédrale, pour

---

(1) Lire : quarto decimo.

nommer deux nouveaux échevins de la cour de Heelen près de Léau, en remplacement des échevins décédés.

Cartul. VI, fol. 47.

1651. — **1445**, n. st., 27 décembre.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Jean Collard, le vigneron, citain de Liége, cède à son fils Collard une maison, vigne etc. sises en Vivegnis (*Vingnis*) lez-Liége.

Cartul. I, fol. 314. — Reg. 15, fol. 287.

1652. — **1446**, 11 février (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix ratifie l'acte du 23 juin 1444 analysé ci-dessus, et auquel se soumet maître Henri de Arandia, chanoine de la même église.

Reg. 4, fol. 195 v°.

1653. — **1446**, 18 mars (latin).

Testament de Gilles de Soest dit de Cornu, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 54, fol. 97.

1654. — **1446**, 6 avril.

Le chapitre de Sainte-Croix, à la demande de Josse de la Marck, chanoine de Saint-Lambert, ratifie la convention en vertu de laquelle maître Jean Botfeu cède la cure de Bertogne à Nicolas Henrici, en échange de la cure de Bodeux? (*Bodello*); il présente le dit Nicolas, pour la dite cure de Bertogne, à l'archidiacre d'Ardenne.

Cartul. III, fol. 239 v°.

1655. — **1446**, 4 juin (latin).

Jean de Heinsberg confirme les statuts ecclésiastiques donnés par Adolphe de la Marck le 28 septembre 1337 et en réforme ou complète certains points.

Cartul. II, fol. 235.

1656. — **1446**, 13 juin (latin).

Servais de Thenis, curé de Dochamps, résigne sa cure, entre les mains du chapitre, en faveur de Thierri fils de Jean le Doyenal de Dochamps; Thierri de Huy, chanoine de Sainte-Croix, collateur en tour, présente ledit Thierri au chapitre, lequel présente le pourvu à la ratification de l'archidiacre de Condroz.

Cartul. III, fol. 217.

1657. — **1446**, 1er juillet (latin).

Jean de Heinsberg, évêque de Liége, mande à Ghiselbert de Overdievecht, official et chanoine de Liége, de notifier et de faire observer la *Réformation* qu'il a publiée sous la date du 4 juin 1446.

Cartul. II, fol. 237 v°.

1658. — **1446**, 8 juillet (latin).

Thierri, fils de Jean le Doyenal de Dochamps, prêtre et curé de Dochamps, promet au chapitre de Sainte-Croix de se contenter du tiers de la dîme de sa paroisse, les deux autres tiers appartenant au chapitre.

Cartul. III, fol. 217 v°.

1659. — **1446**, 14 juillet (latin).

L'official de Liége mande au curé de Borsu en Condroz d'annoncer en son église le rendage proclamatoire de la dîme de Borsu, que veut faire le chapitre de Sainte-Croix, et adjugée provisoirement à l'abbaye de Flône, le 15 décembre 1436. Chanoines de Sainte-Croix : Jean de Ruesener, doyen, Jean Pauli et Thierry de Huy.

Cartul. III, fol. 184 v°. — Reg. 15, fol. 337.

1660. — **1446**, 16 juillet (latin).

Maître Ghiselbert de Overdievecht, docteur en décrets, official et chanoine de Liége, à la requête, des doyens des églises secondaires, publie la *Réformation* de Jean de Heinsberg.

Cartul. II, fol. 236.

1661. — **1446**, 17 août, à Rome (latin).

Bulle du pape Eugène IV confirmant les priviléges accordés à la cathédrale de Saint-Lambert et déterminant les pouvoirs des conservateurs qui lui avaient été accordés.

Cartul. II, fol. 269. — Voir PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége*, t. V, p. 133.

1662. — **1446**, 21 août (latin).

Rescription de Jean de Gotta, prêtre, curé de Borsu, au mandement lui adressé, le 14 juillet précédent, par l'official de Liége : il ne s'est pas présenté d'autre enchérisseur que l'abbé de Flône.

Cartul. III, fol. 185. — Reg. 15, fol. 339.

1663. — **1446**, 17 novembre.

Devant les maire et échevins de Bleret, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, transporte au chapitre de la même église 11 verges grandes de terre en lieu dit Geramont.

Cartul. IV, fol. 195 v°. — Reg. 15, fol. 254 v°.

1664. — **1446**, 9 décembre (latin).

Testament de Jean Rogeri, prêtre, curé de Saint-Nicolas-le-Petit, lez-Sainte-Croix.

Reg. 54, fol. 97 v°.

1665. — **1447**, 28 février.

Jean Ruesener, doyen de Sainte-Croix, promet d'assigner à cette église sept muids d'épeautre de rente, auxquels il est obligé, à raison du décanat, en vertu de l'ordonnance de feu Jean de Liers, jadis doyen de la même église.

Cartul. II, fol. 11 v°.

1666. — **1447**, 15 mars (latin).

Le chapitre décide une enquête concernant la « compétence », ou portion congrue du curé de Dochamps.

Cartul. III, fol. 217.

1667. — **1447**, 26 avril.

Baudouin le Pollen de Hollogne, échevin de Liége, donne en arrentement, devant ses tenants, à André Malchair, houilleur, demeurant à Saint-Laurent, une mai-

son sise « delleis le poncheal desseur Chevoufosse », à Liége.

Cartul. I, fol. 203 v°. — Reg. 4, fol. 211.

1668. — **1447**, 25 septembre.

Devant les tenants de Jean de Fléron, prêtre, et pléban de Visé, représentant feu Jean de Huyten dit Malcharnut, chandelon, le chapitre de Sainte-Croix purge une saisie prise contre feu le chanoine-chantre Gilles de Coir, sur un jardin, vigne, etc., sis à Grivegnée, en lieu dit alle Colembière.

Cartul. I, fol. 338. — Reg. 4, fol. 175 v°.

1669. — **1447**, 8 novembre. — *Ces choeses furent faictes en nostre lieu capitulaire deseurdit, l'an delle nativiteit nostre Saingneur Jhesuchrist XIIIIc et XLVII, le Xe indiction selon le stiele delle court de Liége, le VIIIe jour du mois de novembre...*

Jean de Bodeur, abbé, Jean de Fosse, prieur, Henri de Coir, Gilles de Lambertmont, Jacques de Tilleur, Jean de Berchée, Jean de Herdinne et Gérard le Cocke, chanoines réguliers de Flône, délivrent procuration à Jean de Seraing et Thierry de Hottinne, leurs confrères, Libert Fabri chapelain de Saint-Denis, et Jean de Broechuisen, secrétaire du chapitre de Saint-Lambert, à l'effet de donner légalement leur part de la dîme de Borsu en-Condroz en garantie du payement d'une rente annuelle de vingt muids due par eux au chapitre de Sainte-Croix pour la reprise de la portion de la même dîme appartenant au susdit chapitre.

Témoins : Simon de Rahier, clerc, et Collar le Keu; notaire : Stiennon Pollard, prêtre.

Cartul. III, fol. 185 v°. — Reg. 15, fol. 339 v°.

1670. — **1447**, 9 novembre.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean de Seraing, chanoine régulier de Flône, après avoir fait relief, au nom de son abbaye, des deux tiers de la dîme de Borsu en Condroz, les a donnés en garantie au chapitre de Sainte-Croix, à raison de 20 muids d'épeautre de rente dus au chapitre par l'abbaye, pour la reprise faite par celle-ci de l'autre tiers de la même dîme appartenant à l'église Sainte-Croix. Le chapitre est représenté à l'acte par les chanoines Jean Paulus, Cloes Textor et maitre Ghemar.

Cartul. III, fol. 186 v°. — Reg. 15, fol. 335 v°.

1671. — **1447**, 9 novembre.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, a fait relief, au nom de son chapitre, du tiers de la dîme de Borsu en Condroz.

Cartul. III, fol. 187 v°. — Reg. 15, fol. 340 v°.

1672. — **1448**, 11 mars.

Statut capitulaire portant que les chanoines de Sainte-Croix pourront obtenir la sépulture dans leur église, moyennant assignation de 4 muids d'épeautre de rente (1). Le chapitre avait, auparavant, approuvé le testament du chanoine Gilles Corbelli, qui avait légué au chapitre la rente susdite pour avoir sa sépulture dans l'église.

Reg. 51, fol. 77.

---

(1) On a inscrit, en marge de ce statut : « Statutum dyabolicum et symoniacum, quia venditio rei sacre, sed modo non observatum ».

1673. — **1448**, 26 mars.

Record de la cour de justice de Bleret faisant connaître la saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix sur les biens que les héritiers de Gérard de Homptoie avaient à Bleret.

Cartul. IV. fol. 83. — Reg. 15, fol. 206 v°.

1674. — **1448**, 10 mai.

Devant le maire et les masuyers de la cour de l'hôpital Mottet à Huy, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, transporte au chapitre de Sainte-Croix une terre sise à Bovenistier.

Maire : Henri de Pailhe, maître de l'hôpital Mottet. Masuyers : Jacquemin de Selve, bourgmestre de Huy, etc.

Cartul. IV, fol. 180.

1675. — **1448**, 5 juillet.

Sire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, relève, de la cour jurée des biens appartenant à l'abbaye de Saint-Jacques à Liége, des terres sises à Celles (*Selve*) en Hesbaye, assez près du buisson de Ferme.

Cartul. IV, fol. 48 v°. — Reg. 4, fol. 226 v°.

1676. — **1448**, 22 juillet.

Devant la cour de Petit-Axhe, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, cède au chapitre de ladite église 12 verges grandes de terre sise sur le sentier de Waremme et de Bleret.

Cartul. IV, fol. 193. — Reg. 4, fol. 230 v°.

1677. — **1448**, 22 juillet.

Devant la cour de Bovenistier, Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, cède au chapitre de la même église des biens sis audit Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 193 v°. — Reg. 4, fol. 237 v°.

1678. — **1448**, 21 octobre (latin).

Testament de Jean Prentout, prêtre, chanoine de Sainte-Croix.

Approuvé le 1er novembre 1448.

Reg. 85, fol. 1.

1679. — **1448**, n. st., 28 décembre.

Roger, abbé de Saint-Jacques, fait savoir que Gilles de Biernard a fait transport à sire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, de deux bonniers de terre sis au territoire de Stiers, sur la voie de Robbertfosseit, entre la Malaize et Bovenistier, provenant de la succession de Jean de Bernair, son frère, chanoine de Saint-Denis Jean Paulus cède ensuite cette terre au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Gielet de Liége, le jeune, aussi chanoine de cette église.

Cartul. A, fol. 181 v°. — Cartul. IV, fol. 196 v°.

1680. — **1449**, 6 janvier.

Devant les tenants de Jean Tybault de Grand-Axhe, le chapitre de Sainte-Croix relève 22 verges grandes de terre sises à Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 191 v°. — Reg. 4, fol. 236 v°.

1681. — **1449**, 7 février.

Devant la cour allodiale de Liége, Gilles de Biernart cède à Jean Pauli, chanoine de Sainte-Croix, qui en fait cession à son chapitre, 1/2 bonnier de terre à Haneffe, etc.

Cartul. IV, fol. 187. — Reg. 4, fol. 228.

1682. — **1449**, 4 mars.

Roger, abbé de Saint-Jacques, fait savoir que Jean Winrick, mari de Catherine, fille de Staskin Humbert, d'Heur, a fait transport au chapitre de Sainte-Croix de deux bonniers de terre féodale et hérule situés en lieu dit Netensteghe à Heur-le-Tiexhe, joignant, vers Wihogne, aux biens de l'église Saint-Gilles, vers Heur, à l'église d'Heur, vers Freeren, à la voie qui tend d'Heur à Wihogne, dite du Mostier.

Hommes féodaux : Tilman Waldoreal, ancien bourgmestre de Liége, Jean Froits, Renier de Relinghen, Wilheame de Voroux, Baudouin de Vervier et Jean Rotem.

Cartul. A, fol. 36 v°. — Cartul. VIII, fol. 57.

1683. — **1449**, 15 mars.

Devant la cour des tenants de l'abbaye de Robermont, à Liége, Gilles de Metz, ancien bourgmestre de Liége, cède au chapitre de Sainte-Croix la moitié de la maison du Mouton d'Or, sur le Marché.

Reg. 4, fol. 216.

1684. — **1449**, 20 mars.

Devant les échevins de Liége, Gilles de Metz, ancien bourgmestre de cette ville, vend au chapitre de Sainte-

Croix 6 muids d'épeautre de rente sur la maison du Mouton d'Or sise sur le Marché à Liége.

Reg. 15, fol. 393 v°.

1685. — **1449**, 17 juin.

Jean de Visé, tanneur, donne à trescens, devant ses tenants, à Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, et à Henri Daneal, citain de Liége, divers cens et rentes, sur deux maisons sises à Grivegnée, au coin du cimetière, etc.

Cartul. I, fol. 330 v°. — Reg. 4, fol. 199.

1686. — **1449**, 16 octobre (latin).

Testament de Henri de Arandia dit Spangnart, chanoine de Sainte-Croix.

Approuvé le 29 octobre 1449.

Reg. 85, fol. 4 v°.

1687. — **1449**, 15 novembre.

Jugement des voirs jurés des charbonnages, entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Sainte-Gilles, au sujet des mines de houille sous la vigne, terre et tenure de Mancollie, sous Saint-Gilles, vers Tilleur.

Reg. 4, fol. 159.

1688. — **1449**, 26 novembre. — *Datum et actum in majori capitulo dicte ecclesie Leodiensis, versus palatium, sub anno, etc.*

Traité d'alliance conclu entre les églises cathédrale et collégiales de Liége, les abbayes, les prieurés, etc., à l'effet de défendre à frais communs leurs privilèges et notam-

ment d'empêcher le bannissement d'aucun clerc. Cet acte fut solennellement reçu, le même jour, par les notaires Jean Broechusen et Guillaume Clercx, et approuvé par maître Josse de Marcha, chanoine de la cathédrale, représentant tout le clergé, en présence de Guillaume Schenarts, chanoine de Saint-Materne, et de Robert Bertelet, chapelain de Saint-Lambert.

Cartul. II, fol. 178 v°.

Voir BCRH, 3e série, t. XIV, p. 364. — Bormans, *Cartulaire du clergé secondaire*, p. 50.

1689. — **1450**, 1er janvier (latin).

Testament d'Arnold Petri de Helmont, chanoine de Sainte-Croix.

Approuvé le 9 janvier 1450.

Reg. 85, fol. 6.

1690. — **1450**, 24 février.

Devant les maire et tenants de la cour jurée des biens appartenant à l'église paroissiale Saint-Servais, le chapitre de Sainte-Croix, en vertu du testament du défunt chanoine Jean Prentot, fait relief d'une vigne, gloriette, préau, etc., en Pierreuse.

Cartul. I, fol. 107 v°. — Reg. 15, fol. 109 v°.

1691. — **1450**, 24 février.

Devant les tenants de l'église paroissiale Saint-Servais, maître Pierre Voilen, chanoine de Sainte-Croix, transporte à son chapitre une maison sise en la paroisse Saint-Servais, sur le ruisseau, près de la fontaine dite Renier de

Fexhe, joignant à la maison de Gérard Robier, dite à présent l'Hôtel de la Monnaie.

Cartul. I, fol. 117. — Reg. 4, fol. 185 v°.

1692. — **1450**, 9 mars.

Par-devant les échevins de Liége, Henri delle Chaulcie, ancien souverain mayeur de Liége, relève des terres sises en la hauteur de Viemme, entre Viemme et Saive, etc., lui échues à raison de Marie, sa femme, fille de feu Lynard le Berwier et de Maroie. Ledit Henri transporte ensuite ces terres à l'église Sainte-Croix représentée par sire Jeân Ruesener, doyen, Jean Paulus et Cloes Textor, chanoines, pour y prendre 3 muids d'épeautre de rente assignés par le testament de Maroie, sa belle-mère.

Cartul. IV, fol. 52 v°. — Reg. 15, fol. 222.

1693. — **1450**, 10 mars.

Devant les maire et échevins de Warfusée, Gosuin de Champs, citain de Liége, et son fils Jean de Champs transportent au chapitre de Sainte-Croix divers biens sis sous la juridiction de Warfusée.

Cartul. IV, fol. 287 v°. — Reg. 15, fol. 519 v°.

1694. — **1450**, 17 mars (flamand).

Devant la cour jurée du chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste, de Liége, à Goyer (*van Sinte Joris Joick*) et devant la cour des tenants de Guillaume d'Argenteau à Goyer, à Borloo et aux environs, dite autrefois cour de Jean de Roest, Godgaff de Looz (*van Loen*), fils de feu maître Jean de Looz, alias de Cuttecoven, et de Maroie Surlet, fille

légitime de feu Léonard van der Linden ou de Tilhou, appelé aussi Le Maire, chanoine de Saint-Pierre, à Liége, transporte au chapitre de Sainte-Croix, certains biens sis sous la juridiction de Goyer et sous celle de Borloo.

Cartul. VI, fol. 236 v°. — Reg. 15, fol. 177.

1695. — **1450,** 17 mars (flamand).

Relief fait, devant la cour censale de l'église Saint-Jean Évangéliste, à Goyer Saint-Georges, par le chapitre de Sainte-Croix, d'une maison et de terres sises audit Goyer.

Cartul. VI, fol. 239. — Reg. 15, fol. 179.

1696. — **1450,** 24 juin.

Thiri de Glain, le jeune, demeurant à Sainte-Marguerite, fait savoir que, devant sa cour de tenants, Lambert Druexhe, d'Eben, a relevé diverses pièces de terre sises entre Eben et Emal.

Cartul. V, fol. 109 v°. — Reg. 4, fol. 137 v°.

1697. — **1450,** 24 juin.

Devant la cour jurée de la collégiale Saint-Jean-Évangéliste à Emal, Thierri de Glain, le jeune, citain de Liége, relève, à tenir du chapitre de Sainte-Croix, des terres sises entre Eben et Emal.

Cartul. V, fol. 110 v°. — Reg. 4, fol. 139.

1698. — **1450,** 24 juin.

Devant la cour jurée de l'église Sainte-Croix à Eben sur Geer, Thierri de Glain, le jeune, citain de Liége, relève, du

chapitre de Sainte-Croix, diverses pièces de terre sises à Eben.

Cartul. V, fol. 112. — Reg. 4, fol. 140.

1699. — **1450**, 4 septembre.

Gobert Midreit, brasseur, citain de Liége, représentant Adèle, fille de feu Henri de Jardin dit delle Monoye, fait savoir que, devant ses tenants, Henri, fils de Jean Woust de Montenaken (*Montengney le Tiexhe*), mari de Cécile, fille de feu Ghisbert Boesman de Montenaken, prêtre, a reçu l'investiture d'un bonnier de terre sis à Montenaken, en lieux dits « Golendelle, Holenhecke, etc. », moyennant les redevances spécifiées.

Cartul. VI, fol. 187 v°. — Reg. 4, fol. 240.

1700. — **1450** (latin).

Conclusion du clergé secondaire concernant les frais imposés aux nouveaux chanoines, lors de leur réception; défense aux chanoines, chapelains et suppôts, sous peine des écoles triennales, d'attraire, devant les juridictions défendues, un autre membre de leur collégiale, au sujet d'injures réelles ou verbales; le jugement de ces cas appartient à l'église dont l'offenseur fait partie. Les anciennes cérémonies doivent être observées.

Reg. 51, fol. 77 v°.

1701. — **1451**, 8 mars (flamand).

Devant les échevins de Freeren, Jean Willoys d'Odeur reconnaît devoir au chapitre de Sainte-Croix deux muids d'épeautre de rente sur une terre sise audit Freeren.

Cartul. VIII, fol. 159. — Reg. 15, fol. 245.

1702. — **1451**, 11 mai.

Gobert Midereit, brasseur, citain de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Henri Voiest, fils de Jean Voiest de Montenaken, a transporté à Gérard Queyche, de Niel, un bonnier de terre sis à Montenaken, spécifié dans l'acte du 4 septembre 1450 ci-dessus, moyennant le payement des tréfonds et redevances.

Cartul. VI, fol. 188 vº. — Reg. 4, fol. 241.

1703. — **1451**, 10 août. — *In den jaer nae die geboerte ons heeren Jhesu Christi doen men screeff XIIIIc ende LI, in die oechstmaent, des thiende daechs, te weeten op sinte Laureynssis daech.*

Devant la cour censale de Libert Ladduens, à Montenaken, Jean delle Chièvre, bourgeois de Liége, transporte à Jean Peeters dit van der Steencuelen [1] vingt setiers d'épeautre de rente sur un bonnier de terre sis à Montenaken.

Cartul. VI, fol. 189.

1704. — **1451**, 12 octobre, à Rome (latin).

Le pape Nicolas V, voulant mettre un terme aux violations des privilèges du clergé liégeois par les autorités ecclésiastiques et laïques, désigne l'abbé de Saint-Laurent, à Liége, et le doyen de Saint-Jean, à Maestricht, en qualité de juges ou conservateurs des dits privilèges.

Cartul. II, fol. 253. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 56. — De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 401.

---

[1] Sans doute le père de Jean Petri, chanoine de Sainte-Croix, mort en 1481.

1705. — **1451**, 19 octobre, à Rome (latin).

Le pape Nicolas V, à la demande du clergé secondaire de Liége, confirme les statuts publiés, le 4 juin 1446, par l'évêque Jean de Heinsberg, pour la réforme des cours spirituelles de Liége.

Cartul. II, fol. 254. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 58. — De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 404.

1706. — **1451**, 19 octobre, à Rome (latin).

Le pape Nicolas V désigne l'abbé de Saint-Laurent, à Liége, et le doyen de Saint-Jean, à Maestricht, comme exécuteurs de la bulle qu'il a donnée, le même jour, à la demande du clergé secondaire de Liége.

Cartul. II, fol. 257. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 61. — De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 404.

1707. — **1452**, 12 janvier (latin).

Henri delle Cherauze, abbé de Saint-Laurent, à Liége, publie les bulles accordées au clergé secondaire de Liége, le 19 octobre 1451.

Cartul. II, fol. 254. — Cauchie et Van Hove, *Documents sur la principauté de Liége*, t. I, p. 102.

1708. — **1452**, 10 février (latin).

Henri delle Cherauze, abbé de Saint-Laurent, publie la bulle accordée, le 12 octobre 1451, par le pape Nicolas V, au clergé secondaire du diocèse de Liége.

Cartul. II, fol. 258 v°.

1709. — **1452**, 12 mars.

Testament de Mathias de Fooz, prêtre, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 13 v°.

1710. — **1452**, 24 juin.

Paulus le Corbesier, demeurant à Waremme, en suite du transport lui en fait par Jean, fils de Conrard de Waremme et consorts, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la place du moulin sise près du pont de Waremme, avec ses dépendances, moyennant 4 muids d'épeautre annuellement.

Cartul. IV, fol. 9 v°. — Reg. 91, fol. 83 v°.

1711. — **1452**, 4 juillet (latin).

Testament de Jean Stephani, prêtre, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 33 v°.

1712. — **1452**, 12 juillet (flamand).

Devant les échevins de Sluse, Henri Vos reconnaît devoir au chapitre de Sainte-Croix trois muids d'épeautre de rente sur une maison sise à Sluse.

Cartul. VIII, fol. 262 v°. — Reg. 15, fol. 244 v°.

1713. — **1452**, 20 août.

Gilles de Liége cède à Jean de Salmon, citain de Liége, son cousin, une maison sise en la paroisse Saint-Hubert, joignant vers Saint-Martin, au béguinage de Saint-Hubert. Salmon en fait relief le 20 novembre suivant.

Cartul. I, fol. 169 v°. — Reg. 4, fol. 164 v°. — Reg. 91. fol. 83.

1714. — **1452**, 9 septembre (latin).

Testament de Jean de Venne, prêtre, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 27 v°.

1715. — **1452**, 11 octobre.

Bauduin de Corbion, citain de Liége, mayeur de la cour des tenants de Jeanne de Dinant, sa cousine, fait savoir que, devant ladite cour, Fastré Bareit Surlet, seigneur de Chokier, bourgmestre de Liége, a relevé une maison sise sur la rivière d'Avroy, et une autre sise à Saint-Hubert, à Liége, dite la maison des Champions.

Cartul. I, fol. 129.

1716. — **1452**.

Spécification des rentes en froment dues au chapitre de Sainte-Croix, à Hampteau (1).

Cartul. VI, fol. 130.

1717. — **1453**, 16 juin.

Guillaume Goffar de Grivegnée donne en rendage, devant ses tenants, à Jean le Veaul, un pré sis à Péville.

Cartul. I, fol. 340.

1718. — **1453**, 28 juillet.

Everard Goddin, gendre de Paulus Lieffsoen, fait, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait et le relief de terres sises à Millen lez-Elst.

Cartul. V, fol. 52 v°.

---

(1) Renouvelé en 1527 et en 1573. (*Cartul. VI, fol. 145 v° et 163.*)

1719. — **1454**, 21 avril.

Devant la cour jurée du chapitre de Sainte-Croix, à Liége, Godefroid de Beaurieux, citain de Liége, ensuite d'un purgement de saisie, est mis en possession, par le chapitre, de six journaux de terre sis à Aaz lez-Hermée, moyennant quatre muids d'épeautre de rente.

Cartul. V, fol. 153 v°. — Reg. 4, fol. 117.

1720. — **1454**, 7 mai.

Devant la cour des tenants de Maroie, veuve de Bertrand le Plonckier, Paulus l'Entailleur relève les deux tiers d'une maison sise au vieux pont des arches, à Liége.

Cartul. I, fol. 252 v°.

1721. — **1454**, 31 mai.

Piron Jamolet dit de Jodry relève, de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, et d'Agnès, veuve d'Henri Daneal, une maison sise à Riwe, à Grivegnée.

Cartul. I, fol. 331. — Reg. 4, fol. 200.

1722. — **1454**, 15 novembre (latin).

Testament de maître Jean de Oesterzeel de Bréda, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 8 et 16.

1723. — **1455**, 3 février (latin).

Jean Rusener, doyen, et le chapitre de Sainte-Croix, donnent force de statut capitulaire à la décision prise, en 1450, par les églises secondaires, concernant les frais de réception des nouveaux chanoines, etc.

Reg. 51, fol. 78 v°.

1724. — **1455**, 15 mars.

Emond de Emycoven, commandeur de Chantraine, dit bailli d'Avalterre, frère chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dit de Rhodes, fait savoir que Gilles de Liége, chanoine et fondé de pouvoir du chapitre de Sainte-Croix, a relevé, de la cour féodale de la maison de Haneffe, des terres sises à Domartin.

Cartul. A, fol. 403 v°. — Cartul. IV, fol. 284 v°.

1725. — **1455**, 10 avril.

Testament de Wérard de Lieriwe, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Il fonde des bourses d'étude à l'école de Sainte-Croix. Approuvé le 2 octobre 1455.

Reg. 85, fol. 10.

1726. — **1455**, 17 juillet.

Maître Jacob Henrici de Bréda, docteur en médecine, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. I, fol. 171. — Reg. 91, fol. 83.

1727. — **1455**, 13 août.

Le chapitre, sur la proposition de Wéri de Lieriwe, chanoine en tour, confère à Jean Prentot, l'autel de Saint-Martin à Sainte-Croix, vacant par résignation de Jean Nouart. Suivent d'autres nominations au même autel.

Cartul. II, fol. 15 v°.

1728. — **1455**.

Réparation faite, sur les instances de Roland Surlet, prévôt de Sainte-Croix, et de Gilles de Liége, vice-prévôt,

d'une violation du droit d'asile commise dans les cloîtres de Sainte-Croix, à l'égard d'un homme capturé à la réquisition d'Arnoul d'Odeur, seigneur de Warfusée, chanoine de Saint-Lambert.

Cartul. II, fol. 2 v°.

1729. — **1456**, février.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Huwet Bellearmée, fils de Jacqueline, fille d'Huwet de Fexhe, fait relief de la maison delle Grande Chauche, sur le Marché à Liége.

Cartul. I, fol. 284 v°. — Reg. 15, fol. 262.

1730. — **1456**, 17 mars.

Devant la cour jurée de l'église Sainte-Croix, à Liége, Guillaume, fils légitime de Guillaume, seigneur d'Argenteau, écuyer, en vertu de son contrat de mariage, relève, du chapitre de Sainte-Croix, une maison sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége, un manoir, un pré et des terres sis à Goyer-Saint-Georges, à Petit-Goyer et à Borloo, moyennant le payement des charges foncières et d'une rente annuelle de 70 muids d'épeautre.

Maire : Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix. Tenants : Jean Stevene, prêtre, chapelain en la même église, Alexandre Bérar, échevin de Liége, Godefroid Gravia, Baudouin delle Chaulcie, Gielet de Liége, Hubert Corbeal de Hognoul et Eustache delle Croix, mairnier, citain de Liége.

Cartul. VI, fol. 240 v°. — Reg. 15, fol. 180 v°. — Reg. 91, fol. 84 v°.

1731. — **1456**, 19 mars.

Collar, fils de feu Roger de Richelle, transporte, devant la cour jurée de Sainte-Croix, au luminaire de l'église Saint-Servais, à Liége, la moitié d'une maison sise en Pierreuse.

Reg. 15, fol. 107 v°. — Cartul. I, fol. 113.

1732. — **1456**, 8 avril.

Mandement inhibitoire de l'official de Liége, contre les habitants d'Otrange qui avaient attrait le chapitre de Sainte-Croix en cause devant des juges séculiers, au sujet des dîmes d'Otrange.

Cartul. VII, fol. 22 v°.

1733. — **1456**, 9 avril.

Rescription de Libert Francot, clerc liégeois, au mandement de l'official de Liége du jour précédent.

Cartul. VII, fol. 23.

1734. — **1456**, 22 juin.

Devant les maire et échevins de Voroux lez-Bierset, le chapitre de Sainte-Croix fait relief de terres sises en cette juridiction.

Cartul. IV, fol. 298. — Reg. 15, fol. 219 v°.

1735. — **1456**, 31 juillet.

Décision du chapitre de Sainte-Croix, relative au passage du « postis » de la maison de derrière de maître Ghemar de Nyssem, chanoine de ladite église.

Cartul. I, fol. 6.

1736. — **1456**, juillet.

Réparation d'une violation du droit d'asile commise dans les cloîtres de Sainte-Croix, au sujet d'un certain Henri de Fommale, namurois, accusé de vol.

Cartul. II, fol. 3.

1737. — **1456**, 26 octobre, à Liége (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, en reconnaissance du subside lui accordé par les églises secondaires de Liége, confirme les privilèges octroyés au clergé par la réformation de Jean de Heinsberg et lui en concède de nouveaux.

Cartul. II, fol. 263 v°. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 98 v°. — De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 420.

1738. — **1456**, 30 octobre.

Robert de Bockhoven alias Oem, Arnoul Snoeck, maître Lievin Maerscalck et Jean Coperman, chanoines de Sainte-Croix, relèvent, de l'abbé de Stavelot, au nom de leur chapitre, les dîmes grosses et menues de Denville et Haffli-gnoule, ainsi qu'un bonnier de terre sis à la Croix, à Viemme, provenant de feu François Pickar, chanoine de Sainte-Croix.

Hommes féodaux : Arnoul de Limbourg, Renchon de Lieriwe, Henri Ruyffman de Fauquemont, Henri de Sta-velot.

Cartul. III, fol. 92 v°. — Cartul. IV, fol. 54. — Reg. 15, fol. 356.

1739. — **1456**, 19 novembre.

Jean de Viseit, tanneur, citain de Liége, fait savoir que, par-devant sa cour de tenants, maître Liévin Maerscalck, chanoine et grand compteur de Sainte-Croix, a fait le retrait par purgement et le relief d'une maison sise à Wonck, sur le Jonckeur.

Cartul. V, fol. 94. — Reg. 4, fol. 134.

1740. — **1456**, 20 novembre.

Devant la cour des tenants de la collégiale Sainte-Croix, à Liége, Arnoul de Wonck, fils de feu Jean Mouilhar, et consorts, relèvent à tenir du dit chapitre, une maison sise à Wonck, sur le Jonckier.

Cartul. V, fol. 95. — Reg. 15, fol 322.

1741. — **1457**, 12 mars.

Devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gérard, fils de eu Piron Halleit, relève une pièce de pré sise en lieu dit en Bealmont.

Cartul. IV, fol. 269. — Reg. 4, fol. 219 v°.

1742. — **1457**, 28 avril.

Christine, veuve de Gérard Ernair, et ses enfants, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Wonck, en Jonckeur.

Cartul. V, fol. 94 v°. — Reg. 91, fol. 87.

1743. — **1457**, 10 mai.

Devant les échevins de Liége siégeant comme allodiaux, Maroie Zueteminne, veuve de Baudouin le Poullain, de Hol-

logne, échevin dudit Liége, cède au chapitre de Sainte-Croix une maison sise « desseur le poncheau deleis Chevoulfosse ».

Cartul. I, fol. 204. — Reg. 4, fol. 217 v°.

1744. — **1457**, 27 mai.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, Henri de Corswarem, bâtonnier de Saint-Lambert, relève le quart de la maison du Sanglier. Chanoine de Sainte-Croix : Albert de Dordrecht, docteur en médecine.

Cartul. I, fol. 14. — Reg. 15, fol. 310 v°.

1745. — **1457**, 4 juillet (latin).

Testament de Nicolas Tector de Fauquemont, chanoine de Sainte-Croix.

Approuvé, le 4 septembre 1457.

Reg. 85, fol. 31.

1746. — **1457**, 23 juillet (flamand).

Devant la cour jurée de l'abbaye de Hex, Jean Peters, chanoine de Sainte-Croix, au nom du chapitre, fait rédemption de vingt setiers d'épeautre qu'il devait pour les tréfonds d'une maison sise à Lowaige.

Reg. 15, fol. 140 v°.

1747. — **1457**, 21 août (latin).

Testament d'Arnold Snoeck, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 28 v°.

1748. — **1457**, 19 septembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix approuve la convention faite entre Pierre Petri, recteur de l'église de Fize-le-Marsal, et Jean Hermanni, recteur de la chapelle d'Heur-le-Tiexhe, en vertu de laquelle ces deux ecclésiastiques échangent leurs bénéfices.

Cartul. VIII, fol. 6.

1749. — **1458**, 25 janvier.

Devant les tenants de Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, messire Martin Sconart, aussi chanoine de Sainte-Croix, reçoit, au nom du chapitre, l'investiture des maisons de la Pommelette d'Or et de Pommeroul.

Cartul. I, fol. 155 v°. — Reg. 15, fol. 133.

1750. — **1458**, 18 février.

Devant les échevins d'Ougnée et Sclessin, Gérard Haleit, fils de feu Piron Haleit, chapelier de feutre, cède au chapitre de Sainte-Croix une pièce de pré sise en Bealmont.

Cartul. IV, fol. 269 v°. — Reg. 4, fol. 220.

1751. — **1458**, 7 mars.

Devant les échevins de Mons lez-Crotteux, Guillaume Remey, chapelain de Sainte-Croix, purge, au nom du chapitre, une saisie prise par le chapitre de Saint-Lambert sur des biens sis entre Mons et Hollogne-aux-Pierres.

Cartul. IV, fol. 253. — Reg. 15, fol. 313 v°.

1752. — **1458**, 9 avril.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Gilles Pirot, de Momalle, relève une maison sise « à coron de Momale ».

Cartul. IV, fol. 244. — Reg. 91, fol. 88.

1753. — **1458**, 10 avril (flamand).

Devant la cour des tenants d'Adam de Guedegoven, à Millen, Catherine, veuve de Walter Suylen, d'Elst, et ses enfants, vendent au chapitre de Sainte-Croix, une rente d'un muid d'épeautre, sur 12 verges grandes de terre sises à Elst lez-Millen (*Eelst prope Mellyns*).

Cartul. V, fol. 39. — Reg. 15, fol. 323 v°.

1754. — **1458**, 5 juin.

Devant la cour du costre de Saint-Lambert, à Crisnée, sire Guillaume Remeye, chapelain de Sainte-Croix, relève diverses terres sises audit Crisnée.

Cartul. VII, fol. 138.

1755. — **1458**, 7 juin.

Gilles de Liége, chanoine de Sainte-Croix, en tour, présente son frère Alexandre de Liége, diacre, à la cure de Surré, vacante par la mort de Tilman Notten.

Cartul. II, fol. 4 v°. — Cartul. III, fol. 317 v°.

1756. — **1458**, 10 juin.

Bertrand, fils de feu Jacquemin delle Cheraux, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des biens sis à Voroux lez-Rocour.

Reg. 15, fol. 543. — Reg. 91, fol. 89.

1757. — **1458**, 5 octobre.

Lambert de Rocourt dit de Balance, citain de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Gillet Calbo, demeurant en la maison delle Violette, appartenant à la noble cité de

Liége, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Jean Petri, une maison sise à Liége, paroisse Saint-Georges, sur la grande rue (Hors-Château).

Cartul. I, fol. 295 v°. — Reg. 15, fol. 129.

1758. — **1458**, 22 novembre.

La cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, donne une attestation au sujet d'une redevance de douze deniers et maille due au chapitre sur les terres d'Amry (*Ameries*), en vertu d'une charte du 10 février 1269.

Cartul. A, fol. 77. — Cartul. V, fol. 134 v°. — Reg. 91, fol. 90.

1759. — **1458**, 5 décembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jean Surlet, fils naturel de Jacquemin Surlet, transporte à Gilles Calbo la maison dite de Malvoit, sise au thier de Sainte-Walburge, joignant, vers la porte, à la tenure de Crexhan.

Cartul. I, fol. 118. — Reg. 91, fol. 93.

1760. — **1459**, 14 janvier.

Messire Lambert de Slins, prêtre, curé de Fexhe lez-Slins, fait savoir que, devant lui et ses tenants, Jean Pater d'Heure et Arnoul de Froymont ont transporté à Mathias de Liers, tailleur de drap, le tiers de onze setiers d'épeautre de rente que feu Jean delle Abbye de Wonck et Fastré, son fils, avaient sur une maison dite « l'hospital de Sliens », sise à Slins, en lieu dit « à Cestelon », moyennant le payement de certaines charges et redevances.

Cartul. V, fol. 168. — Reg. 4, fol. 209 v°.

1761. — **1459**, 18 janvier (latin).

Bulle du pape Pie II défendant d'appeler, des sentences apostoliques, au concile futur.

Cartul. II, fol. 299 v°.

1762. — **1459**, 19 janvier.

Catherine, fille de Jean Gilet de Bassenge, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, par transport de Hustin du Chasteal de Wonck, un bonnier de terre en deux pièces, sis à Wonck, moyennant deux muids d'épeautre de rente payables à l'office « Anglicus », sous les cloches de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 92 v°. — Reg. 91, fol. 93 v°.

1763. — **1459** n. st., 20 janvier, à Rome (latin).

Bulle du pape Pie II confirmant à l'évêque de Liége le privilège de conférer les canonicats, dignités, prébendes et bénéfices qui viendraient à vaquer pendant les mois pairs.

Cartul. II, fol. 267. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 64 v°. — DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 435.

1764. — **1459** n. st., 20 janvier, à Rome (latin).

Le pape Pie II, par dérogation à sa bulle du même jour, touchant la collation des bénéfices, accorde aux chapitres des églises cathédrale et collégiales de la cité et du pays de Liége le droit de choisir leurs doyens dans leur sein, dans quelque mois de l'année que ce soit.

Cartul. II, fol. 298 v°. — Cartulaire du clergé secondaire, fol. 67 v°. — MIRAEUS, *Opera diplomatica*, t. III, p. 199.

1765. — **1459**, 22 avril.

Testament de Guillaume Remy, prêtre, chapelain de Sainte-Croix. Avec codicille latin du 26 avril 1459.

Reg. 85, fol. 23 v°.

1766. — **1459**, 11 mai. — ... *die veneris XIa vero mensis maii.*

Statut capitulaire portant que les chanoines, les chapelains et les choraux de Sainte-Croix qui choisiront leur sépulture hors de l'enceinte claustrale devront assigner à leur église collégiale, les chanoines, 6 marcs, les chapelains, 3 marcs et les choraux 1 1/2 marc de cens, lesquels seront hypothéqués sur les biens du défunt.

Reg. 51, fol. 78 v°.

1767. — **1459**, 24 mai (latin).

Testament de Martin de Belle, bâtonnier de Sainte-Croix, mort le 14 juin suivant.

Reg. 85, fol. 12 v°.

1768. — **1459**, 2 juin.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Thomas le Vigreux, peintre, demeurant au pied du Vieux pont des Arches, relève une maison sise paroisse Saint-Séverin, hors la porte Sainte-Marguerite.

Cartul. I, fol. 197. — Reg. 15, fol. 523.

1769. — **1459**, 27 juin (latin).

Maître Benchelin, recteur de l'église de Tavier, déclare être redevable au chapitre de Sainte-Croix, d'un cens

annuel de quatre chapons, à raison de son église de Tavier.

Cartul. III, fol. 21 v°.

1770. — **1459**, 11 juillet.

Spécification des terres de la collégiale de Sainte-Croix, à Ketsingen, faite par sire Jean Petri, chanoine, et sire Thierry de Huy, chapelain de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 1.

1771. — **1459**, 14 juillet.

Messire Lambert de Slins, prêtre, curé de Fexhe, fait savoir que, devant ses tenants, Mathias de Liers, tailleur de drap, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean des Balances, le tiers de onze setiers d'épeautre que feu Jean delle Abbie et Fastré, son fils, avaient sur une maison dite « l'Ospital de Sliens », en lieu dit « à Cestelon ».

Cartul. V, fol. 168 v°. — Reg. 4, fol. 210.

1772. — **1460**, 12 janvier.

Testament de messire Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix. Il fait des legs à Jean Paulus, son fils, chanoine de Saint-Martin, etc.

Cartul. II, fol. 459 v°. — Reg. 15, fol. 290 v°.

Reg. 85, fol. 19 v°. — La traduction en latin est transcrite au folio 34 du même registre. — Certaines clauses de ce testament sont encore reproduites au cartulaire IV, fol. 24 v°.

1773. — **1460**, 28 janvier.

Les échevins de Liége mettent en garde de loi le testament de feu Jean Paulus, chanoine de Sainte-Croix, en suite du témoignage de Jean Piron ou Petri, Martin Schonarts, Christian de Jesseren, chanoines de Sainte-Croix, etc.

Cartul. II, fol. 459, v°, etc., comme à l'acte qui précède.

1774. — **1460**, 31 mars (flamand).

Devant la cour des tenants d'Adam de Guedegoven, à Millen, Renier Vloegels dit Gentis vend au chapitre de Sainte-Croix une rente de trois muids d'épeautre, sur une maison sise à Millen.

Cartul. V, fol. 56. — Reg. 4, fol. 127.

1775. — **1460**, 21 mai.

Jeanne, veuve de Jean de Saint-Martin, fils de feu Arnould de Saint-Martin, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la ruelle d'Aix, en la Basse-Sauvenière, à Liége, joignant à l'hôtel d'Aix.

Cartul. I, fol. 229. — Reg. 91, fol. 94 v°.

1776. — **1460**, 26 juin.

Rencharge des échevins de Liége à la cour jurée de Sainte-Croix, au sujet de deux muids d'épeautre de rente dus au chapitre de Sainte-Croix, par Godefroid de Haccourt dit de Reyves, citain de Liége, sur des biens sis à Lisen en Condroz, en lieux dits « Cockerealmont, Mortefontaines, Buskillon », etc.

Cartul. III, fol. 48 v°. — Reg. 91, fol. 91.

1777. — **1460,** 18 juillet.

Jean de Stevart, le jeune, tanneur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en Agimont, à Liége, près du moulin des Bons-Enfants.

Cartul. I, fol. 179 v°. — Reg. 91, fol. 95 v°.

1778. — **1460,** 17 octobre.

Jean de Somme, administrateur du béguinage de Graus, situé derrière le chœur de Saint-Nicolas, outre-Meuse, à Liége, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, le béguinage susmentionné.

Cartul. I, fol. 261. — Reg. 91, fol. 96.

1779. — **1460,** 18 novembre.

Devant la cour de Herstal, Jean, fils d'Adam de Péville, demeurant à Wandre, Louis de Rabosée, Jean Englebert de Wandre et Aghisse, veuve de Jean de Mureal, font connaître certaines rentes appartenant au chapitre de Sainte-Croix et hypothéquées sur des maisons et biens sis à Wandre.

Cartul. V, fol. 233 v°.

1780. — **1460,** 10 décembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix déclare que Godefroid Gravia, citain de Liége, qui lui devait huit royaux d'or de rente sur sa maison sise en la paroisse de Saint-Hubert, à Liége, pourra, sa vie durant, acquitter chacun de ces royaux moyennant 45 boddraghers payement de Liége.

Cartul. I, fol. 156 v°.

1781. — **1460**, 16 décembre.

Sire Jean Thiriair, prêtre, chapelain de Saint-Denis, représentant les quatre hôpitaux, savoir l'hôpital Saint-Abraham, l'hôpital Mostarde, l'hôpital Saint-Séverin et l'hôpital Saint-Jacques au pied du pont d'Avroy, relève, en suite de purgement de saisie, une maison sise en la rue derrière l'hôtel de Meersen, en grand thoren, à Liége.

Cartul I, fol. 248 v°. — Reg. 91, fol. 96 v°.

1782. — **1460**, 16 décembre.

Jean Pakeal, époux de Geele de Favechamps, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise sur le pont Saint-Nicolas, outre Meuse, à Liége.

Cartul. I, fol. 260. — Reg. 91, fol. 96 v°.

1783. — **1461**, 8 janvier.

Isabelle, veuve de Simon de Verviers, boulanger, fait savoir que, devant ses tenants, le chapitre et les chapelains de Sainte-Croix ont relevé une maison sise paroisse Saint-Séverin, en dehors de la porte de Sainte-Marguerite.

Reg. 15, fol. 524.

1784. — **1461**, 15 janvier.

Jean Hardi, époux de Clémence veuve de Jean Wigelot, mairnier, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise « sur Moese az mernirs », en laquelle habite ledit Hardi, « allant four sur le ruwe condist de Chinstrée, jondant alle maison dudit Hardi meisme, car iceluy héritaige et autre maison sont ensembles annexées ».

Cartul. I, fol. 250 v°. — Reg. 91, fol. 97.

1785. — **1461**, 30 mars.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jean le Poulain, fils de feu Baudouin le Poulain de Hollogne, échevin de Liége, relève, en vertu du testament de Jean le Poulain de Hollogne, aussi échevin de Liége, son grand-père, une vigne sise à Doufloxhe, hors la porte de Hocheporte, puis, il en fait transport à Gertrude Koeck, représentée par Cloes de Likerke.

Cartul. I, fol. 192. — Reg. 91, fol. 97.

1786. — **1461**, 30 mars.

Devant la cour jurée de l'église Sainte-Croix, à Eben, Thierri de Glain, le jeune, citain de Liége, et ses deux fils transportent au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean de Seny, prêtre, chanoine et chantre de cette église, trois bonniers, 15 verges grandes et une petite de terre sises à Eben.

Cartul. V, fol 112 v°. — Reg. 4, fol. 141.

1787. — **1461**, 31 mars.

Devant la cour jurée de la collégiale Saint-Jean Évangéliste, à Emal, Thiri de Glain, le jeune, citain de Liége, et ses deux fils Raeskin et Jean, nés d'Agnès Builhet, relèvent, à tenir du chapitre de Sainte-Croix, trois bonniers, 15 verges grandes et une petite sises à Eben.

Cartul V, fol. 111. — Reg. 4, fol. 139 v°.

1788. — **1461**, 23 avril.

Renier de Lieriwe, citain de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Jean le Boulanger de Vaux et Jean

Lambinet, gendres de feu Jean Renchon, le houilleur, ont cédé à Jean le Veaul, leur beau-frère, leur part d'une maison sise à Péville.

Cartul. I, fol. 340 v°.

1789. — **1461**, 1er mai (flamand).

Devant la cour des tenants d'Adam de Guedegoven, à Millen, Henri Eycken, de Millen, et Tulpen, son fils, vendent au chapitre de Sainte-Croix deux muids d'épeautre de rente sur un bonnier de terre sis à Millen.

Cartul. V, fol. 59. — Reg. 4, fol. 129 v°.

1790. — **1461**, 15 mai.

Herman Cornélis, le houilleur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, en suite de purgement de saisie, une maison sise « en Chocke », à Liége, dite la maison de Beaufays, joignant, vers Saint-Julien, à Catherine de Fétinne, sœur de feu Wérar de Lieriwe, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 262 v°. — Reg. 91, fol. 100.

1791. — **1461**, 20 mai.

Heyn Eycken, de Millen, relève, du chapitre de Sainte-Croix, un bonnier de terre sis à Millen, moyennant deux muids d'épeautre de rente payables audit chapitre.

Cartul. V, fol. 60.

1792. — **1461**, 8 juin.

Devant la cour des tenants d'Isabelle, veuve de Simon de Vervier, boulanger, le chapitre et les chapelains de Sainte-

Croix relèvent une maison sise en la paroisse Saint-Séverin, à Liége, hors la porte de Sainte-Marguerite.

Cartul. I, fol. 197 v°.

1793. — **1461**, 30 août.

La maison claustrale de Sainte-Croix, dite de la prison, est vendue à Jean Veen, chanoine de cette église.

Cartul. I, fol. 35 (s. m.).

1794. — **1461**, 27 novembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Adam Broyne opère le retrait et fait relief d'une maison et de terres sises à Voroux lez-Bierset.

Cartul. IV, fol. 299 v°. — Reg. 91, fol. 98 v°.

1795. — **1462**, 9 mars (flamand).

Devant la cour des tenants d'Adam de Guedegoven, à Millen, Walter et Hubert, fils de feu Walter Suylen d'Elst et consorts, vendent au chapitre de Sainte-Croix trois muids d'épeautre de rente, sur 26 verges grandes de terre sises à Elst.

Cartul. V, fol. 40. — Reg. 15, fol. 324 v°.

1796. — **1462**, 15 juin.

Mesurage d'une pièce de terre sise entre Velroux et Hollogne-aux-Pierres.

Présents : Jean Petri et Gilles Bonem, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 251 v°.

1797. — **1462**, 19 juin.

Renier de Halley, chapelain de Saint-Lambert, exécuteur testamentaire de Thiry d'Eyck, aussi chapelain de Saint-Lambert, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise devant les Bons-Enfants.

Cartul. I, fol. 121. — Reg. 91, fol. 100.

1798. — **1462**, 19 juin.

Maître Gilles de Metz, ancien bourgmestre de Liége, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en Ile, dite la maison delle Angle. Maire : Gilles de Liége ou Ligois, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 211 v°. — Reg. 91, fol. 100 v°.

1799. — **1462**, 19 juin.

Dom Renard de Mommalle, abbé du Val Saint-Lambert, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en Vingnis, près de Liége.

Cartul. I, fol. 316.

1800. — **1462**, 22 juillet (flamand).

Devant la cour des tenants de la collégiale Saint-Martin, à Millen, Lambert Daniels et Daniel Daniels, prêtre, son frère, vendent au chapitre de Sainte-Croix une rente de treize setiers d'épeautre hypothéquée sur une maison sise à Millen et que possédait, précédemment, Jean Blanckart.

Cartul. V, fol. 43. — Reg. 4, fol. 116 v°.

1801. — **1462**, 23 juillet.

Sire Daniel, « vesty » de Millen, relève, de la cour des tenants de Sainte-Croix, une maison sise à Millen, moyennant cinq muids cinq setiers de rente, etc.

Cartul. V, fol. 44.

1802. — **1462**, 25 août.

Jean, fils de Pirar le Blavier, demeurant à Tayenier, en vertu de transports lui faits par Godefroid de Haccourt dit de Reyves, seigneur de Lisen, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des biens sis à Ellemelle.

Cartul. III, fol. 16. — Reg. 91, fol. 101 v°.

1803. — **1462**, 15 septembre (latin).

Statut capitulaire élucidant celui du 2 septembre 1434, en ce qui concerne les études exigées des chanoines.

Reg. 50, fol. 28. — Reg. 51, fol. 62. — Reg. 52, p. 202.

1804. — **1462**, 3 novembre.

Jean le Bovier relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise hors la porte de Hocheporte (*Hachaporte*).

Cartul. I, fol. 194. — Reg. 91, fol. 98.

1805. — **1463**, 22 mars (flamand).

Guillaume Daengels ou Daniels, de Millen, déclare, devant la cour de Millen, être redevable au chapitre de Sainte-Croix, d'une rente de cinq muids cinq setiers d'épeautre hypothéquée sur une maison sise à Millen.

Cartul. V, fol. 44 v°.

1806. — **1463**, 15 mai.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste dit de Saint-Abraham et celui de Saint-Guillaume sis hors la porte de Sainte-Walburge, relèvent la maison de Saint-Guillaume située comme ci-dessus.

Cartul. I, fol. 105. — Reg. 91, fol. 101.

1807. — **1463**, 23 juillet.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, frère Jean de Couvin, profès du couvent des Carmes, relève, au nom de son couvent, des terres sises à Fize-le-Marsal (*Fyes alle Marchalle*) et à Thys.

Cartul. VII, fol. 102. — Reg. 91, fol. 102.

1808. — **1463**, 18 octobre.

Jugement des échevins de Liége, entre le chapitre de Sainte-Croix et Henri li Clockier, écuyer, concernant des terres sises à Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 109. - Reg. 15, fol. 202.

1809. — **1463**, 2 décembre (latin).

Jean de Seny, chanoine et chantre de Sainte-Croix, fait connaître, en présence du chapitre de cette église, les donations et les fondations faites par lui au profit de la collégiale. Il donne, entre autres, un lutrin de cuivre, semblable à celui qui se trouve à Saint-Paul, et qui doit être placé dans le chœur, entre l'aigle et la couronne de lumière. Le chapitre ratifie les dispositions prises par Jean de Seny.

Cartul. I, fol. 41 v°. — Reg. 91, fol. 104 v°.

1810. — **1463** (latin).

Jean Mathie, fils de Mathias de Tongres, est admis, par le chapitre de Sainte-Croix, aux offices de compteur et de grenetier. Points et conditions à observer et serment à prêter par le titulaire de ces offices.

Reg. 14, fol. 181.

1811. — **1464**, 14 mai.

Mesurage et « chesmenaige » des terres appartenant au chapitre de Sainte-Croix, sises à Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 131.

1812. — **1464**, 13 juillet.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jean de Bierset, demeurant sur Meuse aux Mairniers, transporte à la cure, au luminaire et au marlier de l'église Saint-Adalbert, à Liége, représentés par Henri de Bierset, vicaire de ladite église, une maison sise à Voroux lez-Bierset.

Cartul. IV, fol. 296. — Reg. 91, fol. 103 v°.

1813. — **1464**, 9 septembre (flamand).

Devant les échevins de Coninxheim, il est procédé au mesurage de 34 verges grandes et 7 petites appartenant au chapitre de Sainte-Croix et situées sous la juridiction desdits échevins.

Reg. 4, fol. 246 v°.

1814. — **1464**, 23 novembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jean de Seny, prêtre, chanoine et chantre de cette église, assigne au

luminaire de la collégiale six muids d'épeautre de rente, 10 livres de cire, etc., sur sa maison claustrale. Chanoines de Sainte-Croix mentionnés : Ghemart de Nysen, doyen, Denis Schonart, Henri delle Chauchie, Gilles de Liége.

Cartul. I, fol. 41. — Reg. 91, fol. 104.

1815. — **1465**, 22 janvier.

La cour jurée de l'église Sainte-Croix, à Liége, à la demande du chapitre de cette église, recorde que, le 10 juillet 1418, Jean fils de Bodechon delle ville de Voroux reçut l'investiture d'une maison et de biens sis à Voroux lez-Bierset.

Cartul. IV, fol. 300. — Reg. 15, fol. 522.

1816. — **1465**, 23 février.

La cour allodiale de Liége fait savoir que Collard d'Heure, citain de Liége, et Maroie, fille naturelle de François de Wandre, son épouse, en vertu du testament dudit François, ont relevé deux muids d'épeautre de rente, leur dus par le chapitre de Sainte-Croix, sur six journaux de terre allodiale sis en la hauteur de Hermée, entre Aaz et Oupeye, puis en ont fait transport audit chapitre, représenté par Gilles de Liége, chanoine. François de Wandre, dans son testament, fait mention de son fils légitime Godefroid de Wandre, chanoine et chantre de Saint-Barthélemi.

Cartul. V, fol. 154 v°. — Reg. 4, fol. 213.

1817. — **1465**, 1er avril (latin).

Le pape Paul II confère à Denis de Somprez l'expectative d'un canonicat à Sainte-Croix. Suivent les lettres exécutoires, etc.

Reg. 55, fol. 6.

1818. — **1465**, 1er avril (latin).

Le pape Paul II confère à Daniel de Welde des lettres expectatives d'un canonicat à Sainte-Croix. Suivent les lettres exécutoires, etc.

Reg. 55, fol. 36.

1819. — **1465**, 12 juillet.

Les sergents du mayeur de Liége remettent à sire Gilles de Liége, chanoine et vice-prévôt de Sainte-Croix, une femme nommée Christine de Vervoz, condamnée au bannissement, capturée indûment dans les cloîtres de cette église et emmenée à la maison du maire.

Témoins : Étienne de Chesteling, curé de Saint-Séverin, à Liége, Pierre de Mierle, chapelain de Sainte-Croix, et Jean Cloesteren, procureur.

Cartul. II, fol. 2.

1820. — **1466**, 11 janvier (latin).

Testament de Thierri de Huy, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé, le 24 février 1466.

Reg. 85, fol. 37.

1821. — **1466**, 18 juin (latin).

Testament de Leonius de Risinghen, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé les 26 et 29 janvier 1467.

Reg. 85, fol. 42.

1822. — **1466**, 11 novembre.

Devant les tenants de Guillaume, seigneur de Waroux, écuyer, Pierre de Blehen, écuyer, relève, par le décès de

Marie de Covertiche, sa tante, et d'Évrard de Blehen, son frère, trois pièces de vigne sises au Perier le Vesque, à Liége, et les transporte à Catherine, mère de François d'Awans, prieur des Écoliers.

Cartul. I, fol. 94. — Reg. 4, fol. 167 v°.

1823. — **1467**, 17 janvier (latin).

Testament de Philippe Oneaul, prêtre, chapelain de Sainte-Croix. Inventaire du mobilier. Approuvé le 21 janvier 1467.

Reg. 85, fol. 38 v°.

1824. — **1467**, 20 mai.

Sentence arbitrale prononcée par Jean de Boulant, seigneur de Rollé et de Dave, délégué à la cour de Bertogne par le chapitre de Sainte-Croix, entre les habitants de Bertogne se disant bourgeois de La Roche, et les autres « communs surséans dudit Bertogne », au sujet des services auxquels lesdits habitants sont tenus au château et à la forteresse de La Roche.

Cartul. III, fol. 250 — Reg. 55, fol. 75 v°.

1825. — **1467**, 25 mai.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Collet le Wassereit transporte à Jean de Chodron un pré sis près du Val Benoît.

Cartul. IV, fol. 270. — Reg. 91, fol. 92 v°.

1826. — **1467**, 27 juin.

Jean Grevier, curé de Havelange, promet au chapitre de Sainte-Croix de ne pas revendiquer les novales dans sa

paroisse tant qu'il n'aura pas fait paraître qu'elles lui appartiennent.

Cartul. III, fol. 87 v°.

1827. — **1467**, 12 septembre (latin).

Testament de Jean Gallant, prêtre, curé de Saint-Nicolas-le-Petit. Approuvé le 16 septembre 1467.

Reg. 85, fol. 45.

1828. — **1468**, 27 février.

Everard de Bur, brasseur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en Royaul, à Liége.

Cartul. I, fol. 120 v°. — Reg. 91, fol. 105 v°.

1829. — **1468**, 25 mars.

Réassignation des terres de Bovenistier, faite par Guillaume de Clockier.

Cartul. IV, fol. 141.

1830. — **1468**, 1er juillet.

Jean Soihier, curé, les mambours, luminaire, chapelains et marliers de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Liége, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise contre le cimetière de Saint-Jean-Baptiste.

Cartul. I, fol. 292 v°. — Reg. 91, fol. 105 v°.

1831. — **1468**, 16 juillet.

Henrotteal le Tiexhon relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en la chaussée Saint-Léonard.

Cartul. I, fol. 316. — Reg. 91, fol. 106.

1832. — **1468**, 25 octobre (latin).

Testament de Lambert Fabri, prêtre, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 55, fol. 53 v°.

1833. — **1468.**

Jean de Boulant, seigneur de Rollé, de Dave, de Montjardin, etc., déclare avoir repris en accense du chapitre de Sainte-Croix, pour six ans, les biens, dîmes, rentes, etc., de Bertogne, moyennant 80 petits florins de la marche du Rhin (1).

Cartul. III, fol. 255.

1834. — **1469**, 7 avril.

Accord fait entre Walter d'Elst et le chapitre, pour le payement des arriérés dus par ledit Walter, sur le fermage de 5 bonniers et 14 verges grandes et 3 petites sises à Elst.

Cartul. V, fol. 62.

1835. — **1469**, 28 juin.

Gilles de Liége relève, au nom du chapitre de Sainte-Croix, de la cour féodale de la haute avouerie de Hesbaye, des biens sis entre Fexhe, Noville et Roloux.

Cartul. IV, fol. 219 v°.

---

(1) Autres accenses des biens seigneuriaux de Bertogne, données le 27 avril 1519, à Robert de Boulant, seigneur de Montjardin, et en 1533, à Jean de Stavelot (Cartul. III, fol. 255-256 [clauses intéressantes]).

1836. — **1469**, 12 octobre, à La Haye en Hollande (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confère à Jean de Waremme, chapelain à Saint-Martin, la prébende de Sainte-Croix de feu le docteur Albert de Dordrecht. Deux exemplaires adressés l'un au chapitre de Sainte-Croix, et l'autre au bénéficiaire.

Reg. 55, fol. 2.

1837. — **1469**, 17 novembre.

Jean de Bois, de Millen, et Cloes Voelen, époux respectivement de Marguerite et Catherine, filles de feu Jean Proist, relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix, une propriété dite « le tenuer de Mehongne ». Maire : Gilles de Liége, le jeune, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 349. — Reg. 91, fol. 106 v°.

1838. — **1470**, février.

Toussaint Scalhaer et consorts relèvent, de la cour jurée de Sainte-Croix et de l'exécution testamentaire de feu Antoine le Berwier, chanoine de la dite église, une vigne sise à Morinval (*Morealvaulx*) lez-Liége.

Cartul. I, fol. 305. — Reg. 91, fol. 107.

1839. — **1470**, 16 juin (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, atteste que maître Nicolas de Vergnies, recteur de l'église paroissiale de Renlies (*Raillies*) a été promu au sous-diaconat par frère Jean, évêque de Libarie.

Reg. 55, fol. 71 v°.

1840. — **1470**, 20 juin.

Guillaume le Marisschal, de Waremme, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise à Waremme, appelée « le hault et la basse Boeskelle ».

Cartul. IV, fol. 25. — Reg. 91, fol. 108.

1841. — **1470**, 28 août, à Bruxelles (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confère à Jean Juvenis, licencié ès arts du diocèse d'Arras, le canonicat de Sainte-Croix, vacant par décès de Jean Cuperman.

Reg. 55, fol. 20 v°.

1842. — **1470**, 4 octobre.

Le chapitre de Sainte-Croix élit Gilles Bonem, chanoine prébendé, à la dignité de chantre.

Cartul. II, fol. 40 v°.

1843. — **1470**, 6 octobre, à Saint-Trond (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confirme l'élection de Gilles Bonem en qualité de chantre de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 40 v°. — Reg. 55, fol. 13.

1844. — **1470**, 17 octobre (latin).

Testament de Gheymar de Nyssem, doyen de Sainte-Croix.

Reg. 55, fol. 14.

1845. — **1470**, 20 octobre (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confère à Tristand, fils de Gérard le Pannetier, la prébende du défunt doyen

Gérard de Nyssem. Deux exemplaires adressés l'un au chapitre, l'autre au bénéficiaire.

Reg. 55, fol. 5.

1846. — **1470**, 18 novembre (flamand).

Testament de Walter Swertvegher, chapelain de Sainte-Croix, « persona » de Berlingen. Avec codicille du 5 janvier 1482.

Reg. 85, fol. 49.

1847. — **1470**, 24 novembre (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confère à Walter Morelli, une prébende à Sainte-Croix, par échange avec Antoine Watepate. Signé par le chancelier Herman de Eldris.

Reg. 55, fol. 10 v°.

1848. — **1470**, 28 novembre (latin).

Louis de Bourbon, évèque de Liége, charge Everard de Vernenholt, écolâtre de Saint-Jean, d'approuver un échange de bénéfice fait entre Adolphe de Tremonia, chanoine de Sainte-Croix, et Pierre de Mierle, recteur de l'autel des SS. Pierre et Paul à Saint-Lambert.

Reg. 55, fol. 11.

1849. — **1470**, 3 décembre (latin).

Everard de Vernenholt, écolâtre de Saint-Jean, ratifie l'échange mentionné dans l'acte du 28 novembre précédent.

Reg. 55, fol. 11.

1850. — **1471**, 9 mars.

Les échevins de Bovenistier déclarent, par record, que le 25 mars 1468, un accord fut fait entre Guillaume Botton, maire de Waremme, et Guillaume de Clockier, au sujet de 36 bonniers de terre.

Cartul. IV, fol. 143. — Reg. 4, fol. 244 v°.

1851. — **1471**, 13 avril (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, atteste que maître Nicolas de Vergnies, recteur de l'église paroissiale de Renlies (*Raillies*), a été promu diacre par Jean, évêque de Libarie.

Reg. 55, fol. 71 v°.

1852. — **1471**, 3 mai.

La maison claustrale de Pierre Voelen, chanoine de Sainte-Croix, ayant été brûlée durant les guerres, le duc de Bourgogne céda, en compensation, au chapitre de cette église, la maison dite du Champion sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége; le chapitre donne cette dernière en rendage, devant sa cour jurée, à Steynne, veuve de Simon de Marlinne.

Cartul. I, fol. 130. — Reg. 91, fol. 110.

1853. — **1471**, 17 juillet.

Devant les bailli et gens du conseil de l'évêque de Liége, Jean le Blon, fils de Jaquemin le Germeaul, prisonnier pour dettes, vend au chapitre de Sainte-Croix, six muids d'épeautre de rente hypothéqués sur une maison sise sur la rivière d'Avroy.

Cartul. I, fol. 209. — Reg. 4, fol. 169 v°.

1854. — **1471**, 1er octobre.

Jean Eycken, gendre de Jean Blanckart, de Millen, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, 3 bonniers et 5 verges grandes de terres sises à Millen, en lieu dit Meyrevelt, moyennant 8 muids d'épeautre de rente payables au chapitre, etc.

Cartul. V, fol. 60 v°.

1855. — **1471**, 26 novembre.

Devant les bailli et gens du conseil de l'évêque de Liége, Guillaume de Hamal, bâtard, mari d'Agnès, fille de Jean Hubar de Domartin, ratifie, en présence de François d'Awans, prieur des Écoliers, l'acte du 11 novembre 1466, analysé ci-dessus, et relatif aux vignes sises au Perier le Vesque.

Cartul. I, fol. 94. — Reg. 4, fol. 168 v°.

1856. — **1471**, 27 décembre (flamand).

Les maire et tenants de frère Jacob Cailloit, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, autrement dit maître de Chantraine, en sa cour censale du Temple, au village de Rosoux lez-Goyer (*Roest*), donnent un record au sujet de trente-deux deniers fortis dus audit chevalier sur le pré de Costrick.

Cartul. VI, fol. 246. — Reg. 15, fol. 182 v°.

1857. — **1472**, 1er janvier (latin).

Le pape Sixte IV charge l'abbé de Saint-Pierre d'Oudenburg de mettre Laurent de Ryst en possession d'un canonicat ou d'une prébende. Suivent les lettres exécutoires.

Reg. 55, fol. 30 v°.

1858. — **1472**, 8 février.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Philippe de Mastaing, seigneur de Chokier, chevalier, Marie de la Cachye, son épouse, veuve en premières noces de Fastré Bareit Surlet, chevalier, maire de Liége, et Maroye, veuve de Henri de la Cachye, aussi maire de Liége, père et mère de la dame première nommée, relèvent « une plaiche qui, avant la désolation de Lige contenoient plussieurs masures et demoraiges, la plus grand appellée le Colon et l'autre le Chynne, et une autre qui soloient lowier Hubar delle Haixhe, aveucq la thour de piere, etc. », sise devant l'église Saint-Hubert à Liége.

Cartul. I, fol. 160 v°. — Reg. 91, fol. 112 v°.

1859. — **1472**, 10 mars.

Le chapitre de Sainte-Croix ayant, en vertu du traité conclu entre l'évêque de Liége et le duc de Bourgogne, gardien du pays, obtenu l'autorisation de réédifier en la cité de Liége, douze maisons, « au bon plaisir de ceulx auxquelz leur plairat ordonner et accorder, gens paisibles de bonne fame, renommée et honeste conversation », déclare que Jean le Tindeur est autorisé à reconstruire sa maison avec l'atelier de teinturier et dépendances, sis en Drapperye à Liége, laquelle maison était « arse et brûlée ». Jean le Tindeur relève le terrain de son immeuble, de la cour jurée de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 290 v°. — Reg. 91, fol. 112.

1860. — **1472**, 12 mars.

Messire Jacques de Morialmé, chevalier, seigneur de Landelies et de Merckenhoven, bailli de Liége, en vertu du rendage proclamatoire en fait, par le chapitre de Sainte-

Croix, relève de la cour des tenants de cette église, une « tenure, place d'héritaige, cellyers, caves, cavernes, édifichez et assize... que ons soloit nommer et appelleir l'hoisteil d'Argenteal en Liége, en le paroche Saint-Hubert, sur le chemien qui tent vers Saint-Martin en Mont, qui à présent est brûlée », joignant, vers Saint-Martin, aux dames de Herckenrode, vers Sainte-Croix, à Alexandre Bérart, vers Saint-Jean-Évangéliste, à la ruelle de la Basse-Sauvenière. Suit le texte de la proclamation, faite au nom de Gilles de Lapide, doyen, Robert Boxhoven, Gilles de Liége et Henri delle Chaussée, chanoines de Sainte-Croix, etc.

Cartul. I, fol. 167. — Cartul. VI, fol. 243. — Reg. 91, fol. 114.

1861. — **1472**, 11 avril.

Gilles Bonem, prêtre, chanoine et chantre de Sainte-Croix, relève, de la cour jurée de cette église, ensuite du rendage de Jean Dampsar, une vigne sise en la paroisse Saint-Servais à Liége, joignant à la demoiselle de Looz, héritière de Godgaff de Looz.

Cartul. I, fol. 106. — Reg. 91, fol. 113 v°.

1862. — **1472**, 31 mai.

Jean le Canonnier dit Le Keu relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, un jardin sis devant Sainte-Foi, à Liége.

Cartul. I, fol. 315. — Reg. 91, fol. 115 v°.

1863. — **1472**, 26 octobre.

Jean de Champs de Fexhe relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, des biens sis à Yernawe.

Cartul. IV, fol. 289. — Reg. 91, fol. 116.

1864. — **1472**, 2 novembre (latin).

Testament de maître Pierre Voelen, licencié ès lois, chanoine de Sainte-Croix et avocat de la cour de l'official de Liége; il lègue au chapitre les livres de droit qu'il a acquis de maître Antoine Wastepat, ancien chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 55, fol. 34.

1865. — **1472**, 10 novembre.

Les bailli et gens du conseil de l'évêque de Liége entérinent une sentence arbitrale prononcée entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye du Val Saint-Lambert, au sujet de 15 deniers et 1 chapon dus par l'abbaye au chapitre, sur une terre sise entre Fize et Momalle.

Arbitres : Alexandre Bérar, conseiller et procureur-général de l'évêque, Étienne de Horion, Gilles de Brialmont, conseiller et fourrier de l'évêque, Tilman Waldoreal. Chanoines de Sainte-Croix, Jean Petri, maître Jean de Veen dit le Thorier, Alexandre de Liége, Gilles de Liége.

Cartul. VII, fol. 134. — Reg. 15, fol. 199 v°.

1866. — **1472**, 3 décembre, à Rome (latin).

Bulle du pape Sixte IV, confirmant le privilège dont jouissent les collégiales de la ville et du diocèse de Liége, d'être exemptes de la juridiction de l'évêque, de ses vicaires et de ses officiaux.

Cartul. II, fol. 262 v°. — De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 612.

1867. — **1473**, 11 février.

Sire Hustin Petre, chapelain de Saint-Denis, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise en Agi-

mont à Liége, lui transportée par Osile, veuve de Pierre de Vercheval, sa mère, et par Mathieu, son frère.

Cartul. I, fol. 185. — Reg 91, fol. 116 v°.

1868. — **1473,** 16 février (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confirme l'échange de bénéfices fait entre maître Jean de Barca, professeur en théologie, chanoine de Sainte-Croix, et maître Arnold de Aqua, recteur de l'autel Saint-Nicolas en l'église paroissiale de Herstal. Suivent les lettres exécutoires, etc.

Reg. 55, fol. 44.

1869. — **1473,** 16 février (flamand).

Les maire et tenants de la collégiale Saint-Odulphe de Looz à Ketsingen font savoir que le chapitre de Sainte-Croix a acheté de Béatrix, veuve d'Arnoul Segmans alias Dynen, un muid de seigle hypothéqué sur des terres sises à Ketsingen, au profit des autels fondés en vertu du testament de feu Antoine Berwier.

Cartul. V, fol. 8 v°.

1870. — **1473,** 16 février (flamand).

Les maire et tenants du comte de Looz à Ketsingen font savoir que le chapitre de Sainte-Croix a acheté de Béatrix, veuve d'Arnoul Segmans alias Dynen, sept setiers de seigle hypothéqués sur une maison sise à Ketsingen, au profit des fondations de feu Antoine Berwier.

Cartul. V, fol. 8.

1871. — **1473,** 28 février, à Liége (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confère à Guillaume Molitoris, prêtre, le canonicat de Sainte-Croix que pos-

sédait Guillaume Collart avant son entrée aux Chartreux. Suivent les lettres exécutoires, etc.

Reg. 55, fol. 45 v°.

1872. — **1473**, 2 mars.

Jean Tollet le jeune opère, devant la cour jurée de Sainte-Croix, le retrait d'un pré sis à Saint-Nicolas lez-Liége.

Cartul. IV, fol. 308. — Reg. 91, fol. 117.

1873. — **1473**, 4 mars.

Nicolas, compteur de Sainte-Croix, relève, de la cour de l'abbé de Saint-Gilles, à Noville, des terres sises audit Noville.

Cartul. IV, fol. 221 v°.

1874. — **1473**, 18 mars.

Gilles de Lapide, doyen de Sainte-Croix, confère à Jean de Putem, clerc, l'autel de Saint-Servais situé derrière le maître autel, à Sainte-Croix. Suivent d'autres nominations au même autel.

Cartul. II, fol. 16.

1875. — **1473**, 15 avril.

Devant la cour des tenants des chanoines de la Petite Table, en la cathédrale de Liége, Lambert Houbotte de Velroux constitue, au profit de sire Jean Petri, chanoine de Sainte-Croix, une rente de deux muids d'épeautre hypothéquée sur des terres sises à Momalle.

Cartul. VII, fol. 178.

1876. — **1473**, 21 juin (flamand).

Record rendu par les maire et tenants de frère Jacques Cailliot, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, autrement dit maître de Chantraine, en sa cour censale du Temple au village de Rosoux lez-Goyer (*Roest*), au sujet des trente-deux deniers fortis mentionnés dans l'acte du 27 décembre 1472.

Cartul. VI, fol. 246 v°. — Reg. 15, fol. 183.

1877. — **1473**, 29 juin.

Jean, fils de Thierry de Bastogne, est présenté et admis, par le chapitre de Sainte-Croix, à la cure de Surré.

Cartul. III, fol. 317 v°.

1878. — **1473**, 19 juillet (flamand).

Nouveau record rendu, à la demande de Godgaff de Looz, par les maire et tenants de frère Jacques Cailliot, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, autrement dit, maître de Chantraine, en sa cour censale du Temple au village de Rosoux-lez-Goyer (*Roest*), au sujet de trente-deux deniers fortis mentionnés dans l'acte du 27 décembre 1472.

Cartul. VI, fol. 247. — Reg. 15, fol. 184.

1879. — **1473**, 15 octobre.

Devant les échevins de Liége, François d'Awans, prieur des Écoliers de Liége, assigne au chapitre de Sainte-Croix une rente de trois muids d'épeautre sur une vigne sise au Perier le Vesque à Liége.

Cartul. I, fol. 94. — Reg. 4, fol. 169.

1880. — **1473**, 16 octobre (latin).

Alexandre de Liége, chanoine de Sainte-Croix, reconnaît avoir vendu au chapitre une rente de trois muids d'épeautre.

Cartul. I, fol. 94 v°.

1881. — **1473**, 26 octobre, à Rome (latin).

Bulle du pape Sixte IV, relative à l'autorité des conservateurs des privilèges du clergé secondaire; le pape déclare que l'autorité, accordée aux conservateurs des privilèges du clergé, de juger les violations des libertés et immunités des collégiales, s'étend même aux violations de ce genre commises par les archevêques et les évêques.

Cartul. II, fol. 261. — Reg. 52, p. 96.

1882. — **1474**, 23 mars (latin).

Statut capitulaire déclarant que tout chanoine ayant perçu quelque revenu appartenant à l'église, ne l'aura pas fait connaître endéans trois jours, encourra la peine des écoles pendant un an.

Reg. 51, fol. 74.

1883. — **1474**, 5 avril.

Le chapitre de Sainte-Croix, pour indemniser son doyen Gilles de Lapide, des frais qu'il a faits pour la réparation de la maison décanale ruinée lors du sac de la cité, l'exempte, sa vie durant, de la rente de sept muids, à laquelle il est obligé en vertu de l'ordonnance de feu Jean de Liers, jadis doyen de la même église. Le prédécesseur immédiat de Gilles de Lapide, au décanat, était Gheymard de Nyessem.

Cartul. II, fol. 11 v°.

1884. — **1474,** 14 mai.

Michel Barbitonsoris est présenté et admis, par le chapitre de Sainte-Croix, à la cure de Surré.

Cartul. III, fol. 318 (s. m.).

1885. — **1474,** 7 septembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Godefroid de Wandre, prêtre, relève, puis transporte à Daniel d'Aywaille, demeurant en Neuvice, une place d'héritage sise au Marché et où, avant la démolition de Liége, était la maison du Noir Mouton.

Cartul. I, fol. 275. — Reg. 4, fol. 170 v°.

1886. — **1475,** 24 avril.

Record de la cour jurée de l'abbaye de Stavelot à Eben-sur-Geer, attestant que sa juridiction et la cour foncière de Sainte-Croix au même lieu sont frère et sœur et qu'elles perçoivent autant de cens et ont les mêmes avantages l'une que l'autre.

Cartul. V, fol. 118.

1887. — **1475,** 24 avril (flamand).

Devant la cour des tenants de Cauwenbergh à Millen, et d'Egghertingen, Denis Scoenarts, chanoine de Sainte-Croix, stipulant pour son chapitre, donne en emphytéose à Jean van den Steegen, moyennant six muids d'épeautre de rente, une maison et trois verges grandes de courtil situées à Millen.

Cartul. V, fol. 57. — Reg. 4, fol. 128 v°.

1888. — **1475,** 22 mai (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix expose au plus offrant, en emphytéose perpétuelle, ses maisons sises en la Haute-

Sauvenière, à l'intérieur des cloîtres, près du Trihay. Ces maisons sont adjugées, le 28 mai, à Jean de Veen dit le Thorier, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 236.

1889. — **1475**, 19 octobre.

Nicolas Bruggar, compteur du chapitre de Sainte-Croix, relève des biens, de la cour du chapitre de Fosses à Vaux lez-Borset.

Cartul. IV, fol. 74 v° (s. m.).

1890. — **1476**, 1er février, à Liége (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, confirme, en les énumérant, les privilèges du clergé secondaire de la ville et du diocèse de Liége.

Cartul. II, fol. 264 v°. — de Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 617.

1891. — **1476**, 6 juin, à Rome (latin).

Le pape Sixte IV accorde des lettres expectatives à Guillaume de Gothem, clerc, son « familiaris ».

Reg. 55, fol. 89.

1892. — **1476**, 4 août. — *Datum et actum in palatio nostro Leodiensi, in camera penes cubile nostrum situata....*

Louis de Bourbon, évêque de Liége, ratifie la résignation faite par Jean de Ghemert, clerc du diocèse de Tournai, son secrétaire, au profit de Jean Sanderi, aussi son secrétaire et chanoine de Looz, de la prébende de Sainte-Croix occupée jadis par feu Jean Theobaldi. Témoins : Maître Martin van der Keelen, docteur en médecine, Henri de Hemricourt, maître d'hôtel, conseillers privés, Quentin

Mallefer et Robert le Coustelier, chambellans de l'évêque. Notaire : Maître Nicolas Rosselet.

Reg. 55, fol. 66 v°.

1893. — **1476**, 30 août (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix autorise le chanoine maître Jean de Veen à construire une maison au Trihay, à Liége. Conditions.

Cartul. I, fol. 237.

1894. — **1476**, 14 novembre.

Devant les bailli et gens du conseil du prince de Liége, Maroie delle Chaulcie, veuve des chevaliers Fastré Bareit Surlet et Philippe de Mastaing, vend au chapitre de Sainte-Croix dix muids d'épeautre de rente sur les maisons du Champion et de Guillaume le Boulanger, sises au Vinâve de Saint-Hubert à Liége.

Cartul. I, fol. 130 v°.

1895. — **1476**, 14 novembre.

Devant les bailli et gens du conseil du prince de Liége, Maroie delle Chaulcie, veuve de Fastré Bareit Surlet, puis de Philippe de Mastaing, vend au chapitre de Sainte-Croix une rente de quatorze muids d'épeautre, sur la maison du Champion et sur la maison de Guillaume le Boulanger, sises au Vinâve de Saint-Hubert à Liége. Cette rente est destinée à l'exonération de l'anniversaire de Gilles de Lapide, doyen de Sainte-Croix, lequel intervient à l'acte.

Cartul. I, fol. 131.

1896. — **1477**, 20 février.

Jugement rendu par les bailli et gens du conseil de l'évêque de Liége institué en sa cité, contre Peter Frentz et

Jean de Beamont, leur ordonnant de restituer au chapitre de Sainte-Croix le blé qu'ils avaient enlevé, provenant de la dîme de Freeren.

Cartul. VIII, fol. 93.

1897. — **1477,** 31 juillet.

Devant les échevins de Liége, Jean le Blon reconnait avoir reçu du chapitre de Sainte-Croix 7 florins du Rhin pour chacun des six muids d'épeautre de rente qu'il a vendus audit chapitre (Cfr. acte du 17 juillet 1471).

Cartul. I, fol. 209 v°. — Reg. 4, fol. 170.

1898. — **1477** (latin).

Une saisie de drap blanc d'Ardenne, faite au détriment d'un marchand, dans les cloîtres de Sainte-Croix, est annulée, ensuite des démarches de Gilles de Liége, vice-prévôt.

Cartul. II, fol. 3 v°.

1899. — **1477.**

Un individu nommé Jean Le Grand, appréhendé pour un vol de plomb dans les cloîtres de Sainte-Croix, est jugé par le prévôt de cette église, à l'exclusion de toute autre autorité. Prévôt : Louis de Crécquy; vice-prévôt : Gilles de Liége.

Cartul. II, fol. 3 v°.

1900. — **1478,** 4 août (flamand).

Les maire et tenants de la cour qu'Arnold van Triecht, bourgeois de Maestricht, possède à Ketsingen font savoir que le chapitre et les chapelains de Sainte-Croix ont vendu à Jean Philippe van Mombrughen leurs terres de Berg et

Ketsingen (*Katsingen*) lez-Tongres, moyennant seize muids d'épeautre de rente et dix setiers de seigle de contrepan.

Cartul. V, fol. 2. — Reg. 15, fol. 551.

1901. — **1478,** 14 août.

Les maire et échevins de Fize-le-Marsal (*Fies le Marcelle*) font connaître l'étendue et la situation des biens appartenant, sous leur juridiction, au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. VII, fol. 61 v°. — Reg. 15, fol. 196.

1902. — **1478,** 26 octobre.

Les maire et tenants de la cour jurée de Sainte-Croix à Liége font savoir que le chapitre et les chapelains de cette église ont cédé à Jean Philippe de Ketsingen (*Katsinghen*) leurs terres de Ketsingen et Berg, moyennant seize muids d'épeautre de rente.

Cartul. V, fol. 3. — Reg. 15, fol. 552 v°.

1903. — **1478,** 18 décembre, à Rome (latin).

Bulle du pape Sixte IV portant que les bénéfices ecclésiastiques des localités de l'Empire Germanique ne peuvent être accordés à des étrangers.

Cartul. II, fol. 241 v°.

1904. — **1479,** 3 février. — *Datum et actum in palatio nostro leodiensi, in cubili seu camera nostra...*

Louis de Bourbon, évêque de Liége, ratifie l'échange de bénéfices fait entre Gérard le Pannetier, chanoine de Saint-Paul et recteur de l'autel Saint-Nicolas en la crypte de l'église Saint-Michel, Tristand le Pannetier, chanoine de

Sainte-Croix et maître Nicolas de Vergnies, recteur de l'autel Saint-Jean-Baptiste en l'église d'Opytter.

Témoins : Godenoul d'Elderen, écolâtre, Jean Ricoul, senior, vicaire et chantre de Liége, Martin vander Keelen, doyen, et Nicolas Rohault, chanoine de Saint-Denis, conseillers de l'évêque.

Secrétaire : J. Sanderi.

Reg. 55, fol. 71 v°.

1905. — **1479**, 3 février (latin).

Les chanoines de Sainte-Croix dispensent leur confrère Alexandre de Liége de l'assignation d'une rente de trois muids et douze setiers d'épeautre.

Cartul. I, fol. 94 v°.

1906. — **1479**, 12 février.

Jugement des échevins de Liége, en cause le chapitre de Sainte-Croix contre Philippe le Mayeleur, époux de Jeanne Marchant, et Jean le Tindeur dit le Paige, concernant une rente de deux chapons que le chapitre réclamait sur la maison dudit Philippe, sise sur le vieux pont des Arches, faisant le tournant dudit vieux pont, joignant d'aval aux héritiers de Jean delle Naye, et, vers la porte des arbalétriers et vers Meuse, aux héritiers de Jean Brennet; concernant aussi une autre redevance de deux chapons réclamée par le chapitre sur la maison de Jean le Tindeur, sise en Draperie à Liége. Ces deux maisons étaient du nombre de celles que le chapitre de Sainte-Croix avait été autorisé à faire reconstruire après le sac de Liége. Les échevins décident que, nonobstant l'ordonnance des États restituant à chacun ses anciens droits, les redevances

consenties pour l'autorisation de rebâtir doivent être acquittées.

Cartul. I, fol. 252 v°.

1907. — **1479**, 27 mars.

Testament de Gilles Ligois ou de Liége, chanoine de Sainte-Croix. Il fait des legs à son frère Henri, curé de Tilff, et à son neveu Gilles, fils de son frère Martin, à condition qu'il se fasse nommer Gilles de Liége. Approuvé le 27 novembre 1482. (Inventaire de mobilier.)

Reg. 85, fol. 55.

1908. — **1479**, 15 mai.

Devant les tenants de Gielet Malparlant de Slins, représentant Gillet Malparlant, son oncle, sire Henri de Hollogne, prêtre, curé de Saint-Servais à Liége, agissant comme compteur de la collégiale Sainte-Croix, purge la saisie des immeubles mentionnés dans la charte du 14 octobre 1330.

Cartul. I, fol. 98 v°. — Reg. 23, fol. 1 v°.

1909. — **1479**, 16 décembre. — *Acta sunt hec post bellum de Bruesthem, XVI^a^ decembris XIIII^c^ LXXIX.*

Les biens de Momalle et de Genoels Elderen sont donnés en rendage moyennant 8 muids d'épeautre de rente.

Cartul. IV, fol. 209 v°. — Cartul. V, fol. 26 v°.

1910. — **1479**.

Tilman Waldoreal, mayeur de Liége, est contraint à relacher un homme arrêté pour dettes dans les cloîtres de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 3 v°.

1911. — **1480**, 5 janvier, à Rome (latin).

Le pape Sixte IV confirme les bulles de Jean XXIII, du 19 mai 1412, et d'Eugène IV, du 17 août 1446, accordant des juges conservateurs au chapitre de Saint-Lambert et déclare qu'ils peuvent user de leurs prérogatives en faveur de l'évêque de Liége, des membres et suppôts du chapitre, et contre l'université de Louvain, par dérogation au privilège accordé à cette université par le pape Paul II. Dans un vidimus de l'official de Liége, du 29 novembre 1480.

Cartul. II, fol. 469 v°. — CAUCHIE et VAN HOVE, *Documents sur la principauté de Liége*, t. I, p. 113.

1912. — **1480**, 13 février (latin).

Lettres de Henri ex Palude, chanoine de Saint-Lambert, concernant l'échange de bénéfices fait entre Guillaume Holsbecker, recteur de l'autel Notre-Dame en la chapelle de Colmont (*Chamont*), chanoine de Saint-Amour à Munsterbilsen, Daniel de Weelde, chanoine de Sainte-Croix, et Guillaume de Gothem, recteur de la première vicairie de l'église Saint-Martin.

Témoins : Jean Balduini, chanoine de Saint-Jean, maître Renier Bormans, avocat, Arnold Gorren, procureur.

Reg. 55, fol. 89.

1913. — **1480**, 13 mars.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Martin, fils de feu Pietre de Verdcheval, relève la maison et brassine dite de Verdcheval, à Saint-Séverin, faisant le coin des rues qui tendent l'une à Hocheporte et l'autre en Agimont, joignant vers Saint-Servais, aux béguines de Saint-Séverin, et par derrière aux murs de la cité.

Cartul. I, fol. 185 v°. — Reg. 15, fol. 548 v°.

1914. — **1480,** 7 juillet.

Testament de Jean de Limbourg, chanoine de Saint-Pierre et curé d'Ans. Approuvé le 12 juillet 1480.

Reg. 85, fol. 67 v°.

1915. — **1480,** 24 août (flamand).

Testament de Giselbert Hechtelmans, alias Fabri, chapelain de Sainte-Croix. Inventaire de mobilier.

Reg. 85, fol. 59.

1916. — **1481,** 24 mars.

Devant la cour jurée de l'église Sainte-Croix, à Liége, Gilles Masset le charpentier, demeurant à Jemeppe, relève une maison sise à Montegnée.

Cartul. IV, fol. 310. — Reg. 15, fol. 533 v°.

1917. — **1481,** 26 mars.

Devant les échevins de Liége, Olivier le Moyen, représentant feu Jean de Lavoir, abandonne au chapitre de Sainte-Croix un cens de seize sous et six deniers, sur une maison sise à Saint-Servais, à Liége, à l'entrée de la Neuve rue.

Cartul. I, fol. 78. — Reg. 15, fol. 135 v° (fragment).

1918. — **1481,** 10 avril (latin).

Testament de Jean Petri, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 25 avril 1481.

Reg. 85, fol. 46 v°. — Voir Cartul. VI, fol. 187.

1919. — **1481,** 19 juin (flamand).

Devant la cour des tenants de Cauwenberch, à Millen, appartenant à Arnoul de Berlo, Walter Huben, d'Elst,

transporte au chapitre de Sainte-Croix les terres et héritages lui échus par la mort de son père, et situés à Elst.

Cartul. V, fol. 41. — Reg. 15, fol. 326.

1920. — **1481**, 30 août (latin).

Henri delle Chaulcie, chanoine de Saint-Croix, constitue des procureurs pour résigner son canonicat en faveur d'Henri de Bulhon, abbé de Beaurepart.

Cartul. VIII, fol. 140, 320 v°.

1921. — **1481**, 30 août, à Liége (latin).

Louis de Bourbon, évêque de Liége, incorpore le canonicat de Sainte-Croix, résigné par Henri delle Chaulcie, à la dignité d'abbé de Beaurepart et le confère à Henri de Builhon, abbé de ce monastère.

Cartul. VIII, fol. 143.

1922. — **1481**, 20 octobre (latin).

Réception de Henri de Builhon, abbé de Beaurepart, comme chanoine de Sainte-Croix, par suite de la libre résignation de Henri delle Chaulcie. Chanoine-chantre de Sainte-Croix : Denis de Somprez.

Cartul. VIII, fol. 142.

1923. — **1482**, 4 février (flamand).

Les écoutète et échevins de l'évêque de Liége à Brusthem font savoir qu'Arnoul Swertzveeghers, de Saint-Trond, a transporté au chapitre de Sainte-Croix, en exécution du testament de Walter Swertzvegher, chapelain de ladite église, un muid d'épeautre de rente hypothéqué à Aelst.

Cartul. VI, fol. 254. — Reg. 4, fol. 243 v°.

1924. — **1482**, 27 février. — *Sur l'an de grauce XIIII^c soixsante et vingt deux, de moix de fébvrier le XXVIIe jour.*

Sentence des échevins d'Ougnée et Sclessin, entre le chapitre de Sainte-Croix et Gathier del Bayge, mari de Marie, veuve en premières noces, d'Ernot delle Bache, au sujet d'une rente de deux muids d'épeautre hypothéquée sur les biens de feu Jean de Sachis.

Cartul. IV, fol. 264. — Reg. 4, fol. 193.

1925. — **1482**, 24 mai.

Robert Oemen, chanoine et vice-doyen, maître Pierre Engelberti, chanoine et grand compteur, Gilles de Liége, chanoine, et Jean Huysbrant, chapelain de Sainte-Croix, relèvent, au nom de leur église, d'Arnould de Berch, abbé de Saint-Jacques et de sa cour féodale, 2 bonniers de terre sis à Heur-le-Tiexhe, en lieu dit Nettensteghe, provenant de Jean Winrick.

Hommes de fief de l'abbé de Saint-Jacques : Gérard Tollet, échevin de Liége, Piron le Berwier, Rennechon le Blavier et Hensbom le Cuvelier.

Cartul. VIII, fol. 57 v°.

1926. — **1482**, 31 mai (latin).

Testament de Jean Hurteal, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé les 17 et 21 juin 1482.

Reg. 85, fol. 52.

1927. — **1482**, 2 août (latin).

Testament de Gilles Bonem, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 2 août 1482.

Reg. 85, fol. 53.

1928. — Sans date. Vers **1482.**

Clause du testament de Walter Swartzvegher, de Saint-Trond, prêtre, chapelain de Sainte-Croix et recteur de l'autel des SS. Éloi et Geneviève; il lègue au chapitre de Sainte-Croix un muid de seigle de rente.

Cartul. VI, fol. 253.

1929. — **1482.**

Spécification des biens, cens et rentes du chapitre de Sainte-Croix, à Hampteau [1].

Cartul. VI, fol. 115.

1930. — **1483**, 4 janvier (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix, ruiné par les guerres et par le subside de quatre-vingt florins du Rhin qu'il a dû payer à Everard de la Marck; voulant, d'autre part, dégager les joyaux de l'église et racheter de la captivité le chanoine maître Jean de Veen, engage à Jacques Jamessin seize muids d'épeautre de rente hypothéqués sur la maison du Champion sise à Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. I, fol. 132.

1931. — **1483**, 4 janvier (latin).

Le chapitre de Saint-Lambert ratifie l'acte qui précède.

Cartul. I, fol. 132 v°.

1932. — **1483**, 5 janvier (latin).

Testament de Guillaume Molitoris, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 11 janvier 1483.

(Inventaire de mobilier.)

Reg. 85, fol. 62.

---

[1] Renouvelé en 1527 et en 1573. — Cartul. VI, fol. 133 et 150.

1933. — **1483**, 13 avril (latin).

Sire Walter Govis prend en accense un petit jardin sis vers le cloître de Saint-Pierre.

Cartul. I, fol. 51 v°.

1934. — **1483**, 20 juillet (latin).

Testament de Jean de Zutendael, prêtre, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 57.

1935. — **1484**, 17 mars, n. st. (latin).

Dominique, cardinal du titre de Saint-Clément, légat apostolique en Savoie et dans d'autres provinces, confirme l'incorporation à la mense abbatiale de Beaurepart de la prébende de Sainte-Croix de feu Henri delle Chaulcie.

Cartul. VIII, fol. 144.

1936. — **1484**, 29 décembre, n. st.

Déclaration des voirs jurés du cordeau concernant un mur séparant la propriété d'Antoine Jamar, avant parlier, sise en la Basse-Sauvenière, d'une maison claustrale de Sainte-Croix. Mitoyenneté, servitudes.

Cartul. I, fol. 47 v°.

1937. — **1485**, 19 janvier.

Devant la cour de Herstal, Jean Vignoulle transporte au chapitre de Sainte-Croix, représenté par messire Henri de Hollogne, curé de Saint-Servais à Liége et chanoine de ladite collégiale, une rente de six muids et un setier d'épeautre.

Copie délivrée le 17 janvier 1486 sous les sceaux des maire et échevins de Herstal, savoir : Jean le Pollain, chevalier, seigneur à Waroux, bailli et mayeur; Jean delle Boverie, chevalier, haut avoué de Liége, Guillaume Marteau de Bombay, avoué de Mortier, Rigaud de Thys, échevin de Liége, Arnoul Lambert, Jean Gulardin, Urbain de Villers, bourgmestre de Liége et Wéri Frongteal.

Cartul. V, fol. 230. — Reg. 4, fol. 147.

1938. — **1486**, 24 juin.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, la veuve de Herman, fils de Servais le boulanger de l'évêque de Liége, relève une maison sise derrière le Palais.

Cartul. I, fol. 279 (s. m.)

1939. — **1486**, 18 juillet.

Saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix, devant les échevins de Liége, sur les biens de l'abbaye de Beaurepart à Freeren, pour défaut de payement de 60 muids d'épeautre de rente.

Cartul. VIII, fol. 134.

1940. — **1486**, octobre (latin).

Testament de Walter Morelli, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 27 août 1488.

Reg. 85, fol. 72 v°.

1941. — **1486**, 5 novembre.

Devant les échevins d'Ans et Mollins, Sainte, veuve de Wérotea le Meunier, transporte à Jean Bauldewin, le meunier, une maison sise sur le riwe, joignant au pré delle heraine, au moulin et au wérixhas.

Cartul. IV, fol. 321. — Reg. 15, fol. 545 v°.

1942. — **1486**, 6 novembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix déclare qu'ayant eu, à cause des guerres, de lourdes dépenses à soutenir à l'égard d'Éverard et de Guillaume de la Marck, et de Guy de Caune, chevaliers, il a été obligé d'aliéner une rente de seize muids d'épeautre qu'il avait sur la maison dite du Champion, sise en la paroisse Saint-Hubert à Liége et d'engager divers meubles et joyaux; d'autre part, les biens de Hampteau furent mis en arrêt par sire Philippe de Ravenstein, à cause d'une prétendue promesse lui faite par les Liégeois. Ce pourquoi, le chapitre rend à Arnoul van der Balck, de Léau, moyennant 352 florins du Rhin, avec faculté de rachat, en tout temps, les biens qu'il possède à Hampteau et à Linsmeau, ainsi que l'administration de la seigneurie et le droit d'instituer et de révoquer le maire et les échevins.

Cartul. VI, fol. 113 v°. — Voir aussi Cartul. I, fol. 133 et reg. 4, fol. 109.

1943. — **1487**, 1er mars.

Devant la cour jurée des biens appartenant à l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste à Liége, le chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Walter Govis, Jean le Thorier et Alexandre de Liége, vend à Jacques dit Jamessin Paren, commissaire de la Cité, seize muids d'épeautre de rente sur la maison dite du Champion, sise à Saint-Hubert à Liége.

Cartul. I, fol. 133.

1944. — **1487**, 6 avril.

Rendage proclamatoire fait devant l'official de Liége, par le chapitre de Sainte-Croix, d'un terrain sis à Jupprelle, en

lieu dit le triexheal, sur lequel existait précédemment une maison, détruite par la guerre, et d'un pré. Adjugé à Jean le Maréchal de Lantin, qui en offre 7 deniers de fort cens et cinq muids d'épeautre de rente, plus, comme contre-pant, cinquante griffons applicables en trois ans en réparation d'édifices.

Cartul. V, fol. 202. — Reg. 4, fol. 121 v°.

1945. — **1487**, 13 mai (latin).

Rescription de Gilles delle Abbie, prêtre, curé de Jupprelle à l'official de Liége, l'informant qu'à la suite des proclamations légales, personne n'a offert, du terrain mis en vente par le chapitre de Sainte-Croix, plus que Jean le Maréchal de Lantin (voir acte du 6 avril 1487).

Cartul. V, fol. 202 v°.

1946. — **1487**, 21 mai (*1486 sec. reg.*).

Jean Philippes de Ketsingen (*Catsingen*) renonce à l'exploitation des terres de Ketsingen qu'il tenait du chapitre et des chapelains de Sainte-Croix.

Cartul. V. fol. 6 v°.

1947. — **1487**, 4 décembre (latin).

Testament de Christian de Ghelmen alias de Yesscheren, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 7 décembre 1487.

Reg. 85, fol. 66 v°.

1948. — **1488**, 4 février (latin).

Ordonnance capitulaire portant que dorénavant, on exonérera tous les ans chaque maison claustrale de 10 muids d'épeautre.

Cartul. I, fol. 50.

1949. — **1489**, 17 août (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix permet au chanoine Jean de Veen de pouvoir clôturer les degrés et la montée de sa nouvelle chambre, à raison des ordures qui y étaient déposées par les pauvres mendiants et par d'autres.

Cartul. I, fol. 237.

1950. — **1492**, 23 avril [1].

Testament d'Alexandre de Liége, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Il parle de son oncle Gilles de Bernaer et de son frère Gilles de Liége ou Ligois, chanoine de Sainte-Croix, défunt. Suivi d'un second testament du 4 avril 1501. Approuvé le 19 avril et le 3 juin 1501. Il signait : *A. Ligois.*

Reg. 85, fol. 83 v°.

1951. — **1492**, 4 octobre (latin).

Barthelemi Tielens, abbé de Beaurepart, est admis à une prébende de Sainte-Croix en remplacement de son prédécesseur feu Henri de Bouillon.

Cartul. VIII, fol. 145.

1952. — **1492**, 23 novembre.

Le bail de terres sises à Millen, repris par Henri Grouman, est annulé à cause des guerres du pays; un nouveau bail est accordé audit Henri et à Gilles d'Elst.

Cartul. V, fol. 62 v°.

---

[1] Le lundi de Pâques, jour de Saint-Georges 1491 selon la date des registres.

1953. — **1493**, 3 janvier.

Points conclus par les États de Liége au sujet des cens et rentes dont le payement est retardé par suite des maux de la guerre.

Reg. 54, fol. 87. — POLAIN, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 1re série, p. 777.

1954. — **1493**, 12 février (flamand).

Record des échevins de Nederheim concernant l'éviction des biens de Paifve.

Cartul. VIII, fol. 248 v°.

1955. — **1493**, 28 février.

Devant les échevins de Liége, Gilles Malparlant d'Once assigne à Gérard Palude, vinier, dix-huit setiers d'épeautre de rente hypothéqués sur une maison sise à Sainte-Walburge.

Cartul. I, fol. 100 v°.

1956. — **1493**, 12 mars.

Le chapitre de Sainte-Croix loue à Arnould Gielis, bourgeois de Huy, la grosse dîme et les cens d'Attrin, et lui donne procuration générale pour faire relever tous les héritages redevables du cens à l'église Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 196 v°.

1957. — **1493**, 13 juin (1492, sec. reg.).

Convention faite entre le chapitre et Baudouin de Campo de Slins, concernant les canons arriérés d'une rente hypothéquée sur une maison et des terres sises à Mheer (*Meers*), paroisse de Roclenge.

Cartul. V, fol. 80 v°.

1958. — **1493**, 3 juillet (1492, sec. reg.).

Accord fait entre le chapitre et Jean Cauwenberch, au sujet de la reprise des terres sises entre Millen et Elst.

Cartul. V, fol. 53.

1959. — **1494**, 7 mars.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, Ponce de Welkenhuys, avoué de Loncin, chevalier, mari de Catherine de Corswarem, chevaleresse, représentant en ce cas feu Tilman Waldoreal, bourgmestre et échevin de Liége, relève la maison d'Argenteau, sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége, moyennant le payement des charges foncières et 10 muids d'épeautre de rente annuelle.

Maire : Alexandre de Liége, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Tenants : messire Pierre Glabbeeck, prêtre, chapelain en la même église, Cloes Brugair d'Oleye, Leonis Wolf, Jean Jacob dit le Clerc, Godefroid d'Odeur, l'aîné, Gérard Tollet, et Johannes de Moriane.

Cartul. VI, fol. 244. — Reg. 15, fol. 528 v°.

1960. — **1494**, 6 juin.

Accord fait entre le chapitre et Gisbert Burgheneer, au sujet des canons échus du fermage des terres sises à Millen.

Cartul. V, fol. 55.

1961. — **1494**, 7 juillet (latin).

Les chanoines de Sainte-Croix, Engelberti et Veen, se rendent à cheval à Aigremont, pour relever les biens appartenant au chapitre et sur lesquels Jean de la Marck, avoué de Hesbaye, avait pris saisie.

Cartul. IV, fol. 220.

1962. — **1494**, 8 juillet (latin).

Pierre Engelberti, chanoine de Sainte-Croix, et Denis de Somprez, chantre de Sainte-Croix et curé de Stavelot, se rendent de nouveau, à cheval, à Aigremont, au sujet des biens relevant de la haute avouerie de Hesbaye.

Cartul. IV, fol. 220.

1963. — **1494**, 2 septembre.

Le chapitre de Sainte-Croix, sur la proposition de son doyen, Gilles de Lapide, accorde à la maison décanale la qualité de maison claustrale. Cette maison avait été ruinée à plusieurs reprises durant les guerres civiles.

Cartul. II, fol. 12.

1964. — **1495**, 26 avril (flamand).

Arrangement pris, devant la haute cour de Freeren, entre le chapitre de Sainte-Croix et Jean Symon de Nederheim, au sujet d'une rente de quatre muids d'épeautre assignée par ce dernier au profit de la messe fondée par feu Nicolas Morghenster. Le chapitre de Sainte-Croix est représenté par Guillaume Holstbeekere, « persona » de Bilsen et chanoine de Sainte-Croix, et par Thomas Vorsters, « persona » de Freeren.

Reg. 15, fol. 529 v°.

1965. — **1495**, 31 août.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Conrard Mulckeal relève, en suite de purgement de saisie, des terres sises à Sainte-Walburge lez Liége.

Cartul. II, fol. 86 v°.

1966. — **1495**, 22 septembre (latin).

Testament de Henri de Hollonia, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 16 septembre 1496.

Reg. 85, fol. 76.

1967. — **1495**, 21 novembre.

Testament de Jean de Limbourg alias d'Ans, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 30 décembre 1495.

Reg. 85, fol. 75.

1968. — **1495**, 7 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix donne en rendage, devant sa cour jurée, à Henri Lambin, demeurant au pont alle Creyr près de Sainte-Foid, une pièce de vigne sise à Pixhamollin, en lieu dit en Richelle.

Cartul. I, fol. 308. — Reg. 15, fol. 535 v°.

1969. — **1496**, 8 mars.

Devant la cour jurée des biens appartenant au couvent des Ecoliers à Liége, ledit couvent représenté par Jeau Crummel, prieur, Giles de Jupprelle, sous-prieur, et Urbain de Jodry, profès, transporte, en augmentation de la messe fondée à Sainte-Croix par Cloes Morgenstart, chapelain de Saint-Antoine à Maestricht, une rente de 4 muids et 4 setiers d'épeautre hypothéquée sur deux maisons sises sur le Marché à Liége, dites les maisons de Beaumont, appartenant aux métiers des charpentiers et des pelletiers, joignant, vers Saint-Lambert, au métier des corbesiers, et d'aval à la maison du Fer de Moulin. Ces deux maisons avaient tout d'abord été relevées du couvent des Ecoliers par le métier des boulangers et réciproquement.

Cartul. I, fol. 280 v°. — Reg. 15, fol. 530 v°.

1970. — **1496**, 12 mars.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Barthélemi Tielens de Tongres, abbé de Beaurepart, et son couvent relèvent 98 bonniers de terres à Freeren.

Cartul. VIII, fol. 134 v°, 315 v°. — Reg. 15, fol. 535.

1971. — **1496**, 16 mars.

Jean Vorsters, de Freeren, transporte, devant ses tenants, au chapitre de Sainte-Croix, 2 marcs de cens lui dus par l'hospice de Cornillon sur une maison sise au Pont d'Amercœur; cela, en suite d'un arrangement pris entre ledit Vorsters et Lambert Pruiveneer qui, comme choral à Sainte-Croix, devait assigner au chapitre un cens de deux marcs.

Cartul. I, fol. 319. — Reg. 15, fol. 533.

1972. — **1496**, 18 mars (flamand).

Devant les maire et tenants de la cour jurée d'Arnold van den Huis, prévôt du monastère de Saint-Trond, en cette ville, Geert van Mierle transporte au chapitre de Sainte-Croix deux muids d'épeautre de seigle sur un bonnier de terre sis à Melveren (*Mervel*), pour la célébration de l'anniversaire de Jeanne de Mierle, sa mère.

Cartul. VI, fol. 259. — Reg. 15, fol. 542 v°.

1973. — **1496**, 19 octobre.

Devant les maire et tenants de la cour jurée de l'église Sainte-Croix, l'abbaye de Saint-Laurent, représentée par Arnold de Lantremange, religieux de ce monastère, relève, en suite de purgement d'une saisie, la maison de la Pommelette d'or, sise paroisse Saint-Hubert.

Cartul. I, fol. 155 v°. — Reg. 15, fol. 537.

1974. — **1496**, 28 octobre (latin).

Testament de maître Gérard de Hamont, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 78.

1975. — **1496**, 8 novembre.

Le chapitre de Sainte-Croix mande au commandeur des Joncs, demeurant en la paroisse Saint-André, à Liége, de ne point payer sans son consentement, au doyen Gilles de Lapide, absent de son église, ni à personne d'autre, la redevance d'un marc d'or compétant au décanat.

Cartul. II, fol. 14 v°.

1976. — **1497**, 31 janvier.

Michel Ryde, prêtre, curé de Tavier, reconnaît être redevable d'un cens annuel de quatre chapons, au chapitre de Sainte-Croix, à cause du patronat de l'église de Tavier.

Témoins : Renier Borman et Guillaume Custodis, clercs.

Cartul. III, fol. 21 v°.

1977. — **1497**, 15 février.

Record des échevins de Huy concernant le tonlieu de l'évêque en cette ville. Ce record est rendu à la requête de l'évêque Jean de Horne, des chapitres de Saint-Lambert et de Sainte-Croix. Tarif. Sont mentionnés dans cet acte, Raes de Corswarem, doyen de Saint-Lambert ; maître Jean de Veen dit le Thorier, vice-doyen de Sainte-Croix ; Gilles le Pannetier, mambour de l'évêque, etc.

Reg. 15, fol. 538 v°. — Cartul. VIII, fol. 135 v°.

1978. — **1497**, 15 avril (flamand).

Devant les échevins d'Ulbeek, Georges de Gutschoven achète, de Gilles van der Linden, un demi-bonnier de terre sis à Ulbeek. (Acte incomplet.)

Cartul. VI, fol. 12 v°.

1979. — **1497**, 19 mai.

Le chapitre de Sainte-Croix autorise son nouveau doyen, maître Gérard Militis, à s'àbsenter et à se rendre à Paris.

Cartul. II, fol. 14 v°.

1980. — **1497**, 2 juin (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix déclare être en possession d'un bonnier de terre, situé à Melveren (*Merwel*), et relevant de la cour du prévôt du monastère de Saint-Trond, en cette ville, en suite du legs de feue damoiselle Jeanne de Mierle.

Cartul. VI, fol. 260. — Reg. 15, fol. 543.

1981. — **1497**, 29 décembre. — *Datum et ratificatum in crastino Innocentium anni XIIII^c XCVIII data communis.*

Jean Goffin, fils de Goffin Goffar de Bleret accepte de prendre à trescens un emplacement de maison sis à Waremme, que son père tenait précédemment. Il ne payera rien pour l'année 1497, mais il payera 10 setiers d'épeautre les années suivantes et endéans trois ans dépensera 15 florins du Rhin pour la reconstruction de la maison.

Cartul. IV, fol. 10 v°.

1982. — **1498,** 23 mars.

Herman Drueghe d'Eben s'accorde avec le chapitre, au sujet des canons arriérés d'une rente de sept muids d'épeautre due sur des terres sises à Eben-Emal.

Cartul. V, fol. 113 v°.

1983. — **1498,** 2 septembre (latin).

Statut capitulaire portant que les chapelains et les recteurs d'autels de Sainte-Croix payeront, pour chaque absence, deux muids d'épeautre à la fabrique.

Reg. 51, fol. 74. — Reg. 52, p. 206.

1984. — **1498,** 7 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix fait grâce à Jean Eycken de 4 muids d'épeautre de rente dus pour l'année 1498 *secundum registra,* sur des terres sises à Millen, au lieu dit Meyrevelt.

Cartul. V, fol. 61.

1985. — **1498,** 12 décembre.

Devant la cour jurée des biens appartenant à la collégiale Sainte-Croix, Jean de Bearwaer dit le Rute, mangon, ancien bourgmestre de Liége, et Henri Helman fils de feu Jean Helmant, aussi bourgmestre de Liége, relèvent une maison « qui jadit fut le xhodin, extant derier manghenie en Liége ».

Maire : Alexandre de Liége, chanoine de Sainte-Croix.

Original sur parchemin, sceaux enlevés.— Cartul. I, fol. 276. — Reg. 15, fol. 547 v°.

1986. — **1499,** 1er janvier.

Testament de Walter Govis, ou Goevis, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 22 janvier 1499.

Reg. 85, fol. 79 v°.

1987. — **1499**, 4 février.

Arnold Mélart junior, de Wonck, s'accorde avec le chapitre au sujet des canons arriérés d'une rente de deux muids d'épeautre sur des terres sises à Wonck.

Cartul. V, fol. 96 (s. m.).

1988. — **1500**, 18 janvier.

Jugement des voirs jurés des charbonnages entre le chapitre de Sainte-Croix et les pauvres de Jemeppe, concernant les houilles et charbons sous une maison et assise à Montegnée.

Cartul. IV, fol. 311. — Reg. 15, fol. 547.

1989. — **1500**, 7 avril.

Convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix et Gisbert, fils d'Ida Velaers, au sujet de l'hypothèque d'une rente de vingt setiers d'épeautre léguée audit chapitre par Jean Petri, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. VI, fol. 190.

1990. — **1500**, 5 mai.

Devant la cour jurée de la collégiale Sainte-Croix, à Liége, Jean Baldewin, meunier, relève deux maisons sises à Ans ou à Mollins, joignant au moulin de Cornillon.

Cartul. IV, fol. 322. — Reg. 15, fol. 546.

1991. — **1500**, 5 mai.

Gérard Militis, doyen de Sainte-Croix, les chanoines Veen, Baers, Voroux et autres, visitent les biens d'Ans et Mollins et en reconnaissent la situation et les joignants.

Cartul. IV, fol. 321 v° (s. m.).

1992. — **1500**, 15 juillet.

Gérard Ex Palude, vinier, bourgeois de Liége, fait savoir que, devant ses tenants, Jean le Torrier, chanoine et fondé de pouvoirs du chapitre de Sainte-Croix, a relevé une maison sise à Sainte-Walburge.

Cartul. I, fol. 98 v°.

1993. — xv[e] siècle.

Formule du serment prêté par les abbés de Beaurepart, à leur réception comme chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 323 v°.

1994. — xv[e] siècle.

Déclaration du concile de Tongres spécifiant les obligations de ceux qui perçoivent les grosses dîmes [1].

Cartul. VIII, fol. 97.

1995. — xv[e] siècle (latin).

Statut déclarant que l'avis contraire d'un seul chanoine ne peut, dans un chapitre général, empêcher la conclusion prise par la majorité du chapitre « in gratiis faciendis que concernunt commodum bursale ».

Reg. 51, fol. 75.

1996. — **1501**, 14 avril (latin).

Maître Thomas Vosters, chanoine de Sainte-Croix, est nommé recteur de l'église paroissiale de Freeren ensuite de la résignation en faite par sire Thomas Vosters, prêtre.

Cartul. VIII, fol. 6.

---

(1) Communiqué le 25 novembre 1581 par sire Walter, curé de Freeren, d'après un ancien registre.

1997. — **1501**, 25 octobre (latin).

Testament de Jean Veen alias Torryr, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 86 v°.

1998. — **1501**, 10 novembre.

Devant les échevins de Liége, Martin de Verdcheval assigne à Cloes Tector, sous-mayeur de Liége, une rente de sept muids d'épeautre sur sa maison et brasserie sises en la paroisse Saint-Séverin, joignant, par derrière, aux émoluments de la cité.

Cartul. I, fol. 200.

1999. — **1502**, 20 juin.

Jean de Limbourg, receveur du costre de Saint-Lambert, déclare avoir reçu du chapitre de Sainte-Croix, la taxe du relief d'un fief consistant en cens, rentes et chapons à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 133 v°.

2000. — **1503**, 4 février (latin).

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Beaurepart, au sujet de 60 muids d'épeautre, dus au premier par la seconde, sur les terres de Freeren, et de 40 muids dus par le chapitre à l'abbaye, à raison de l'annexion d'une prébende de Sainte-Croix à la dignité abbatiale de Beaurepart.

Cartul. VIII, fol. 146.

2001. — **1503**, 28 avril.

Devant les échevins de Liége, Gérard ex Palude, vinier, citain de Liége, remet à Simon delle Saulx, qui en fait la

« rescosse », une rente hypothéquée sur une maison sise près de la porte Sainte-Marguerite.

Cartul. I, fol. 99 v°.

2002. — **1503,** 5 septembre (latin).

Statut capitulaire portant que les chanoines reçus à une prébende doivent attendre deux ans avant d'en percevoir les fruits; autre statut relatif au serment des maîtres de la fabrique.

Reg. 50, fol. 27. — Reg. 51, fol. 59. — Reg. 52, p. 201.

2003. — **1503,** 22 novembre (latin).

Jean de Horne, évêque de Liége, confirme, en les énumérant, les privilèges et les immunités des églises secondaires de son diocèse ([1]).

Cartul. II, fol. 269 v°.

2004. — **1505,** 29 mai (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix autorise son doyen, Charles de Nicquet, official de Liége, à faire sa résidence à Saint-Lambert, à percevoir les revenus de son décanat et 80 florins de Brabant au lieu des fruits de sa prébende; enfin, à continuer d'habiter sa maison claustrale.

Reg. 51, fol. 79.

2005. — **1505,** 2 septembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, les héritiers de Catherine, veuve de Gilles Calbo, donnent en accense à

([1]) Ces privilèges furent confirmés, mot à mot, par tous les princes-évêques de Liége au moment de leur inauguration, jusqu'à Gérard de Groesbeeck. (Cartul. II, fol. 271 v°.)

Mathieu de Haske, pelletier, une maison, vigne, etc., au thier de Sainte-Walburge et une autre maison avec ses dépendances, sise en la paroisse de Saint-Georges, sur le grand rieu.

Cartul. I, fol. 118 v°. — Reg. 15, fol. 558.

2006. — **1505**, 23 novembre (flamand).

Devant les échevins de Nederheim, siégeant à Liége, le chapitre de Sainte-Croix achète, de Gilles Beamonts de Nederheim, des terres sur lesquelles fut bâtie la grange décimale dudit chapitre à Nederheim. Chanoines de Sainte-Croix : maîtres Thomas Vosters, Pierre Engelberti, sire Renier van der Cuylen.

Cartul. A, fol. 404. — Cartul. VIII, fol. 225.

2007. — **1505**, 13 décembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix relève, de l'abbé de Stavelot, la dîme de Denville et d'Hafflignoule et un bonnier de terre à la Croix à Viemme. Chanoines de Sainte-Croix : Vergnies, Vosters, Cuelen, Pierre Engelberti, Louis Viesmarchant.

Cartul. III, fol. 92 v°. — Cartul. IV, fol. 54 v°. — Reg. 15, fol. 356.

2008. — **1507**, 27 février.

Sentence des échevins d'Atrin entre le chapitre de Sainte-Croix et Jean Craenne de Stockhem, au sujet des dîmes et des cens dus audit chapitre en la seigneurie d'Atrin.

Cartul. III, fol. 197. — Cartul. A, fol. 404 v°.

2009. — **1507**, 26 juin.

Le chapitre de Sainte-Croix purge une saisie prise par l'aumône de Catherine de Flémalle, sur une vigne sise en Besonheid, près Pixhamollin.

Cartul. I, fol. 308 v°.

2010. — **1508**, 29 mars.

Devant les échevins de Liége, maître Pierre de Itteren, notaire, assigne au chapitre de Sainte-Croix une rente de deux muids d'épeautre sur une maison sise en la Haute-Sauvenière, joignant, vers la maison des seigneurs d'Aix, à un terrain vague, à front de la rue d'Aix.

Cartul. A, fol. 406. — Cartul. I, fol. 234.

2011. — **1508**, 25 avril (latin).

Testament de Nicolas Zandra, curé de Saint-Séverin et chapelain de Sainte-Croix. — Approuvé le 29 avril et le 1er mai 1508.

Reg. 85, fol. 87.

2012. — **1508**, 10 août.

Le chapitre de Sainte-Croix transporte, devant sa cour jurée, à Isabelle, veuve de Henri Lambuine, une vigne sise près de Pixhamollin, au lieu dit en Richelle.

Cartul. I, fol. 308 v°.

2013. — **1509**, 3 février (latin).

Statut capitulaire portant que dorénavant on ne payera plus, pour le baldaquin, que 10 florins du Rhin, et pour l'approbation du testament d'un chanoine, que 6 florins

du Rhin; que chaque chanoine, faisant sa résidence, pourra, chaque année, s'absenter trente jours sans rien perdre et trente jours en perdant les anniversaires et les distributions quotidiennes, etc.

Reg. 50, fol. 28 v° et 29. — Reg. 51, fol. 62 v°. — Reg. 52, p. 203.

2014. — **1510**, 20 août.

Sentence des échevins de Liége condamnant Jean Craenne, maire d'Eyck, à payer cinq muids d'épeautre au chapitre de Sainte-Croix, pour les années 1506-1509, sur des biens situés à Atrin, etc.

Cartul. A, fol. 406. — Cartul. III, fol. 199.

2015. — **1511**, 5 mai (latin).

Testament d'Adam de Heynsberch alias Keersboem, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. — Approuvé le 3 juin 1511.

Reg. 85, fol. 90 v°.

2016. — **1511**, 1er juillet (latin).

Testament de Jean Peecx de Looz-le-Château, prêtre, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 93.

2017. — **1511**, 4 octobre.

Rencharge des échevins de Liége à la cour de Fize-le-Marsal, entre le chapitre de Sainte-Croix et Séverin de Fize, concernant la possession d'une terre sise audit lieu.

Cartul. VII, fol. 67 v°.

2018. — **1511**, 22 décembre (latin).

Testament de Pierre de Mierle, prêtre, chanoine de Sainte-Croix; il lègue au chapitre de cette église, pour l'augmentation du culte de la Sainte Vierge, un muid de seigle sur neuf verges de terre sises à Attenhoven. Approuvé le ... mars 1512.

Reg. 85, fol. 96 v°. — Cartul. VI, fol. 27.

2019. — **1512**, 17 février (latin).

L'abbé et le couvent de Saint-Laurent lez-Liége reconnaissent que le chapitre de Sainte-Croix a rédimé, pour sa quote-part, la rente annuelle de 55 florins du Rhin constituée, le 27 janvier 1488, par les abbés de Saint-Jacques, Saint-Gilles, Beaurepart, le prieur du Val des Ecoliers et les collégiales de Liége, au profit de l'abbaye de Saint-Laurent, à cause d'une somme de 833 florins du Rhin avancée par elle pour le profit et l'utilité des dites abbayes et églises.

Cartul. A, fol. 403.

2020. — **1512**, 18 février (latin).

Testament de Denis Schonarts, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 95.

2021. — **1512**, 5 mai.

Déclaration des pièces de terre sises à Vaux lez-Borset, servant de gage à 8 muids d'épeautre de rente.

Cartul. IV, fol. 75.

2022. — **1512**, 1er juin.

Convenances de mariage entre Gérard de Mierle, bâtonnier de Sainte-Croix, et Marie, fille de Jean Henckin de

Bodeur ; ils affectent, au profit du chapitre de Sainte-Croix, une rente de 7 muids et 2 setiers de seigle. Cette rente fut assignée sur le moulin d'Attenhoven.

Cartul. VI, fol. 28.

2023. — **1512,** 11 août, à Rome (latin).

Bulle du pape Jules II par laquelle il confirme l'exemption personnelle et réelle du clergé secondaire de Liége de la juridiction de l'évêque et de toutes impositions.

Cartul. A, fol. 386.— Cartul. II, fol. 250. — Reg. 52, p. 99. — Miraeus, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 94. — Voir Van Hove, *Etudes sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liége à l'époque d'Erard de la Marck*, p. 26. Ce dernier auteur donne à la bulle la date du 14 août 1512.

2024. — **1512,** 6 novembre.

Jean delle Suille, citain de Liége, fait savoir que, pardevant sa cour de tenants, Jean Badewin, comme représentant Wersta le Molnier, a relevé un jardin « sur lequel solloit avoir maison », sis à Ans, joignant vers les Quassequez au moulin de Cornillon et aux wérixhas, vers Ans au pré de l'erraine, etc., moyennant certaines redevances.

Cartul. A, fol. 390 v°. — Cartul. IV, fol. 319 v°.

2025. — **1512,** 7 décembre.

Devant la cour des tenants de maître Henri ex Palude, chanoine chantre de Saint-Lambert, et du bon métier des charpentiers de Liége, Lambert Saverotte, compteur du chapitre de Sainte-Croix, assigne à Nicole de Oss, prêtre, chanoine de la même église, pour l'anniversaire de feu le



chanoine Jean Pecx, une rente de 2 muids d'épeautre sur une maison sise à Rouveroy, sur la tenure de Bois, sise à Saint-Nicolas en Glain, etc.

Cartul. IV, fol. 293 v°.

2026. — **1513,** 9 avril (latin).

César de Riario, patriarche d'Alexandrie et archevêque de Pise, donne un vidimus de la bulle dite la « Julienne » du 11 août 1512.

Cartul. A, fol. 386. — Cartul. II, fol. 250. — Reg. 52, p. 99.

2027. — **1514,** 10 mars (latin).

Clause du testament de Gérard de Mierle, bâtonnier de Sainte-Croix, et de Marie, son épouse, fille de Jean Henckin de Bodeur; ils lèguent au chapitre de cette église un muid d'épeautre de rente sur le moulin d'Attenhoven.

Cartul. VI, fol. 28 v°.

2028. — **1514,** 29 avril, à Rome (latin).

Le pape Léon X confirme le privilège d'exemption accordé le 11 août 1512, aux églises secondaires de Liége, par le pape Jules II.

Miraeus, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 94.

2029. — **1514,** 31 juillet, à Bruxelles.

Sauvegarde accordée par l'empereur Maximilien pour les dîmes que le chapitre de Sainte-Croix possède dans le Luxembourg.

Original sur parchemin, sceau enlevé.

2030. — **1514**, 2 août, à Bruxelles.

Maximilien, élu empereur des Romains, et Charles, archiduc d'Autriche, prennent sous leur sauvegarde le chapitre de Sainte-Croix, contre Guillaume de Hosden, seigneur de la Chapelle, qui trouble ledit chapitre dans la possession et la perception des dîmes de Tavier et dépendances.

Cartul. III, fol. 59 v°.

2031. — **1515**, 2 janvier (latin).

Testament de Renier van der Cuylen, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 4 septembre 1516.

Reg. 85, fol. 109.

2032. — **1515**, 18 août (latin).

Testament de maître Pierre Enghelberti, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 3 octobre 1515.

Reg. 85, fol. 103.

2033. — **1515**, 6 octobre (latin).

Testament de Jean Goye ou de Goyet, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 10 octobre 1515.

Reg. 85, fol. 107.

2034. — **1515**, 13 décembre.

La cour jurée de l'abbaye de Stavelot, à Eben-sur-Geer, à la requête de Guillaume van den Ympell, capitaine de Logne, déclare, par record, que chaque bonnier de terre relevant de Saint-Remacle de Stavelot doit annuellement dix deniers de fort cens à l'abbé, et que chaque massuier

de Saint-Remacle est redevable annuellement d'une maille de cens pour la garde de la forteresse de Logne.

Cartul. V, fol. 119.

2035. — **1516**, 10 avril (latin).

Testament d'Engelbert Engelberti, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 3 novembre 1516.

Reg. 85, fol. 112.

2036. — **1516**, 14 novembre (flamand).

Devant la cour de Wellen, Denis van Noteler reçoit en arrentement, de Gilles Neven, trois verges de terre sises à Wellen, etc., sur lesquelles le chapitre de Sainte-Croix perçoit trois muids d'épeautre.

Cartul. VI, fol. 5 v°.

2037. — **1517**, 29 octobre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix rachète, pour 363 florins du Rhin, les biens de Hampteau et de Linsmeau, qu'il avait engagés, le 6 novembre 1486, à Arnoul van den Balck, de Léau.

Cartul. A, fol. 384. — Cartul. VI, fol. 109.

2038. — **1517**, 30 octobre.

Les échevins de Boffu, en Condroz, font savoir que Renchon de Bois, leur maire, et Jean, son fils, ont fait transport à Jean Gillise de Werpent, d'une rente de quatre muids et demi de grain assignée sur des terres sises à la voie d'Odet, à Peril alle ardeneuse voie, etc. Echevins : Libillon de Méan, Lambert de Cherdeneux, Petit Jean de Bassine, Toussaint de Ramesée et Linot de Méan.

Cartul. III, fol. 207 v°.

2039. — **1518**, 24 juin, à Augsbourg (latin).

L'empereur Maximilien confirme, d'une façon générale, tous les privilèges des évêques et de l'église de Liége.

Cartul. II, fol. 429. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 269.

2040. — **1518**, 24 juin, à Augsbourg (latin).

Diplôme de l'empereur Maximilien portant qu'il n'est permis à personne de citer en première instance les Liégeois hors de ce pays ni de les soustraire à la connaissance de leurs juges et tribunaux, etc.

Cartul. II, fol. 428. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 269.

2041. — **1518**, 24 juin, à Augsbourg (latin).

Diplôme de l'empereur Maximilien portant que, dorénavant, il ne sera permis à personne d'appeler directement à l'Empire d'aucune sentence des juridictions liégeoises inférieures; l'appel devra d'abord être interjeté au conseil des évêques et, des sentences de celui-ci, à la chambre impériale dans les causes dont la somme capitale excède 600 florins d'or en biens réels ou immeubles et 300 florins d'or en biens meubles ou personnels.

Cartul. II, fol. 425. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 269.

2042. — **1519**, 4 juillet (latin).

Testament de Nicolas de Ost de Mechlinia, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 14 novembre 1519.

Reg. 85, fol. 120.

2043. — **1519**, 15 juillet (latin).

Testament de Jacques de Axel, prêtre, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 123.

2044. — **1519**, 17 novembre.

Devant les échevins de Liége, le chapitre de Sainte-Croix rachète de Michel de Meeffe, vinier, une rente de huit muids d'épeautre hypothéquée sur la maison des Champions sise à Saint-Hubert à Liége. Chanoine de Sainte-Croix : maître Guillaume de Durbu.

Cartul. I, fol. 134 v°.

2045. — **1519**, 19 novembre.

Devant les échevins de Liége, le chapitre de Sainte-Croix rachète de Jacquemin Libert, mangon, une rente de quatre muids d'épeautre hypothéquée sur la maison des Champions sise à Saint-Hubert à Liège. Doyen de Sainte-Croix : maître Gérard Chevalier, bachelier en théologie.

Cartul. I, fol. 135.

2046. — **1519**, 21 novembre.

Devant les échevins de Liége, le chapitre de Sainte-Croix rachète, aux représentants de feu Jamsin Parent, une rente de quatre muids d'épeautre hypothéquée sur la maison des Champions à Liége.

Cartul. I, fol. 135 v°.

2047. — **1521**, 27 juillet, à Gand (latin).

L'empereur Charles-Quint confirme les privilèges accordés à l'évêque, à l'église et au pays de Liège, par son aïeul

Maximilien: les sujets ne peuvent être cités en justice hors du pays ni à d'autres tribunaux qu'à l'ordinaire; l'appel doit être graduel; la somme pour laquelle il est permis d'appeler aux tribunaux de l'Empire est fixée à 1,200 florins pour les biens réels et immeubles et à 600 florins pour les biens personnels et les meubles; les prérogatives du clergé liégeois en matière bénéficiale sont confirmées.

Cartul. II, fol. 430. — Voir Poncelet, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 278.

2048. — **1521**, 27 juillet, à Gand (latin).

Charles-Quint déclare qu'à l'avenir les habitants du pays de Liége devront être traités par devant leur propre juge, tribunal et justice séculière ou spirituelle, et que les acteurs devront suivre le for ordinaire des défendeurs, avec d'autres prescriptions touchant la rédemption des rentes hypothéquées sur des terrains vides et maisons en ruines, la défense aux monastères, églises et autres établissements pieux, situés hors du pays, d'acquérir des immeubles, cens, rentes, etc.

Cartul. II, fol. 355. — Voir Poncelet, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 278.

2049. — Sans date. Vers ou après **1521** (latin).

Touchant la compétence du conseil ordinaire de Liége et la manière de procéder dans les procès portés devant lui.

Cartul. II, fol. 432.

2050. — **1522**, 18 mars.

Devant les échevins de Liége, Jean Michel, curé de Hermée, constitue au profit de Gérard Chevalier, docteur en

théologie, doyen de Sainte-Croix, une rente de 3 muids d'épeautre hypothéquée sur une maison, jardin, vigne, etc., où feu Michel le Parmentier résidait, à Vivegnis.

Cartul. A, fol. 389 v°.

2051. — **1522**, 22 mars.

Devant les échevins de Liége, Jean de Fléron transporte à Berthold Gentis une maison sise à Grivegnée. Gentis en fait cession à Adam Moreal de Chênée.

Cartul. I, fol. 332.

2052. — **1522**, 26 juillet.

Devant les échevins de Liége, Cécile, veuve de Jean delle Chuille, et Constant, fils de Jean Jennin, son gendre, voulant retirer des mains de Gérard Chevalier, doyen de Sainte-Croix, une courroie d'argent et une « mosselette » lui engagées par Anne, fille de Jean de Saulcy, veuve de Mathieu delle Chuille, fils de Jean delle Chuille susmentionné, en garantie d'une somme de 28 philippus d'or, font transport audit doyen de certaines rentes hypothéquées à Saint-Séverin à Liége, sur une place vide joignant à la bressine du Lévrier, sur un jardin sis à Ans joignant vers les Quatsiquis au moulin de Cornillon, etc.

Cartul. A, fol. 390. — Cartul. IV, fol. 318 v°.

2053. — **1522**, 13 novembre.

Devant les échevins de Liége, Collar Galoppin, naiveur, constitue, en faveur de Gérard Chevalier, doyen de Sainte-Croix, une rente de deux muids d'épeautre hypothéquée sur une maison sise sur la rivière d'Avroy, joignant d'amont à Benoit le Neaveur, etc.

Cartul. A, fol. 389 v°.

2054. — **1522**, 26 novembre.

Devant les échevins de Liége, Jean le Boulengier, demeurant à Vivegnis, constitue au profit de maître Gérard Chevalier, doyen de Sainte-Croix, une rente de 2 muids d'épeautre hypothéquée sur sa maison, sur une pièce de vigne et sur une pièce de terre sises à Vivegnis.

Cartul. A, fol. 390.

2055. — **1523**, 23 janvier (latin).

Testament de maître Jean Monachi, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 127.

2056. — **1523**, 15 juin.

Les maire et échevins de Grand-Modave en Condroz font savoir que Renchon de Bois, leur confrère, a transporté à Jean de Borsu, son beau-fils, un muid d'épeautre de rente, à prendre, après son décès, sur la dîme de Petit-Modave, dite de Charneux, sise sur le chemin qui va de Bois à Huy.

Cartul. III, fol. 209 v°.

2057. — **1523**, 28 novembre.

Gérard Chevalier, bachelier en théologie, doyen de Sainte-Croix, pour exécuter les dernières volontés de Jean Chevalier, son père, et fonder ses anniversaires, transporte au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix, représentés par le chanoine grand compteur Ghisbrecht de Elsraeck, dix muids d'épeautre de rente, qui lui appartiennent en vertu d'actes des 18 mars, 26 juillet, 13 novembre et 26 novembre 1522. Ces actes sont analysés ci-dessus.

Cartul. A, fol. 389. — Cartul. IV, fol. 317 v°.

2058. — **1523**, 10 décembre.

Gérard Joisson, chapelain de Sainte-Croix, renonce, devant les échevins de Liége, en faveur de l'église Sainte-Croix, aux biens et revenus provenant de feu Gérard de Mierle, bâtonnier de ladite église, et de Maroie sa femme, situés à Attenhoven et aux environs. Après quoi, Gérard Chevalier, bachelier en théologie, doyen de Sainte-Croix, maître Henri Curia et messire Ghisbert Elsrack, chanoines et compteurs de la même collégiale, accordent l'usufruit des dits biens et revenus au même Gérard Joisson, sa vie durant.

Cartul. A, fol. 269. — Cartul. VI, fol. 28 v°.

2059. — **1524**, 12 janvier (latin).

Testament de Toussaint de Lantin, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 30 janvier 1524.

Reg. 85, fol. 130.

2060. — **1524**, 3 août.

Martin de Villers, abbé de Beaurepart, est reçu chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 219.

2061. — **1524**, 8 octobre (latin).

L'official de Liége mande à tous prêtres, clercs et notaires de convoquer, pour le lundi après la Saint-Denis, ceux qui prétendent avoir des reproches à adresser à l'évêque Erard de la Marck et à ses États, à l'effet de reconnaître l'authenticité des diplômes impériaux de Maximilien et de Charles V. Suivent les rescriptions des notaires Everard Steel, Henri Kuerinx et Pierre Bex de Maeseyck.

Cartul. II, fol. 423 v°. — Voir Poncelet, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 289.

2062. — **1524**, 10 octobre (latin).

Ensuite de la relation faite le 8 octobre, à la requête de maître Willibrord Mathei de Eversel, fondé de pouvoir d'Erard de la Marck, et après examen de Wenceslas de Sittard, chanoine de Saint-Pierre, maître Louis Coci, avocat, Gérard de Erpecom et Barthélemi de Gandavo, procureurs de la cour, l'official de Liége atteste l'authenticité des diplômes des empereurs Maximilien et Charles V. Témoins : maîtres Henri de Namur, Robert de Bovenistier, Jean Delfft, avocats, et Jean de Rulinghen, huissier de l'évêque de Liége.

Cartul. II, fol. 422 v°. — Voir Poncelet, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 289.

2063. — **1525**, 4 mai.

Devant les échevins de Liége, Jeanne de Verdcheval, épouse de Lambert Maclet, échevin de Liége, donne en rendage à Martin de Verdcheval, brasseur, son frère, une maison, vigne, houblonnière, etc., y compris le jardin dit des Beghinnes, derrière la maison de Verdcheval, à Saint-Séverin à Liége. Martin donne en contrepan sa brasserie dite du Soleil, sise aussi à Saint-Séverin.

Cartul. I, fol. 200.

2064. — **1525**, 16 juin.

Jean le Trappeit relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise derrière l'église Saint-Remacle, hors la porte d'Amercœur.

Cartul. I, fol. 327.

2065. — **1525**, 16 juin.

Maroie, veuve de Thiry le Houilleur, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une maison sise hors la porte Sainte-Walburge.

Cartul. I, fol. 97 v°.

2066. — **1525**, 24 juin.

Jeanne, femme de Lambert Maclet, échevin de Liége, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la maison du Verd-cheval, à Saint-Séverin, joignant aux murailles de la Cité.

Cartul. I, fol. 136 v°.

2067. — **1525**, 29 août.

Léonard de Limborch, abbé de Beaurepart, est reçu chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 219.

2068. — **1525**, 19 décembre (latin).

Testament de Guillaume Hoelsbecker, prêtre, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 141.

2069. — **1525**.

Eustache dit Staskin de Fize prend en arrentement la dîme de Fize-le-Marsal.

Cartul. VII, fol. 16.

2070. — **1526**, 19 janvier.

Arnould delle Rose, apothicaire, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, la maison delle Gayole, à Liége, joignant à la maison des Fèvres.

Cartul. I, fol. 272.

2071. — **1526**, 13 mars.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Noel de Résimont, drapier, citain de Liége, assigne à maître Gérard Chevalier, doyen de Sainte-Croix, un florin de cens sur une maison sise Haute-Sauvenière.

Cartul. I, fol. 238 v°.

2072. — **1526**, 12 avril.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Peetsken de Tongres, citaine de Liége, relève une maison sise Haute-Sauvenière, joignant au Trihay.

Cartul. I, fol. 238.

2073. — **1526**, 4 mai.

Institution et organisation de la procession et de la foire de la Translation de Saint-Lambert.

Cartul. II, fol. 79.

2074. — **1526**, 16 juin (latin).

Testament de Nicolas Gregorii de Palliseul, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 20 juin 1526.

Reg. 85, fol. 144.

2075. — **1526**, 29 juin.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, maître Balthasar et Peetsken de Tongres, son épouse, transportent à maître Gérard Chevalier, doyen de Sainte-Croix, une maison sise Haute-Sauvenière, joignant au Trihay.

Cartul. I, fol. 238.

2076. — **1526**, 11 août (latin).

Testament de Guillaume de Broeghel, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé les 17 et 25 août 1526.

Reg. 85, fol. 147.

2077. — **1526**, 18 septembre (latin).

Testament de Christophe Byns, de Ruremonde, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé les 10 et 28 janvier 1527.

Reg. 85, fol. 151 v°.

2078. — **1527**, 16 mars (latin).

Testament de Simon de Lapide, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, curé de Saint-Séverin.

Reg. 85, fol. 157 v°.

2079. — **1527**, 15 juin (latin).

Testament de Simon de Covino, prêtre, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 19 juin 1527.

Reg. 85, fol. 153 v°.

2080. — **1527**, 14 novembre (latin).

Testament de Thomas Vorsters, prêtre, chanoine de Sainte-Croix, curé de l'église Saint-Médard à Freeren. Sont mentionnés les chanoines Renier Borman et Thierri de Puteo.

Reg. 85, fol. 160.

2081. — **1527.**

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Oudon, veuve de Wilmet de Rouvroy, transporte à maître Everard Ciprion dit de Burre, une maison sise en Royal, à Liége.

Cartul. I, fol. 120 v°.

2082. — **1528,** 13 juin (flamand).

Devant la cour de l'abbaye de Malmedy à Bouchout lez-Goyer, Ghoert Hautboems vend à Eustache Sottea et à Jean Sottea, son mambour, une terre sise audit Bouchout.

Cartul. A, fol. 268. — Cartul. VI, fol. 200 v°.

2083. — **1528,** 28 juillet (latin).

Testament de Jean Ghisberti de Arendonck, prêtre, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 163 v°.

2084. — **1529,** 21 avril.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Guillaume Urbain, vinier, relève une maison sise Haute-Sauvenière, dite le Salut d'or, joignant, par devant, à la ruelle tendant à l'hôtel d'Aix.

Cartul. I, fol. 234 v°.

2085. — **1529,** 12 juillet (flamand).

Le chapitre de Sainte-Croix à Liége rachète les 7 bonniers et 5 verges de terre sises à Bouchout, vendus le 13 juin 1528 par Eustache Sottea à Gheurt Hautboems.

Ce rachat se fit devant la cour du monastère de Malmédy

à Bouchout, au moyen d'une somme de 600 florins de Brabant donnée au chapitre par Erard de la Marck, évêque de Liége, pour continuer la procession de la Translation de Saint-Lambert.

Cartul. A, fol. 268.

2086. — **1530**, 25 février-31 mars.

Les échevins de Boffu en Condroz font connaître, par record, comment Renchon de Bois, leur mayeur, et Jean son fils, ont fait transport à Jean Gillisa de Werpent d'une rente de quatre muids et demi de grain affectés sur des terres sises dans leur juridiction. (Voir 30 octobre 1517.)

Cartul. III, fol. 207.

2087. — **1530**, 23 juin, à Bruxelles.

Mandement de Charles-Quint, empereur des Romains, maintenant le chapitre de Sainte-Croix dans la possession de la dîme de Tavier et hameaux environnants, malgré les menaces et les hostilités de Guillaume de Hosden, seigneur de la Chapelle.

Cartul. III, fol. 60 vº.

2088. — **1530**, 20 octobre (latin).

Charles-Quint prescrit l'observation des privilèges impériaux octroyés au pays de Liége en 1518 et en 1521 et confirme, entre autres, la coutume en vertu de laquelle les sentences portées par les échevins de Liége dans les causes criminelles doivent sortir leurs effets et être exécutées sans appel.

Cartul. II, fol. 435. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 303.

2089. — **1531**, 29 janvier (latin).

Testament de Jean Baers, prêtre, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 168.

2090. — **1531**, 18 février.

Mise en garde de loi, par les échevins de Liége, des privilèges impériaux de Maximilien et de Charles V, de 1518, 1521, 1527, 1529 et 1530.

Cartul. II, fol. 421. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 304.

2091. — **1531**, 19 avril (flamand).

Devant les échevins de Nederheim, le chapitre de Sainte-Croix acquiert quatre muids d'épeautre de rente sur une maison et sur des biens sis à Paifve; constitutions d'autres rentes sur les mêmes immeubles.

Cartul. VIII, fol. 250.

2092. — **1531**, 8 mai (latin).

Testament de maître Pierre Brunynx, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 166.

2093. — **1531**, 27 septembre, à Bruxelles (latin).

Laurent, cardinal Campegius du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre, légat apostolique, supprime la chapellenie de l'autel Saint-Gilles instituée en l'église Sainte-Croix, et en réunit les revenus à la mense capitulaire, pour l'entretien d'un maître de chant organiste.

Cartul. A, fol. 387.

2094. — **1531**, 21 novembre.

Devant les échevins de Liége, le chapitre de Sainte-Croix et le couvent de Saint-Léonard à Liége purgent la saisie prise par les frères Croisiers et consors, sur une maison sise sur le Marché à Liége, sous laquelle se trouvait l'arveau conduisant du marché à la céarie.

Cartul. I, fol. 265.

2095. — **1531.**

Spécification des biens et des revenus du chapitre de Sainte-Croix à Bertogne, rédigée par les chanoines Henri Seps, Gilles Parvi et Jean Maron.

Cartul. III, fol. 263.

2096. — **1532**, 16 février (latin).

Gérard de Zuylre, abbé de Saint-Laurent lez-Liége, juge exécuteur et commissaire délégué, en vertu des lettres de Laurent, cardinal prêtre du titre de Sainte-Marie « trans Tiberim », en date du 27 septembre 1531, assigne au chapitre de Sainte-Croix, pour l'entretien d'un chantre organiste, les revenus de la chapellenie de l'autel Saint-Gilles instituée en ladite église, laquelle est vacante par résignation de son recteur Gonthier Gontheri.

Témoins : maître Antoine Loetz, avocat de la cour de Liége et Baudouin Sicheran, clercs. Notaire : Jean Francisci Pistoris de Corteschem.

Cartul. A, fol. 387.

2097. — **1532**, 20 mai (latin).

Testament de maître Georges Morael ou Moralle, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 85, fol. 172 v°

2098. — **1532**, 15 juin (latin).

Testament de Hubert Huwet, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Il fait un legs à l'église de Houyet (*Huweto*), commune où il est né.

Reg. 85, fol. 176 v°. — Cartul. I, fol. 35 v°.

2099. — **1532**, 9 août (latin).

Testament de Jérôme Engelberti, curé de Saint-Séverin, à Liége, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 23 août 1532.

Reg. 86, fol. 1.

2100. — **1532**, 14 octobre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, le métier des orfèvres de Liége, représenté par ses deux gouverneurs Barthélemi Miche et Guillaume Warnier le verrier, et par Thiry de Bry, son receveur, procède à l'arrière-purgement d'une maison sise sur le marché à Liége, sous laquelle se trouvait l'arveau conduisant dudit marché à la céarie. Cette maison avait été saisie par le chapitre de Sainte-Croix, ici représenté par le chanoine Gisbert Elsrack, et par le couvent de Saint-Léonard, représenté par frère Jean de Ruremonde.

Cartul. I, fol. 266.

2101. — **1532**, 18 décembre (latin).

Réformation de la cour spirituelle de Liége par Erard de la Marck, cardinal, évêque de Liége.

Cartul. II, fol. 319. — Voir Polain, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, t. I, p. 80.

2102. — **1533**, 23 juin.

Devant les échevins de Liége, Henri van den Zavel vend à Arnoul Mombors, prêtre et notaire, au prix de cent florins communs, un muid de seigle hypothéqué sur trois bonniers sis à Rommershoven.

Cartul. V, fol. 28.

2103. — **1534**, 13 avril (flamand).

Devant la cour censale de l'abbaye Saint-Jacques de Liége à Mall, Jean Symons de Sluse vend à Hubert Smeisters trois muids d'épeautre de rente hypothéqués sur une maison et sur des terres situées à Mall.

Cartul. VIII, fol. 267.

2104. — **1534**, 5 mai (latin).

Déclaration, faite par les doyen et confrères du concile de Ciney, des obligations auxquelles sont astreints dans leur district, les décimateurs grands et petits, les curés et les paroissiens; ce recès fut publié à l'occasion d'un différend survenu entre la commune de Mozet, d'une part, l'abbaye de Brogne et le prieuré de Saint-Séverin en Condroz, de deuxième part, et le curé de Mozet, de troisième part.

Témoins : maître Guillaume de Durbuto, doyen du concile de Saint-Remacle, Servais Nollens, receveur de l'archidiacre de Condros, et Jean de Mechlinia, notaire.

Cartul. III, fol. 94.

2105. — **1534**, 6 juin.

Les échevins de Liége font savoir que Jean Strampartz, de Stevoort a vendu à messire Gisbert Elsraeck, chanoine de

Sainte-Croix, quatre florins Brabant de rente que lui devait Arnoul Strampart, son frère, sur sa maison sise à Stevoort, près du moulin, et sur un pré sis audit Steevoort, outre le Herck, moyennant 84 florins de capital.

Cartul. VI, fol. 261.

2106. — **1535**, 6 septembre (flamand).

Marguerite de Mérode, abbesse de Munsterbilsen, fait savoir que, devant elle et ses hommes de fief, Georges Thoenis, d'Ulbeek, a vendu à Gisbert Elsrack, chanoine de Sainte-Croix, douze florins d'or de rente sur neuf bonniers de terre sis près d'Ulbeek, en lieu dit « dat bosvelt ».

Cartul. A, fol. 268 v°. — Cartul. VI, fol. 6 v°.

2107. — **1535** (latin).

Hugues Bonnet, chanoine de Sainte-Croix, prend en rendage proclamatoire le petit jardin de la collégiale, situé vers le cloître de Saint-Pierre et occupé précédemment par les chanoines Jean Monachi, Thomas Vosters et Walter Govis.

Cartul. I, fol. 52 (s. m.).

2108. — **1536**, 15 mai — 27 novembre (flamand).

Marguerite de Mérode, abbesse de Munsterbilsen, fait savoir que devant elle et devant ses hommes de fief, Gilles van Elsraeck, d'Alken, a relevé, par décès de Gisbert van Elsraeck son frère, douze florins d'or du Rhin de rente, hypothéqués à Ulbeek, dus par Georges Thonis de Gutshoven, et en a fait transport au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix.

Cartul. A, fol. 268 v°. — Cartul. VI, fol. 7 v°.

2109. — **1536**, 1er juin.

Paschase de Sprimont, curé, et Jean Huben, mambours et maîtres de la fabrique et de la mense des pauvres dite du Saint Esprit, à Freeren, ayant l'intention d'aliéner un jardin avec ses dépendences et les fossés du cimetière de Freeren, près du Vroenhof, joignant au cimetière, à l'église et à la place, le chapitre de Sainte-Croix offre d'en donner un muid d'épeautre par an, etc. L'official de Liége mande au curé de Freeren de faire en son église les proclamations légales pour connaître le cas échéant, les enchérisseurs. L'obtenteur ne pourra bâtir sur le mur du cimetière, ni le faire couvrir ou démolir sans le consentement du curé et des mambours.

Cartul. VIII, fol. 64 v°.

2110. — **1536**, 8 août.

Devant les échevins de Liége, Jacob Hellyf de Freeren cède au chapitre de Sainte-Croix un cortil contenant 1 verge et 1/2 ou environ, situé près de l'église de Freeren et appelé « dat capittels hoefken », joignant à l'église, au chemin, au Vroenhoff et au cimetière. Libert Lumpnis et Henri Seps, chanoines de Sainte-Croix, représentant le chapitre, rendent audit Jacob un petit cortil « auz jottes » à prendre hors du cortil ci-dessus.

Cartul. VIII, fol. 66.

2111. — **1537**, 10 avril (latin).

Jean Joris junior reconnaît que le chapitre de Sainte-Croix possède un cens de trois deniers sur une terre sise à Petit-Montegnée, en lieu dit « le blan triexhe ».

Cartul. IV, fol. 308 v°.

2112. — **1537**, 10 avril (latin).

Jean Joris apporte au chapitre de Sainte-Croix un morceau de charbon extrait de la houillère nouvellement exploitée à Petit-Montegnée, en lieu dit « le blan triexhe » et met, par cette formalité, ledit chapitre, tréfoncier dudit lieu, en possession des houilles et minerais extraits en cet endroit.

Cartul. IV, fol. 308 v°.

2113. — **1537**, 8 septembre et **1538**, 3 septembre.

Statuts et ordonnances des communs chapelains de Sainte-Croix.

Reg. 430, fol. 13-25.

2114. — **1537**, 29 octobre (latin).

Testament de maître Henri de Curia, diacre, chanoine de Sainte-Croix. Il fait des legs à Jean van Hove, son frère, etc. Avec codicille du 2 octobre 1540. Approuvé le 3 octobre 1540.

Reg. 86, fol. 7.

2115. — **1537**, 11 décembre.

La cour jurée de Sainte-Croix, à Liége, fait savoir que Erard Salmier, chevalier, seigneur de Melreux, époux de Anne de Mérode, fille de Richard de Mérode, chevalier, seigneur de Waroux et ex-bourgmestre de Liége, et fils aîné de feu Jean Salmier, chevalier, seigneur de Melreux et de Brumagne, a fait relief de la dîme de Maffe en Condroz, grosse et menue, droit de patronage, etc., moyennant une redevance annuelle de trente sols de fort cens à payer au chapitre de Sainte-Croix.

Maire : Henri Seps, chanoine de Sainte-Croix. Tenants : Peter Bex, notaire, Jérôme Royer, sire Cloes Bailhy, Paulus de Slins, Jean Skeers dit alle Taiche, Jean Gringnet et Raskin de Termogne.

Cartul. III, fol. 151.

2116. — **1538**, 9-23 janvier (flamand).

Les écoutète et échevins d'Ulbeek, à la demande du chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Léonard Staerts et Jean Macharii, et les chapelains de la même église représentés par Raes de Termonia, leur receveur, font connaître le contrepan assigné à Gisbert van Elsrack, le 15 septembre 1535, pour sûreté d'une rente de 12 florins d'or.

Cartul. A, fol. 269. — Cartul. VI, fol. 8.

2117. — **1538**, 23 mars.

Devant les échevins de Liége, Jean van Herckenrode, demeurant à Ulbeek, vend au chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines maîtres Guillaume de Durbu et Jean Macharii, moyennant 130 florins au cours de Hasselt, une rente de 2 1/2 muids de seigle hypothéquée sur des terres sises à Ulbeek.

Cartul. VI, fol. 10.

2118. — **1538**, 18 mai (flamand).

Acte de la cour de justice d'Attenhoven faisant connaître les terres hypothéquées, au profit du chapitre de Sainte-Croix, d'un muid de seigle de rente, en vertu du testament de Pierre Mierle d'Attenhoven, chanoine de cette église, mort en 1512.

Cartul. VI, fol. 27.

2119. — 1538, 8 août.

Devant les échevins de Liége, Thiry Hox, drapier, opère le purgement d'une maison sise sur le marché à Liége, dite la maison des orfèvres, joignant à la maison delle Griffe, sur laquelle le chapitre de Sainte-Croix et le couvent de Saint-Léonard, dit des Bons Enfants, possèdent respectivement 10 et 6 muids de rente. Chacun de ces muids est transformé en une rente de 20 pattars.

Cartul. I, fol. 267.

2120. — 1538, 18 novembre (flamand).

Devant la cour de Freeren, les mambours de la Table du Saint-Esprit de cette localité confirment au chapitre de Sainte-Croix, représenté par Henri Seps et Léonard Starts de Maeseyck, chanoines de cette église, la cession d'un cortil joignant au cimetière et au Vroenhof, moyennant le payement aux dits mambours de 17 setiers d'épeautre annuellement.

Cartul. VIII, fol. 66 v°.

2121. — 1538.

Conditions à observer par le petit compteur de la collégiale Sainte-Croix.

Reg. 24, fol. 1.

2122. — 1539, 21 mars.

Arnoul le Berlier relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, un pré ou jardinet sis à Mollins lez-Ans « en fond de l'araine près de la maison et mollin Johan Baulduwin ».

Cartul. IV, fol. 322 v°.

2123. — **1539**, 5 mai.

Mesurage et cercquemenage des terres de Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 147.

2124. — **1539**, 14 mai.

Les maire et échevins de Modave font savoir que Jean de Bois, fils de feu Renchon de Bois, a transporté à sire Jean de Warpen, chanoine de Ciney, deux muids d'épeautre de rente sur la petite dîme de Modave, dite de Charneux.

Cartul. III, fol. 210 v°.

2125. — **1539**, 21 mai (flamand).

Devant les échevins d'Ulbeek, Georges van Gutshoven transporte à Jean van den Voert cinq verges de terre.

Cartul. VI, fol. 13.

2126. — **1539**, 25 juin.

Rencharge des échevins de Liége à la cour de Bovenistier concernant une terre appartenant au chapitre de Sainte-Croix, et sise sur les limites de la commune. Cette rencharge est donnée à l'occasion d'un « cherquemenaige » de la seigneurie de Bovenistier fait sur les ordres du chapitre de Saint-Jean, seigneur de cette localité.

Cartul. IV, fol. 168 v°.

2127. — **1539**, 11 juillet.

Rencharge des échevins de Liége à ceux de Bovenistier, concernant un « cherquemanaige » général ordonné par le chapitre de Saint-Jean en Ile, seigneur de cette localité.

Cartul. IV, fol. 168.

2128. — **1539**, 11 août (latin).

Testament de maître Arnold Roberti de Tongris, chanoine résidant de Sainte-Croix. Il lègue sa maison sise à Tongres, sur le Marché, près de la maison de la Barbe d'Or, à son oncle paternel maître Arnold de Tongres, chanoine de Saint-Lambert ou à Baudouin Waes, son neveu (fils de sa sœur Mechtilde).

Témoins : Jean Goeswin et Baudouin Waes, clercs.

Reg. 430, fol. 1.

2129. — **1539**, 12 septembre.

Guillaume de Bolland, seigneur de Rollé et prévôt d'Ardenne, reprend, pour six ans, le gouvernement et l'administration de la seigneurie de Bertogne en Ardenne au comté de la Roche, appartenant au chapitre de Sainte-Croix. Clauses intéressantes concernant la justice, les droits seigneuriaux, l'église, les mortemains, etc., etc. (1).

Cartul. III, fol. 256.

2130. — **1539**, 26 novembre (flamand).

Devant les écoutète et échevins d'Ulbeek, Georges van Gutschoven met entre les mains de Gérard van den Hove, écoutète de cette localité, certains viviers situés près de Heyden hoff, pour la « composition » d'un méfait commis par ledit Georges contre ledit écoutète.

Cartul. VI, fol. 12 v°.

---

(1) Autres accenses données en 1546 à Robert de Bolland, prévôt d'Ardenne et le 31 avril 1558 à Louis de Samrée, seigneur de Malcortoy (Cartul. III, fol. 258 v°, 259.)

2131. — **Vers 1539.**

Legs fait à l'église Sainte-Croix par sire et maître François Piepenboys, de Bruxelles, chanoine de cette église.

Cartul. I, fol. 316 v°.

2132. — **1540,** 10 mai (flamand).

Les maire et tenants jurés du comte de Looz, siégeant sous les tilleuls de « Borchloen », font savoir que Arnoul Jonck Aert de Corswarem a assigné au chapitre de Sainte-Croix une rente de cinq florins de Brabant sur trois bonniers de terre sis à Corswarem.

Cartul. VI, fol. 192.

2133. — **1540,** 20 mai.

Devant les échevins de Liége, Jean de Herve, procureur, et Grégoire d'Exel, déclarent que, si les héritages hypothéqués, envers le chapitre de Sainte-Croix, d'une rente de cinq florins de Brabant, par Arnoul dit Jonck Aert de Corswarem, sont insuffisants, ils offrent comme gage subsidiaire, une maison sise en Thoren à Liége et une terre sise en la hauteur de Borchloen à Corswarem.

Cartul. VI, fol. 192 v°.

2134. — **1540,** 26 mai (flamand).

Les écoutète et échevins d'Ulbeek délivrent à Léonard Startz, chanoine, et à Rasse de Termonia, receveur de l'église Sainte-Croix, copie des actes passés devant eux, relativement à des rentes de seigle acquises par le chapitre, de Georges de Gutschoven.

Ecoutète : Gheeret van den Hove; échevins : Jan Hermans, Jan Kenens, Goert Rutincx, Jannes Appeltants.

Cartul. VI, fol. 11.

2135. — **1540**, 6 juin.

Arnold, fils de Ghisbert Faye, paye au chapitre un florin de Liége pour le terrage d'une petite houillère qu'il exploite sous la juridiction d'Avroy, près de Montegnée.

Cartul. IV, fol. 309.

2136. — **1540**, 6 octobre (flamand).

Devant les échevins d'Ulbeek, Georges van Gutsschoven transporte à Mathieu Lambrechts quinze verges de bois, comme hypothèque de rentes.

Cartul. VI, fol. 13.

2137. — **1540**, 4 novembre (latin).

Testament d'Arnold de Villers-le-Temple, chanoine de Sainte-Croix.— Approuvé le 28 décembre 1540 (1541 v. st.)

Reg. 86, fol. 5.

2138. — **1540**, 13 décembre (latin).

Testament de maître Louis Laurenty de Barbantino, prètre, chapelain de Sainte-Croix. — Approuvé le 16 décembre 1540.

Reg. 86, fol. 3.

2139. — **1541**, 1er janvier.

Le chapitre de Sainte-Croix, à la demande d'Englebert de Tavengny, chanoine de Saint-Barthélemi, et sur la

présentation de maître Charles de Nicquet, chanoine de Sainte-Croix, en tour, admet Nicolas Coci, clerc liégeois, étudiant de Paris, à la cure de Surré vacante par la mort de Jean Valerii. — Conditions.

Cartul. III, fol. 318 v°.

2140. — **1541**, 31 janvier.

Devant les maire et échevins de Slins, Jean Libot, licencié et avocat, transporte à Goiris, fils d'Ernot de Champs de Slins, un bonnier de terre sis à Slins, en lieu dit Jettefouze, moyennant trois muids quatre setiers d'épeautre de rente à payer au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. V, fol. 161 v°.

2141. — **1541**, 12 mai.

Renier Beamont, recteur de l'église d'Heur-le-Tiexhe, demande au chapitre de Sainte-Croix de lui fournir un calice. Le chapitre répond que la perception de la grosse dîme ne l'oblige nullement à fournir les ornements et les missels aux églises filiales, mais seulement à l'église mère.

Cartul. VIII, fol. 6 v°.

2142. — **1541**, 3 juin.

Devant les échevins de Liége, Renard Fabri, chanoine de Saint-Pierre, et Jean Astyn, chapelain de Sainte-Croix, exécuteurs testamentaires de feu maître Louis Lorent, aussi chapelain de Sainte-Croix, assignent au chapitre de Sainte-Croix trois marcs de cens sur une maison sise en la rue de « Hachaporte ».

Cartul. A, fol. 231 v°. — Cartul. I, fol. 195.

2143. — 1541, 4 juin.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, sire Godefroid Scuppen, chanoine de Hougaerde, relève par succession de son frère feu Jean Scuppen, une maison sise en la Basse-Sauvenière, joignant, vers le postis des Bégards, aux héritiers de Jean Damme Yde.

Cartul. I, fol. 230 v° (s. m.).

2144. — 1541, 12 août (latin).

Testament de maître Jean Marron, chanoine de Sainte-Croix, curé de Saint-Georges, à Liége. — Approuvé le 15 août 1541.

Reg. 86, fol. 9.

2145. — 1541, 16 septembre (latin).

Testament de Jean de Lumpnis, chapelain de Sainte-Croix, prêtre. — Approuvé le 19 septembre 1541.

Reg. 86, fol. 11 v°.

2146. — 1541, 2 octobre.

Henri Lamben, de Coronmeuse, promet de payer au chapitre de Sainte-Croix, pour la vigne de Pixhamollin, deux aîmes de vin par an, plus une aîme de vin du pays, et de supporter les frais d'entretien et ceux provenant des inondations.

Cartul. I, fol. 310.

2147. — 1542, 11 janvier (latin) (1).

Acte avenu devant le notaire Gérard Loze, d'où il résulte qu'un procès concernant le décanat de Sainte-Croix s'étant

(1) Cet acte porte, par erreur, la date du 11 janvier 1544 (indiction 15, 8e année du pontificat du pape Paul III).

élevé entre Guillaume de Durbuto et Charles de Nicquet, ce dernier a renoncé au décanat dont il s'agit moyennant une pension annuelle de 40 florins de Brabant, que lui payera le dit Guillaume sur les revenus de l'église de Dieupart.

Cathédrale Saint-Lambert, charte nº 1129. — Original sur velin, sans sceau, muni du monogramme du notaire Loze.

2148. — **1542,** 21 mars (latin).

Testament de Gérard Militis, chanoine de Sainte-Croix. Il mentionne Alexandre Savenelli, archiprêtre de Notre-Dame aux Fonts. Avec codicille du 19 août 1542. — Approuvé le 25 août 1542.

Reg. 86, fol. 12 vº.

2149. — **1542,** 22 octobre.

Maître Michel Olmen et messire Tilman de Hemricourt, chanoines et grands compteurs de la collégiale Sainte-Croix, relèvent en fief de dom Collar de Bealieu, abbé de Saint-Jacques et de son église, 2 bonniers de terre sis à Heur-le-Tiexhe, en lieu dit Netensteghe.

Sous-lieutenant des fiefs de Saint-Jacques : Martin de Novilhe, citain de Liége, substitué pour Philippe de Sohet, maire du Pont d'Amercœur, lieutenant des dits fiefs. Hommes féodaux : maître Franche d'Heure, maître Jean Serville, tous deux échevins de Liége, Denis Colloize, seigneur de Saive et ledit Martin de Novilhe. Cfr. acte du 4 mars 1449.

Cartul. A, fol. 36 vº. — Cartul. VIII, fol. 58 vº (avec la date du 26 octobre).

2150. — **1542**, 22 octobre.

Maître Michel Olmen et messire Tilman de Hemricourt, chanoines et grands compteurs de la collégiale Sainte-Croix, relèvent en fief de dom Colar de Bealieu, abbé de Saint-Jacques, et de son église, 2 bonniers de terre sis au territoire de Stier, hauteur de Haneffe. Cfr. acte du 28 décembre 1448.

Cartul. A, fol. 181 v°. — Cartul. IV, fol. 197.

2151. — **1543**, 9 janvier (latin).

Contrat entre le chapitre de Sainte-Croix et maître Thierri de Leewis, verrier, demeurant à Liége, pour la construction de nouvelles verrières à placer dans le chœur de l'église. Ces verrières seront du même modèle que celle qui se trouve dans la chapelle de N. D. de Bonne Nouvelle, aux Dominicains. « Quarum si quidem fenestrarum singule ymagines sive pictura erunt et debebunt esse altitudinis quinque parkettarum » etc. Chaque fenêtre coûtera 25 florins Carolus.

Reg. 61, fol. 56 v°.

2152. — **1543**, 3 février.

Rachat de six muids d'épeautre affectés sur la maison du Mouton d'or, sise sur le marché à Liége, joignant à la ruelle de Soumagne.

Cartul. I, fol. 275 (s. m.).

2153. — **1543**, 3 février (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix, à la demande de Hubert Milemans, chanoine de la même église, consent à ce que deux maisons claustrales contiguës, possédées auparavant

par feu Gérard Militis, doyen de Sainte-Croix, et léguées audit Milemans par ledit doyen et par Gérard Militis junior, aussi chanoine de la même collégiale, récemment décédé, soient réunies pour ne plus faire qu'un seul immeuble.

Cartul. I, fol. 18 v°.

2154. — **1543**, 10 mars, à Bruxelles (latin).

Charles V, empereur, publie les concordats faits entre le pays de Liége et le Brabant, au sujet de la compétence des juges spirituels et temporels.

Cartul. II, fol. 309. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 330.

2155. — **1543**, 13 mars (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix fait connaître la sentence arbitrale prononcée entre Hubert Milemans et Libert de Lumpnis, tous deux chanoines de la même église, au sujet des dommages causés à la maison claustrale du second par les travaux du premier.

Chanoines arbitres : Léonard Startz, Arnold Mombors, Baudouin Walga, maître Jean Macharii.

Cartul. I, fol. 21 v°.

2156. — **1543**, 15 mars (latin).

Décisions capitulaires au sujet des maisons claustrales.

Cartul. I, fol. 50 v°.

2157. — **1543**, 5 mai (latin).

Ordonnance capitulaire défendant de déposer des cendres et des immondices dans les dépendances des cloîtres de

Sainte-Croix, afin de ne pas incommoder les chanoines de Saint-Lambert.

Cartul. II, fol. 2.

2158. — **1543**, 13 août.

François Spinnet est admis à l'office de marguillier de Sainte-Croix.

Cartul. II, fol. 45 v°.

2159. — **1543**, 20 octobre (latin).

Testament de maître Michel de Olmen, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 5 février 1548.

Reg. 86, fol. 38.

2160. — **1543**, 5 novembre.

Guillaume de Meeffe, possesseur de la maison du Champion, à Saint-Hubert à Liége, prétend rédimer une rente de six muids d'épeautre hypothéquée sur ladite maison. Le procès ému à ce sujet dure plus de trente-huit ans.

Cartul. I, fol. 136 v°, 138.

2161. — **1543**, 28 novembre (latin).

Testament de maître Guillaume de Durbu, doyen de Sainte-Croix, curé de Dieupart, doyen du concile de Saint-Remacle. Approuvé le 7 décembre 1543.

Reg. 86, fol. 15.

2162. — **1543** (latin).

Clause à ajouter au statut 71, concernant l'élection et le serment du doyen.

Reg. 61, fol. 80.

2163. — **1544,** 5 février.

Le chapitre décide que le drap noir que l'on pose sur le catafalque aux obsèques des chanoines, appartiendra au marguillier; les deux cierges que l'on y place doivent être partagés entre le marguillier et le trésorier.

Cartul, II, fol. 46.

2164. — **1544,** 29 août (latin).

L'official de Liége ordonne la mise à proclamation de deux maisons situées en la paroisse Saint-Servais, joignant à la maison de feu Jean Maron, à celle de Hubert Milemans et au jardin de Henri Seps, tous trois chanoines de Sainte-Croix. Ces maisons appartenaient à l'autel des SS. Cosme et Damien, en ladite église Sainte-Croix, dont le recteur était Christophe de Puteo. La rescription de Gérard Fabri de Remagne, curé de Saint-Servais, date du 29 septembre 1544.

Cartul. I, fol. 70 v°.

2165. — **1544,** 30 septembre.

Maître Thierry Fiesen, licencié en droit et avocat, obtient le rendage des deux maisons sises en la paroisse Saint-Servais, spécifiées dans l'acte du 29 août ci-dessus.

Cartul. I, fol. 71.

2166. — **1544,** 4 octobre.

Maître Thierry Fiesen, avocat, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, deux maisons sises en la paroisse Saint-Servais, joignant à la maison de maître Jean Maron, dite du Porc Sanglier, et aux maisons claustrales de Hubert Milemans et de Henri Seps, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol, 71,

2167. — **1544**, 12 novembre (latin).

Testament de Martin Blanpain, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 17 novembre 1544.

Reg. 86, fol. 23.

2168. — **1544** (1545 v. st.), 31 décembre.

Arnold Mombors, chanoine de Sainte-Croix, rachète un cens de deux florins d'or hypothéqué sur sa maison claustrale.

Cartul. I, fol. 39 (s. m.).

2169. — **1545**, 9 février (latin).

Testament de Renier Borman, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 86, fol. 28 v°.

2170. — **1545**, 22 mai (latin).

Testament de Libert de Lumpnis, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 9 octobre 1545.

Reg. 86, fol. 25 v°.

2171. — **1545**, 20 juillet (latin).

Clauses extraites de la *Caroline*, diplôme par lequel Charles-Quint confirme les privilèges du pays de Liége, ordonne au prince d'établir un conseil chargé de juger les causes d'appel et abolit l'ancien usage touchant les enquêtes à faire pour la capture des criminels.

Cartul. I, fol. 138. — Voir Poncelet, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 334.

2172. — **1545** n. s., 30 décembre.

Nicolas Salmier, fils légitime de feu Erard Salmier, chevalier, et de feue Anne de Mérode, relève par succession de ses parents, de la cour jurée de Sainte-Croix la dîme grosse et menue de Maffe en Condroz, moyennant une redevance de trente sols de fort cens payable annuellement au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 151 v°.

2173. — **1546**, 15 février (latin).

L'official de Liége, à la demande du chapitre de Sainte-Croix, fait connaître la manière de procéder dans les litiges entamés contre les locataires de champs à stuit.

Témoins : Guillaume Chapeavilhe, Jean Groulart et Lambert Fosseit, clercs. L'acte était signé : *Johannes Brictii pro Phoillano, et Egidius Mathei* per dominum officialem.

Cartul. A, fol. 388 v°. — Cartul. II, fol. 216 v°.

2174. — **1546**, avril.

Le chapitre de Sainte-Croix paye 21 florins et 14 1/2 sous de Brabant à Grégoire de Trèves, fondeur de cloches à Liége, pour la refonte de la cloche de Havelange.

Cartul. III, fol. 102.

2175. — **1546**, 14 mai (latin).

Testament de François Meys de Maestricht, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 17 mai 1546.

Reg. 86, fol 31.

2176. — **1546**, 28 juillet (latin).

Testament de maitre Jean Macharii de Oss, sous-diacre, chanoine et vice-écolâtre de Sainte-Croix. Approuvé le 27 septembre 1546.

Reg. 86, fol. 18 v°.

2177. — **1546**, 1er août (latin).

Testament d'Arnold Mombors, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 11 août 1546.

Reg. 86, fol. 34. — Cartul. V, fol. 28.

2178. — **1546**, 20 septembre.

Devant les voirs jurés du charbonnage, le chapitre de Sainte-Croix concède à Servais Boverie l'exploitation du charbon sous l'héritage Saint-Guillaume à Sainte-Walburge, moyennant 2 ou 3 p. c., selon que les ouvrages sont au dessous ou au dessus des eaux.

Cartul. I, fol. 105.

2179. — **1546**, 6 octobre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jaspar Maechs, recteur de l'autel des saintes Catherine et Hélène en la même église, donne en rendage à Herwis Vreven, procureur, une maison sise en la Neuve-rue, à Liége, derrière les maisons claustrales de Sainte-Croix, joignant à François Meys, chanoine de la collégiale.

Cartul. I, fol. 76.

2180. — **1546**, 6 octobre.

Waultier Silkin, notaire de la cathédrale, en vertu d'un transport lui fait par Barbe Spirinck, veuve de Silkin Garry,

relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une masure sise en la paroisse Saint-Servais, joignant à l'hôtel de la Monnaie.

Cartul. I, fol. 109.

2181. — **1546**, 12 novembre.

Jacques de la Boverie, abbé de Beaurepart, est reçu chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 220.

2182. — **1547**, 26 mai.

Le chapitre de Sainte Croix, après avoir institué de nouveaux tenants, clerc et forestier de sa cour jurée, à Visé, et reçu leurs serments, relève de ladite cour les biens que la collégiale possède audit Visé et aux environs. Doyen de Sainte-Croix : Charles de Nicquet. Chanoines : Jean de Beaumont et Pierre Purnoede.

Cartul. V, fol. 256.

2183. — **1547**, 22 juin.

Laurent Meys, bourgeois et échevin de Maestricht et de Saint-Pierre, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, deux maisons sises en la Neuve rue, près de l'arvoz de Saint-Pierre.

Cartul. I, fol. 77.

2184. — **1547**, 16 septembre (flamand).

Jean Maechs relève, au nom du chapitre de Sainte-Croix, un muid de seigle de rente à Rommershoven.

Cartul. V, fol. 29.

2185. — **1547**, 30 septembre.

Frère Guillaume Hermanni, prieur du couvent de Saint-Léonard lez-Liége dit des Bons-Enfants, relève à tenir du chapitre de Sainte-Croix, des terres sises à Visé ([1]).

Cartul. V, fol. 268 v°.

2186. — **1548**, 14 mars (flamand).

Réformation du droit du comté de Looz, ordonnée par Georges d'Autriche, évêque de Liége, et publiée à la salle de Curange, avec le consentement des feudataires dudit comté.

Cartul. II, fol. 356. — CRAHAY, *Coutumes du comté de Looz*, t. I, p. 6.

2187. — **1548**, 29 octobre.

Devant les échevins de Liége, Gérard, fils de Gérard de Viller et d'Elisabeth, fille de Gilles Fincuer, fils de Georges de Longdoz, et consors, d'une part, et Pierre de Floreit, d'autre part, font un accord concernant une maison sise à Grivegnée.

Cartul. I, fol. 332 v°.

2188. — **1548**, 5 novembre.

Jaspar Helie, chanoine de Sainte-Croix, donne, en rendage, à Isabelle de Coloma, une maison sise derrière sa maison claustrale.

Cartul. I, fol. 75.

([1]) Le même relief fut fait le 11 mars 1559, par le prieur Guillaume de Haneffe alias delle Vaul.

2189. — **1549**, 31 janvier.

Visite faite, à la requête du chapitre de Sainte-Croix, par Jean Moreal, gouverneur du métier des vignerons, et par d'autres experts, d'une vigne sise à Pixhamollin, en lieu dit en Richelle.

Cartul. I, fol. 309.

2190. — **1549**, 16 septembre — 8 octobre.

Cerclemenage ou nouveau mesurage fait par la cour échevinale de Visé, des terres, prés et biens de la collégiale Sainte-Croix, à Visé et aux environs. Expédition délivrée le 7 août 1561.

Cartul. V, fol. 259 v°.

2191. — **1550** (latin).

Spécification de la dîme des vignobles de la paroisse de Saint-Servais à Liége.

Cartul. I, fol. 91.

2192. — **1550**, 7 février (flamand).

Acte des écoutète et échevins de la ville de Tongres, concernant seize muids d'épeautre de rente hypothéqués à Ketsingen, dus par suite de purgement de saisie, au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix, par Pierre de Cortenbach, chanoine de Saint-Lambert.

Cartul. V, fol. 5 v°. — Reg. 15, fol. 555.

2193. — **1551**, 25 février (latin).

Réformation de la cour spirituelle de Liége, par Georges d'Autriche, évêque de Liége, confirmée par le pape Jules III en 1553.

Cartul. II, fol. 333.

2194. — **1551**, 4 mars.

Devant les maire et échevins de Jupille, Pierre de Florée et Catherine, son épouse, transportent à Henri, fils de Jean Gailhart de Fronville, une maison sise à Grivegnée.

Cartul. I, fol. 332 v° (s. m.).

2195. — **1551**, 28 mars.

Rapport des voirs jurés du cordeau de Liége, au sujet de la mitoyenneté d'une muraille faisant séparation des maisons claustrales de maître Michel Strabach, avocat, et de Renier Bormans, tous deux chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 44 v°.

2196. — **1551**, 10 avril.

Le chapitre de Sainte-Croix présente à l'archidiacre de Hesbaye, comme recteur de l'autel Sainte-Marguerite à Freeren, Henri, fils de feu Jean le Mangon, alias Givair, représenté, à cause de sa minorité, par maître Arnold Bormans son curateur.

Cartul. VIII, fol. 12.

2197. — **1551**, 11 mai.

Spécification des terres de Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 161 v°.

2198. — **1552**, 17 mai.

Renier Bormans et Jean Maechs, chanoines de Sainte-Croix, relèvent en fief de l'abbé de Stavelot, au nom du

chapitre, la dîme de Denville et Hafflignoule, et un bonnier de terre, à la Croix à Viemme [1].

Cartul. III, fol. 93.

2199. — **1552,** 30 juin.

Devant les échevins de Liége, Cloes de Chevalbardeit, commissaire de la cité, vend au chapitre de Sainte-Croix une rente de 18 setiers d'épeautre due par ledit chapitre sur une maison sise près de la porte Sainte-Walburge, joignant à la terre « des asneis ».

Cartul. I, fol. 100.

2200. — **1552,** 5 juillet (latin).

Clauses du testament de Léonard Startz, chanoine de Sainte-Croix. Maître Henri Nyes, en son vivant chanoine de Sainte-Croix, était son oncle.

Cartul. I, fol. 333 v°.

2201. — **1553,** 6 février (latin).

Ordonnance ou monitoire de Georges d'Autriche, évêque de Liége, portant que les clercs qui veulent jouir des privilèges et des immunités inhérents à leur caractère doivent porter la tonsure apparente et le costume clérical, s'abstenir du port des armes et de toute profession prohibée, telle que celle de boucher, tavernier ou « joculator ».

Cartul. II, fol. 304.

---

[1] On trouve dans ce même registre d'autres reliefs du 24 novembre 1579 et du 29 mars 1582.

2202. — **1553**, 8 mars (latin).

Testament de Léonard Nyes, de Maeseyck, chanoine et chantre de Sainte-Croix. — Approuvé le 10 mars 1553.

Reg. 86, fol. 43 v°. — Reg. 430, fol. 5.

2203. — **1553**, 26 juin.

Devant les tenants des parties intéressées, Cloes Alberti, prêtre, curé de Saint-Remy, à Liége, vend à Hubert Milemans, chanoine de Sainte-Croix, un cens de douze florins, sur une maison située en la rue allant de Saint-Jacques à Saint-Paul. Dans cet acte est mentionné Guy de Rosée, écuyer, représentant Jeanne Salmin.

Cartul. I, fol. 216.

2204. — **1553**, 6 septembre (latin).

Testament de Jean de Beaumont, chanoine de Sainte-Croix. Avec codicille du 18 septembre. — Approuvé le 20 septembre 1553.

Reg. 86, fol. 47.

2205. — **1553**, octobre (latin).

Accord conclu entre Jean Maechs et Denis Scronx, chanoines et respectivement possesseurs d'une maison claustrale de Sainte-Croix, au sujet de la restauration d'un mur séparant leurs maisons.

Cartul. I, fol. 39 v° (s. m.)

2206. — **1553**, 14 novembre.

Nicolas de Limborch, abbé de Beaurepart, est reçu chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 220 v°.

2207. — **1554**, 16 août.

Spécification des limites entre la dîme de Lisen, sous Melle, et celle d'Ouffet.

Cartul. III, fol. 49 v°.

2208. — **1554**, 10 septembre (latin).

Renier Giltea, recteur de l'autel des SS. Pierre et Michel à Sainte-Croix, reconnaît être redevable au chapitre d'une rente de cinq muids d'épeautre.

Cartul. I, fol. 60 v° (s. m.).

2209. — **1554**, 14 septembre, à Rome (latin).

Bref du pape Jules III, par lequel il déclare que les collateurs ordinaires doivent conserver leur droit de collation pendant les mois pairs, nonobstant les privilèges accordés à l'université de Louvain par le pape Sixte IV.

Cartul. II, fol. 301. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 352.

2210. — **1555**, 3 juillet.

Formalités préliminaires à la saisie, accomplies relativement à une rente de trois muids d'épeautre due au chapitre de Sainte-Croix sur une maison sise en la paroisse Saint-Hubert, joignant, vers Saint-Martin, au béguinage de Saint-Hubert, vis-à-vis de l'hôtellerie de l'*Empereur*.

Cartul. I, fol. 171.

2211. — **1555**, 3 juillet.

Propositions de Georges d'Autriche aux États de Liége, concernant la confirmation des privilèges impériaux de 1518 et 1521.

Cartul. I, fol. 137.

2212. — **1555**, après le 3 juillet.

Conclusion du chapitre de Saint-Lambert touchant les propositions faites aux États de Liége par Georges d'Autriche, concernant la confirmation des privilèges impériaux de 1518 et de 1521, relatifs au conseil ordinaire et au payement des rentes hypothéquées sur les maisons de la cité et des bonnes villes.

Cartul. I, fol. 137 v°.

2213. — **1555**, 14 juillet, à Rome (latin).

Bulle du pape Paul IV prononçant la nullité des aliénations de biens ecclésiastiques si elles sont dommageables pour les églises ou non accompagnées des formalités requises.

Cartul. II, fol. 302 v°.

2214. — **1555**, 15 novembre.

Les échevins de Bovenistier déclarent par record que, dans un « chercmenaige » de leur juridiction, fait le 8 juin 1551, ils ont mesuré et aborné, entre autres, quatre verges grandes et huit petites appartenant au chapitre de Sainte-Croix, sises « alle voye de Frayneal ».

Cartul. IV, fol. 167 v°.

2215. — **1556**, 8 octobre (latin).

Le chapitre reçoit maître Jean d'Ittre aux pleins fruits et lui donne congé pour visiter les universités françaises et italiennes.

Reg. 51, fol. 80.

2216. — **1556**, 1er novembre (latin).

Testament de Tilman de Henricourt, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Il fait des legs à Tilman de Scorbion, curé de « Seve prope le Chavée », son neveu. Approuvé le 4 novembre 1556.

Reg. 86, fol. 55.

2217. — **1557**, 25 février.

Jean Boelart est admis à l'office de marguillier de Sainte-Croix. Il meurt le 10 septembre 1579 et fait plusieurs legs à la collégiale.

Cartul. II, fol. 46.

2218. — **1557**, 22 mars (flamand).

Devant les écoutète et échevins du ban de Boeshoven, Robert Ter Caeffs transporte à Guillaume Buntinx quatre florins de Brabant de rente hypothéqués sur une maison sise à Boeshoven, près de Looz.

Cartul. VI, fol. 268.

2219. — **1557**, 5 avril (latin).

Testament de Hubert Milemans, chanoine de Sainte-Croix et curé de Velm lez-Saint-Trond. Il demande notamment que l'on chante ses vigiles posément et non « Rieff Raff ». Approuvé le 20 septembre 1558.

Reg. 86, fol. 75. — Cartul. I, fol. 215.

2220. — **1557**, 24 avril.

Devant les échevins de Liége, Henri de Thiernesse l'aîné, maire de Montegnée, redevable, au chapitre de Sainte-

Croix, d'une rente de trois muids d'épeautre sur une maison sise en la paroisse Saint-Hubert, qui appartint (en 1452) à Gilles de Liége, joignant au béguinage de Saint-Hubert, à Jean Doien, meunier, etc., assigne comme nouvelle hypothèque de ladite rente une maison sise à Montegnée. L'immeuble de Saint-Hubert, divisé en plusieurs demeures, était occupé par maître Jean le Barbier, dit maître Hans, Jean dit Hans le Parmentier, Barthélemi le Voilier, Jean Lambrecht, procureur, et Jean Jacobi, corbesier.

Cartul. I, fol. 171 v°.

2221. — **1558**, 14 janvier (latin).

Testament de Henri Seps, chanoine de Sainte-Croix, curé de Tavier. Approuvé le 22 avril 1559.

Reg. 86, fol. 83.

2222. — **1558**, 4 mars.

Le chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine Pierre Purnode et par Raes de Termoingne, petit compteur, relève de l'évèque de Liége une menue dîme sise à Havelange, provenant d'Ottard de Pailhe, deux bonniers de terre sis à Waremme et la menue dîme de Verlée, livrant comme homme, pour desservir ce fief, Simon de Lantin.

Cartul. III, fol. 116 v°. — Cartul. IV, fol. 19 v°.

2223. — **1558**, 18 mars — **1565**, 15 mars.

Ordonnance du chapitre de Sainte-Croix concernant le binage des chapelains.

Reg. 430, fol. 25.

2224. — **1558**, avril.

Relief des cens, rentes et chapons de Crisnée, relevant en fief du costre de Saint-Lambert.

Cartul. VII, fol. 133 v° (s. m.).

2225. — **1558**, 1er juin (latin).

Testament d'Arnold Bormans, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 86, fol. 69.

2226. — **1558**, 5 juillet-24 septembre.

Visites du moulin banal de Bertogne, faites par la cour de justice, à la requête de Louis de Samré, écuyer, prévôt de Montaigu, administrateur de la seigneurie de Bertogne.

Cartul. III, fol. 277.

2227. — **1558**, 9 juillet.

Devant les échevins de Liége, Josse de Limbourg, mayeur d'Embour, vend au chapitre de Sainte-Croix trois muids d'épeautre de rente hypothéqués sur une maison, tour, etc., à Grivegnée. Cette rente est applicable à l'anniversaire de feu Léonard Startz, chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 333.

2228. — **1558**, 21 août.

Testament de Conrard Coenen, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 26 août 1558.

Reg. 86, fol. 72.

2229. — **1558**, 19 septembre.

Les maire et échevins de Grand-Modave font connaître par record comment Jean de Bois, fils de feu Renchon de

Bois, fit transport à Jean de Warpen, alors chanoine de Ciney, dans la suite doyen du concile d'Ouffet et chanoine de Sainte-Croix, de deux muids d'épeautre de rente hypothéqués sur la petite dîme de Modave dite de Charneux. Sont cités dans l'acte Léonard de Nandrin, prêtre, curé de Modave et Ottard de Brialmont, bailli de Condroz.

Maire : Arnoul Favillon de Modave; échevins : Gui le Parmentier, Jean de Chaisne, Wauthier de Romont, Fastré delle Thour et Gillechon de Tilhou. Voir 14 mai 1539.

Cartul. III, fol. 210.

2230. — 1558, 4 décembre (latin).

Testament de Jean Werpen, chanoine de Sainte-Croix, doyen du concile d'Ouffet ; avec codicille. Il laisse au chapitre, pour son anniversaire, cinq muids d'épeautre de rente, à Boffu, entre Méan et Cherdeneux, et sur la petite dîme de Charneux que possède Ottard de Brialmont, au territoire de Bois, sous la juridiction de Modave. — Approuvé le 10 octobre 1560.

Reg. 86, fol. 95. — Voir cartul. III, fol. 207.

2231. — 1559, 17 avril (flamand).

Délimitation faite par les échevins de Freeren et Heur-le-Tiexhe de terres appartenant au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 252.

2232. — 1559, 9 mai.

Sentence arbitrale prononcée par Jean Verstrepen, chanoine de Saint-Pierre, Mathieu Trappé, chanoine de Saint-Martin, et Jacques de Termonia, chanoine de Saint-

Barthélemi, licenciés en droit, entre le doyen de Sainte-Croix et le chapitre de cette église. Ils déclarent que la nomination à la cure de Tavier, vacante par la mort de Henri Seps, appartient au doyen de Sainte-Croix et que le décanat doit recevoir dix livres de Louvain de rente sur les revenus de l'église paroissiale de Tavier.

La sentence arbitrale est ratifiée par les parties.

Doyen de Sainte-Croix : Charles de Nicquet; chanoine en tour : Jean Nuenhem; notaire : Lambert Hoghen.

Cartul. II, fol. 33 v°.

2233. — **1559**, 3 juin (latin).

Testament de maître Michel de Strabach, prêtre, licencié en droit, chanoine de Sainte-Croix, originaire de Fauquemont. Il lègue, notamment, à la collégiale, un pot d'argent, aux armes du testateur. — Approuvé le 12 décembre 1559.

Reg. 86, fol. 88. — Voir cartul. V, fol. 207 v°.

2234. — **1559**, 23 juin (latin).

Testament de Gilles Pavonis, chanoine de Sainte-Croix. — Approuvé le 10 mars 1567.

Reg. 86, fol. 112.

2235. — **1559**, 8 juillet.

Renier Giltea, curé de Tavier, reconnaît être redevable à maître Charles de Nicquet, doyen de Sainte-Croix, de dix royaux d'or annuellement sur les revenus de l'église de Tavier.

Cartul. II, fol. 16 v°.

2236. — **1559**, 11 juillet.

Devant les maire et échevins de Bovenistier, Henri le Clockier, curé dudit lieu, opère le purgement de la saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix sur divers immeubles sis à Bovenistier, pour défaut de payement d'une rente de 15 muids d'épeautre et d'un setier de pois jaune.

Cartul. IV, fol. 198.

2237. — **1559**, 2 septembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix autorise son doyen Charles de Nicquet, licencié en droits, chanoine et official de Liége, à faire sa résidence à Saint-Lambert, tout en accomplissant son office de doyen.

Reg. 51, fol. 80 v°.

2238. — **1559**, 9 septembre (latin).

Renier Bormans, Denis Scroncx et Antoine Erpecom, chanoines de Sainte-Croix, protestent contre la faveur octroyée au doyen Nicquet, le 2 septembre précédent, celle-ci lui ayant été accordée dans une séance capitulaire non convoquée à cet effet, et le doyen n'ayant pas fait connaître suffisamment les motifs de la grâce qu'il demandait.

Reg. 51, fol. 81.

2239. — **1559**, 28 novembre.

Devant les échevins de Liége, maître Jean Militis, chanoine de Saint-Martin, exécuteur testamentaire de Hubert Milemans, chanoine de Sainte-Croix, transporte au chapitre

de Sainte-Croix, pour l'augmentation de l'anniversaire dudit Milemans, un cens de douze florins sur une maison située en la rue tendant de Saint-Paul à Saint-Jacques.

Cartul. I, fol. 216 v°.

2240. — **1560**, 10 janvier.

Devant les échevins de Liége, Pasquea Counar, fils de feu Jean Counar de Limont, assigne au chapitre de Sainte-Croix une rente de trois muids d'épeautre hypothéquée à Haneffe et à Limont.

Cartul. IV, fol. 205.

2241. — **1560**, 18 mars (flamand).

Les maire et échevins d'Attenhoven font savoir que les rentes en nature affectées sur le moulin d'Attenhoven ont, à cause de la ruine de ce moulin, été réduites en argent; la rente de sept muids deux setiers de seigle due au chapitre et aux chapelains de Sainte-Croix est convertie en une rente de trois florins quinze pattards et 16 sols $^1/_2$ de Brabant.

Cartul. VI, fol. 29 v°.

2242. — **1560**, 19 juin (latin).

Testament de maître Gilles Chabot, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 86, fol. 101.

2243. — **1560**, 18 juillet.

Saisie prise, à l'intervention des échevins de Liége, par le chapitre de Sainte-Croix, contre des habitants de Freeren

et Heur-le-Tiexhe, pour défaut de payement de 60 muids de rente, avec déclaration des terres sujettes à ladite rente.

Cartul. VIII, fol. 138 v°.

2244. — **1560**, 12 septembre.

Frère Christophe de Gernaie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Corswarem, relève, comme administrateur du grand maître de la comderie de Liége, à tenir du chapitre de Sainte-Croix, des terres sises à Visé.

Cartul. V, fol. 269 v°.

2245. — **1561**, 2 juin.

La cour de justice de Bertogne, à la requête de Louis de Samré, écuyer, atteste, par record : 1° Que, depuis trois ans que ledit Louis est commis à la recette de la seigneurie de Bertogne, il a plusieurs fois, ordonné aux échevins de visiter les bois seigneuriaux et de veiller à leur conservation ; 2° Que les masuirs ne peuvent couper du bois si ce n'est pour la construction de leurs maisons, de leurs chars et de leurs charrues, etc.

Cartul. III, fol. 259.

2246. — **1561**, 20 octobre (latin).

Sire et maître André Heynssch, chanoine de Sainte-Croix, prend possession d'une maison claustrale et y fait d'importantes réparations.

Cartul. I, fol. 44 (s. m.)

2247. — **1561**, 19 novembre.

Record des échevins de Bovenistier rappelant un mesurage des terres de Sainte-Croix en cette localité, fait lors d'un cerquemenage, le 12 août 1551.

Maire : Antoine de Brabant.

Cartul. IV, fol. 170.

2248. — **1561**, 17 décembre.

Pierre Groulart, citain de Liége, hôtelier de l'Aigle noir, prend à bail, à vie, les terres de Fize-le-Marsal.

Cartul. VII, fol. 72.

2249. — **1562** n. st., 17 janvier.

Sentence du grand conseil de Malines portée en faveur du chapitre Sainte-Croix, dans le procès existant entre lui et les habitants de Bertogne, touchant la seigneurie, les revenus et les bois de cette localité.

Cartul. III, fol. 297-301 v°.

2250. — **1562**, 17 janvier.

Philippe, roi de Castille, etc., en son grand conseil de Malines, mande à son premier huissier d'armes de mettre à exécution la sentence rendue en cause le chapitre de Sainte-Croix contre les habitants de Bertogne et de Bethomont. Avec rescriptions du 23 janvier.

Cartul. III, fol. 301 v°.

2251. — **1562**, 14 février.

Jean Thomas et consors relèvent de la cour jurée de Sainte-Croix une maison sise à Fexhe-le-Haut-Clocher,

obligée, envers le chapitre, au payement d'une rente de quatre muids d'épeautre.

Cartul. IV, fol. 235.

2252. — **1562**, 30 août (latin).

Testament de Guillaume Buntinx, prêtre, chanoine de Sainte-Croix; il laisse au chapitre, pour son anniversaire, quatre florins de Brabant de rente, hypothéqués sur la ferme de Robert Ter Caeffs alias Lemmens, à Boeshoven, près de Looz-le-Château.

Reg. 86, fol. 105. — Voir cartul. VI, fol. 268.

2253. — **1562**, 21 octobre (flamand).

Sentence des échevins de Nederheim entre Mees Lemmens et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la grange de Nederheim.

Cartul. VIII, fol. 226 v°.

2254. — **1562**, 26 octobre.

Le conseil de Luxembourg donne commission à Philippe Chardel, docteur en droit, conseiller du Roi, et à Henri de Baillonville, prévôt de La Roche, pour procéder à la visite des bois de Bertogne et à la délimitation des « aysances et paissons » de cette localité.

Cartul. III, fol. 302 v°.

2255. — **1562**, 19 décembre (flamand).

Sentence de la cour de Vroenhoff, entre le chapitre de Sainte-Croix et Mees Lemmens, rendue en appel de la sentence portée par les échevins de Nederheim, le 21 octobre précédent.

Cartul. VIII, fol. 227.

2256. — **1563** n. st., 19 janvier (flamand).

Mandement du roi Philippe II, cassant, à la demande du chapitre de Sainte-Croix, l'appel interjeté à la cour d'Aix-la-Chapelle, par Barthélemi Lemmens, de la sentence de la cour de Vroenhoff favorable au dit chapitre de Sainte-Croix et relative à la grange de Nederheim.

Cartul. VIII, fol. 227.

2257. — **1563,** 3 février (latin).

Lambert van Stapel alias Kempeners de Corthys, et Pierre Stas, de Montenaken, donnent une nouvelle déclaration des terres sises à Montenaken, hypothéquées, au profit du chapitre de Sainte-Croix, d'une rente de deux muids d'épeautre.

Cartul. VI, fol. 190 v°.

2258. — **1563,** 15 février-16 mars.

Abornement de terres sises à Bouckhout lez-Saint-Trond et sur la piedsente de Mielen-sur-Aelst, fait à la demande du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. VI, fol. 204.

2259. — **1563,** 15 mai.

Rapport et déclaration faits par les commissaires Philippe Chardel et Henri de Waha, de la visite et délimitation faite par eux des bois et « aysances » de Bertogne et Bethomont.

Cartul. III, fol. 303.

2260. — **1563,** 10 novembre, à Malines.

Philippe, roi de Castille, ordonne au premier huissier d'armes de mettre à exécution la sentence rendue par le

grand conseil de Malines, le 17 janvier 1562, entre le chapitre de Sainte-Croix et les habitants de Bertogne et Bethomont.

Cartul. III, fol. 305 v°.

2261. — **1563**, 19 novembre (latin).

Testament de maître Jean de Sarta, chapelain de Sainte-Croix et chanoine de Notre-Dame à Dinant.

Reg. 86, fol. 109.

2262. — **1563**, 22 novembre (latin).

Gilles de Voroux, chanoine de Saint-Martin, rachète une rente de quatre florins de Brabant, due à l'église Sainte-Croix, et hypothéquée sur une maison sise en Vivegnis, près de Pixhamollin.

Cartul. I, fol. 316 v° (s. m.).

2263. — **1563**, 16 décembre (latin).

Accord entre le chapitre et maître Georges de Trèves, fondeur de cloches, demeurant outre le Grand Pont, concernant la refonte d'une cloche de Sainte-Croix, discordante avec les autres cloches.

Reg. 61, fol. 169.

2264. — **1563**, 21 décembre.

Relation et rescription de l'huissier Hubert Jeune, de la mise à exécution des sentences et décrets portés en faveur du chapitre de Sainte-Croix contre les habitants de Bertogne et Bethomont.

Cartul. III, fol. 306.

2265. — **1564**, 23 février.

Les échevins de Boffu en Condroz font savoir que Petit Jean de Bassine, leur mayeur, et Jacques d'Ochain, bouvier, son frère, ont fait relief de terres et de rentes sises à la voie d'Odet, « au peri alle ardenoise voye », etc., moyennant une redevance annuelle de quatre muids et demi d'épeautre due au chapitre de Sainte-Croix, etc.

Maires : le dit Petit Jean et Jadon de Bassine ; échevins : Lynot de Meyan, Pirar de Tibermont, Libilhon de Meyan, Grégoire de Tohogne, Hubin de Boffu et Lambert de Bassine.

Cartul. III, fol. 208 v°.

2266. — **1564**, 10 mars, à Malines.

Philippe, roi de Castille, fait citer les habitants de Bertogne et Bethomont devant le conseil de Luxembourg pour la taxation des frais des procès soutenus contre eux par le chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 305.

2267. — **1564**, 27 mars (latin).

Jean Militis, chanoine de Saint-Martin et de Sainte-Croix, est invité, par le chapitre de cette dernière église, à faire enlever les degrés existant près de sa cour, sur le Trihay, et de faire boucher la porte qui s'y trouve.

Cartul. I, fol. 239.

2268. — **1564**, 20 mai.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, maître Jean Militis, chanoine de Saint-Martin et de Sainte-Croix, donne en rendage à Claude Salmier, chapelain et maître des chantres

de Sainte-Croix, une maison sise Haute-Sauvenière, près du Trihay.

Cartul. I, fol. 239.

2269. — **1564**, 30 octobre (flamand).

Devant les écoutète et échevins du ban de Boeshoven, le chapitre de Sainte-Croix reçoit l'investiture de quatre florins Brabant de rente sur les biens des Ter Caeffs.

Cartul. VI, fol. 268 v°.

2270. — **1565**, 30 mars (latin).

Convention faite entre Gérard de Groesbeek, élu de Liége, et le clergé secondaire, concernant spécialement les subsides réclamés à ce dernier. Le chapitre cathédral ratifie cette convention le même jour.

Cartul. II, fol. 275.

2271. — **1565**, 10 avril.

Jean de Flémalle, abbé de Beaurepart, est reçu chanoine de Sainte-Croix en remplacement de Nicolas de Limborch.

Cartul. VIII, fol. 221.

2272. — **1565** environ, 3-4 juin.

Mesurage des bois de Bertogne, appartenant au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 260.

2273. — **1565**, 11 juillet.

Spécification des cens, rentes, droits et revenus levés à Bertogne par Louis de Samrée, écuyer, seigneur de Journal, prévôt de Montaigu, au nom du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 269-278 v°.

2274. — 1565, 27 septembre.

Les maire et échevins de Lantin en Hesbaye font savoir que Simon, fils de feu Jean Frechon de Lantin, a relevé de leur cour et du chapitre de Sainte-Croix une maison sise à Lantin, en payant audit chapitre une rente de quatre muids d'épeautre provenant de feu maitre Michel Strabach, chanoine de Sainte-Croix, dont le testament a été approuvé le 11 décembre 1559.

Cartul. V, fol. 209.

2275. — 1565, 23 novembre.

André Heynssch, chanoine et grand compteur, et Raskin de Termoingne, petit compteur du chapitre de Sainte-Croix, relèvent au nom de cette église, de dom Herman Rave, abbé de Saint-Jacques, et de sa cour féodale, deux bonniers de terres sis à Heur-le-Tiexhe, en lieu dit Nettensteeghe. Sous-lieutenant : Jean Fabri; hommes féodaux : Colloize, Langle, Seave et Monchem.

Cartul. VIII, fol. 59.

2276. — 1565, 23 novembre.

Herman Rave, abbé de Saint-Jacques, mande à Philippe de Sohey, son lieutenant féodal, de citer à quinzaine, devant la cour féodale de l'abbaye, Jean Tielens de Freeren, gendre de feu Voes Beamonts, pour répondre aux griefs articulés contre lui par le chapitre de Sainte-Croix d'occuper injustement deux bonniers de terre sis à Heur-le-Tiexhe, en lieu dit Nettensteeghe. Grand compteur de Sainte-Croix; André Heynsch, chanoine de cette église. Petit compteur : Raskin de Termongne. Témoins : Jean Fabri, sous-lieutenant féodal, Denis Colloize, seigneur de

Saive, Bauduin de l'Angle, Olivier de Saive et Henrick van Monchem, hommes féodaux de Saint-Jacques.

Cartul. VIII, fol. 59 v°.

2277. — **1565**, n. st., 31 décembre. — *Sub anno a nativitate Domini millesimo quingentesimo sexagesimo sexto, mensis decembris die ultima, hora nona ante meridiem vel circiter, sancta sede apostolica* (*ut dicitur*) *adhuc vero pastore carente.*

Statuts des chapelains de Sainte-Croix.

Reg. 430, fol. 29.

2278. — **1566**, 17 janvier (latin).

Gérard de Groesbeek, évêque de Liége, ratifie la convention faite entre lui et le clergé secondaire à sa Joyeuse-Entrée, et confirme les privilèges et les exemptions du clergé.

Cartul. II, fol. 277 v°.

2279. — **1566**, 23 janvier (flamand).

Record donné par la cour de Nederheim et Paifve, concernant les biens de Nicolas Vrancken.

Cartul. VIII, fol. 242.

2280. — **1566**, 17 mars (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix permet à Claude Salmier, tant qu'il sera chapelain de Sainte-Croix, d'habiter sa maison près du Trihay, en se servant de la porte et des degrés qui s'y trouvent. Salmier est maintenu dans ses fonctions de maître du chant *(succentor).*

Cartul. I, fol. 240.

2281. — **1566,** 11 avril.

Le chapitre, sur la proposition du chanoine en tour Henri Gressenich, confère à Jean Rochefort la cure de Surré vacante par la résignation de Michel Grummelier.

Cartul. II, fol. 15.

2282. — **1566,** 17 août.

Libon Gathon, brasseur, demeurant sur la fontaine Saint-Lambert, et Piron Gauthier, son beau-frère, relèvent de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Ougnée, près de Boumontfosseit.

Cartul. IV, fol. 265.

2283. — **1566,** 10 octobre.

Les maire et échevins de Bertogne attestent que Louis de Samrée, écuyer, receveur et gouverneur de leur cour, a protesté, au nom du chapitre de Sainte-Croix, contre les refus et délais opposés par les habitants de Bertogne à l'exécution des sentences rendues au sujet des lois et aisances de cette seigneurie.

Cartul. III, fol. 307.

2284. — **1566,** 10 octobre.

Henri Claraux de Vellereux, mayeur de Bertogne, déclare que le nombre des porcs que les manants et masuirs prétendent mettre en paisson dans les bois de Bertogne s'élève à 183.

Cartul. III, fol. 307 v°.

2285. — **1566**, 10 octobre.

Les maire et échevins de Bertogne déclarent que les bois peuvent, pour l'année courante, suffire à la paisson de 200 porcs.

Cartul. III, fol. 308.

2286. — **1566**, 30 octobre, à Rome (latin).

Ordonnances, conclusions et modifications du concile de Trente, touchant la réforme du clergé.

Cartul. II, fol. 305

2287. — **1566**, 7 novembre.

Les maire et échevins de Bertogne font savoir que le chapitre de Sainte-Croix a convoqué les manants et habitants de cette seigneurie, à comparaître pour procéder, entre eux, au partage des bois de Bertogne.

Cartul. III, fol. 308.

2288. — **1566**, 4 décembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Jeanne, veuve de Jean de Froidmont, le jeune, fille de feu Toussaint Jamolet de Bressoux, et Anne, sa sœur, relèvent des terres sises en Droixhe.

Cartul. I, fol. 324 v°.

2289. — **1566**, 25 décembre (latin).

Testament de Lambert Darmont, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 20 novembre 1569.

Reg. 86, fol. 115 v°.

2290. — **1567**, 26 février.

Le chapitre de Sainte-Croix, sur la proposition de Jacques de Mérode, prêtre, chantre et chanoine en tour, présente à l'archidiacre d'Ardenne un candidat (non désigné) à la cure de Surré, en remplacement du dernier recteur Jean de Rochefort, prêtre.

Cartul. III, fol. 320.

2291. — **1567**, 14 juin.

Devant maître Charles de Nicquet, licencié en droit, chanoine et officiant de Liége, doyen de Sainte-Croix, Renier Giltea, prêtre, chanoine de Saint-Materne, curé de Tavier, résigne son bénéfice en faveur de Jean Warsey, curé d'Evelette, lequel reconnaît au doyen susdit une redevance annuelle de dix royaux d'or.

Cartul. II, fol. 16 v°. — Cartul. III, fol. 61 v°.

2292. — **1568**, 22 septembre.

Jean de Termonia est admis receveur ou petit compteur de la collégiale Sainte-Croix. Conditons à observer, serments à prêter. Témoins : Nicolas Clermont et Henri le Mesureur.

Reg. 24, avant le fol. primo.

2293. — **1568**.

Le chapitre de Sainte-Croix engage ses biens de Visé, à l'époque du siège de la cité par le prince d'Orange.

Cartul. V, fol. 267 (s. m.).

2294. — **1569**, 2 mars (flamand).

Procès plaidé devant la cour de justice de Nederheim entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, et Guillaume Tilkin de Paifve, d'autre part, qui refusait de payer la dîme des agneaux et des laines audit chapitre. Sentence portée à ce sujet par la cour de Nederheim.

Cartul. VIII, fol. 30 v°.

2295. — **1569**, 2 mars (flamand).

Sentence portée par la cour de Nederheim contre Arnold Meesen de Nederheim qui refusait de payer au chapitre de Sainte-Croix la dîme des agneaux et des laines.

Cartul. VIII, fol. 31 v°.

2296. — **1569**, 8 avril (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix donne en arrentement à Arnold Nyvair une vigne sise près de Pixhamollin.

Cartul. I, fol. 310 v°.

2297. — **1569**, 4 octobre.

Jugement des échevins de Liége en faveur du chapitre de Sainte-Croix, qui réclamait à Lambert Hellar et à Servais, fils de Bertrand de Hansimbourgh, une rente de quatre muids d'épeautre hypothéquée à Yernawe, juridiction de Warfusée. Ce jugement rappelle un acte de 1512, faisant mention de Henri de Hemricourt, chanoine de Saint-Paul, et de Henri de Hemricourt, son père, seigneur de Villers.

Cartul. IV, fol. 289 v°.

2298. — **1569**, 12 octobre.

Le chapitre de Sainte-Croix ayant reçu, en prêt, de maître Jean Purnode, doyen de la collégiale de Visé, 800 florins de Brabant, constitue en sa faveur une rente de 50 florins (denier 16) sur les biens de Visé, etc.

Cartul. V, fol. 267.

2299. — **1570**, 18 janvier.

Échange de bénéfices entre Jean de Lapide, recteur de l'autel Notre-Dame à Ans, et Jean, fils de Pierre Berwier, recteur des deux Saints Jean, à Freeren.

Cartul. VIII, fol. 11 v°.

2300. — **1570**, 27 janvier, à Rome (latin).

Bulle du pape Pie V révoquant les autorisations de tester et de disposer des biens ecclésiastiques, féodaux ou emphytéotiques en faveur d'illégitimes.

Cartul. II, fol. 279.

2301. — **1570**, 27 février.

Coutumes de la cour et seigneurie de Bertogne, rapportées par les mayeur et échevins de cette localité.

Cartul. III, fol. 279. — LECLERCQ, *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t, II, p. 331.

2302. — **1570**, 27 février.

Coutumes et manière de procéder en matière criminelle,

en la cour et justice de Bertogne en Ardenne, rapportées par les mayeur et échevins de cette seigneurie.

Cartul. III, fol. 285. — Leclercq, *Coutumes des pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny*, t. II, p 343.

2303. — **1570**, 15 juin.

Testament de Jacques de Mérode, prêtre, chanoine et chantre de Sainte-Croix. Sa mère était Gertrude van Roest, ses sœurs s'appelaient Marguerite et Anne Proevener. Approuvé le 19 juin 1570.

Reg. 86, fol. 119.

2304. — **1571**, 13 avril.

Testament de Jaspar Helye, sous-diacre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 15 septembre 1575.

Reg. 86, fol. 135.

2305. — **1571**, 4 mai.

Recueil des coutumes, statuts et décrets du concile d'Ouffet, formé par Antoine à Quercu, doyen, et les confrères de ce concile, et présenté à l'approbation d'Everard, comte de Manderscheydt, archidiacre du Condroz.

Cartul. III, fol. 1.

2306. — **1571**, 14 mai.

Devant la cour jurée de la cathédrale de Saint-Lambert, à Visé, Dries Gentis, fils de feu Lyon Gentis, bourgeois de Maestricht, transporte à Jean Lambert de Tiége à Nivelle, une rente de 350 florins liégeois, rédimible par 7,000 florins liégeois, hypothéquée sur une maison et des terres sises à Visé, en lieu dit Goirheit, Quassecques, devant le Pont, etc.

Cartul. V, fol. 236 v°.

2307. — **1571**, 1er octobre.

Devant les maire et échevins de Nivelle sur Meuse, Jean Lambert de Tiége transporte à Dries Gentis, fils de feu Lyon Gentis, bourgeois de Maestricht, une rente de 350 florins liégeois hypothéquée sur une maison sise à Nivelle, etc.

Cartul. V, fol. 238 v°.

2308. — **1571**, 6 octobre.

Testament de Jean Goeswini de Tongres, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 20 mai 1575.

Reg. 86, fol. 141.

2309. — **1571**, 22 octobre.

Jean de Sart, abbé de Beaurepart, est reçu chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 221.

2310. — **1571**, 27 octobre.

Testament de maître Jean Miche, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 2 avril 1572.

Reg. 86, fol. 121.

2311. — **1572**, 15 avril.

Jean Francot, de Pousset, relève, de la cour jurée de Sainte-Croix, une terre sise à Bovenistier, « deseur le riwauz ».

Cartul. IV, fol. 82 v°.

2312. — **1572**, 17 juin, à Bruxelles.

Le roi mande aux gouverneur, président et gens de son conseil à Luxembourg, de faire armer, monter et équiper

de chevaux et armes, les fieffés et arrière fieffés du duché de Luxembourg et comté de Chiny, pour servir à la garde du pays, en attendant l'arrivée des bandes d'ordonnance et des reîtres levés en Allemagne.

Cartul. III, fol. 252 v°.

2313. — **1572**, 23 juin, à Luxembourg.

Lettre des gouverneur, président et gens du conseil de Luxembourg, ordonnant la publication du placart du 17 juin précédent, relatif à l'armement et à l'équipement des hommes de fief du duché de Luxembourg.

Cartul. III, fol. 253.

2314. — **1572**, 1er juillet, à La Roche.

Lettre du prévôt de La Roche au prévôt de Montaigu, seigneur de Journal, gouverneur des chapitres de Sainte-Croix et de Saint-Jean, l'invitant à se conformer au placart du 17 juin précédent, relatif à l'équipement des hommes de fief du duché de Luxembourg.

Cartul. III, fol. 253 v°.

2315. — **1572**, 3 juillet, à Liége.

Réformation de Groesbeeck.

Cartul. II, fol. 365-417. — Polain, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, t. I, p. 327.

2316. — **1572**, 12 juillet, à Luxembourg.

Lettre de Van der Aa au chapitre de Sainte-Croix, sur le point de savoir si les biens de Bertogne appartenant au chapitre de Sainte-Croix sont sujets au service militaire, comme les biens féodaux.

Cartul. III, fol. 254.

2317. — **1572**, 13 septembre.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, maître Gisbert Achel, chanoine de cette église, relève, de Rigaud Ghys, recteur de l'autel de Saint- Éloy et Sainte-Geneviève en la même collégiale, une maison claustrale occupée par ledit maître Gisbert, joignant vers Saint-Martin, à la maison claustrale de maître André Heynssch, vers Sainte-Croix, à la maison claustrale de Jean Maechs, devant, vis-à-vis de la maison du Porc Sanglier, au chemin royal, et derrière, à la maison du chapitre d'Aix.

Cartul. I, fol. 43

2318. — **1572**, 16 septembre.

Devant les échevins de Liége, Tilman le Neaveur, fils de feu Hanchon delle Goffe, constitue, au profit d'Istas de Froidmont, prélocuteur, quarante florins de cens annuel hypothéqués sur deux maisons sises en Draperie à Liége.

Cartul. I, fol. 378.

2319. — **1572**, 6 octobre.

Testament de Jean de Nuenhem, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 11 mars 1574.

Reg. 86, fol. 126.

2320. — **1572.**

Le chapitre de Sainte-Croix ayant saisi les terres de Freeren à raison du non paiement, par l'abbaye de Beaurepart, d'une rente de soixante muids d'épeautre, et l'abbaye voulant en obtenir le purgement, chaque muid est effractionné à 22 florins de Liége.

Cartul. VIII, fol. 221 v° et fol. 312 v° (analyse).

2321. — **1573**, 2 septembre (latin).

Le chapitre de Sainte-Croix décide de mettre à rendage emphytéotique un pré situé à Mons-lez-Crotteux : il est adjugé à Jean Junccis, échevin de Liége, ensuite d'une attestation de Jean Houdrey, prêtre, curé de Hollogne-aux-Pierres.

Cartul. IV, fol. 254.

2322. — **1573**, 26 octobre (latin).

L'official de Liége confirme le rendage emphytéotique d'un près sis à Mons-lez-Crotteux, pour lequel Jean Junccis, échevin de Liége, a fait la plus haute enchère.

Cartul. IV, fol. 254.

2323. — **1574**, 13 février.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Mathias, fils de Collard Servais de Noville, déclare tenir une terre sise à Momelette, hypothéquée d'une rente au profit du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. IV, fol. 210.

2324. — **1574**, 16 juin (latin).

Testament de maître Renier Bormans, chanoine de Sainte-Croix. Avec codicilles.

Reg. 86, fol. 130.

2325. — **1574**, 26 juillet.

Testament d'Antoine de Erpecom, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 86, fol. 146.

2326. — **1574**, 28 juillet.

Devant les échevins de Liége, Tilman le Neaveur constitue au profit de Stas de Froidmont trente florins de cens annuel hypothéqués sur deux maisons sises en Draperie à Liége.

Cartul. I, fol. 378 v°.

2327. — **1574**, 6 août.

Testament de Jean Everard, prêtre, chapelain de Sainte-Croix, curé de Fexhe et Slins. Approuvé le 16 mai 1594.

Reg. 87, fol. 27.

2328. — **1574**, 31 août.

Devant les échevins de Liége, Collard de Surlemont vend à Jean Boelart, marguillier de Sainte-Croix, une rente de trois muids d'épeautre sur une maison sise à Wérixhas juridiction d'Angleur et sur des terres sises à Kinkempois.

Cartul. I, fol. 343.

2329. — **1574**, 2 septembre (latin).

Les chanoines de Sainte-Croix, assemblés en chapitre général, chargent leur confrère André Heynssch, de faire les recherches nécessaires pour le recouvrement d'un muid de seigle, de rente, hypothèqué sur un bonnier de terre situé à Aelst. Suit la déclaration du bonnier susdit.

Cartul. VI, fol. 255.

2330. — **1574**, 29 octobre.

Devant les échevins de Liége, Martin de Vercheval, mercier et boulanger, vend à Jean Boelartz, marguillier de Sainte-Croix, un cens de vingt florins sur sa maison

sise en la paroisse Saint-Hubert, joignant à Herman comte de Renneborch, chanoine de Saint-Lambert, et à la maison de la Croix d'or.

Cartul. I, fol. 164.

2331. — **1575,** 4 janvier.

Devant les échevins de Liége, Rennekin Constant de Berleur assigne au chapitre de Sainte-Croix 24 florins de cens annuel sur une maison sise aux Berleurs, en lieu dit Froidmont, pour la fondation de l'anniversaire de Jean Miche, chanoine de ladite église.

Cartul. IV, fol. 313 v°. — Reg. 15, fol. 559 v°.

2332. — **1575,** 3 février (latin).

Henri Gilson de Wihogne reconnait devoir annuellement au chapitre de Sainte-Croix 18 muids et 7 1/2 setiers d'épeautre, à raison des terres de Wihogne qu'il a prises à stuit de 9 ans.

Cartul. VIII, fol. 252.

2333. — **1575,** 9 juillet.

Délimitation faite par la cour de Nederheim et Paifve, à la requête du chapitre de Sainte-Croix, de 3 bonniers et 5 verges grandes de terre sis sous cette juridiction.

Cartul. VIII, fol. 251.

2334. — **1575,** 12 juillet.

Arrêt du conseil ordinaire dans la cause entre Lambert Hellar et le chapitre de Sainte-Croix, concernant une rente réclamée par ledit chapitre sur des biens sis à Yernawe.

Cartul. IV, fol. 291 v°.

2335. — **1575**, 3 septembre.

Maître Guillaume de Termogne, chanoine de Saint-Barthélemi, fait relief, pardevant les échevins de Liége, d'une maison ayant appartenu à feu Guillaume Termonia, procureur, et située derrière les Frères-Prêcheurs en Ile, joignant à Henri Sélis et à maître Jacques Caroli, notaire, etc., moyennant le payement à Jacques Termonia, licencié en droits, chanoine, et autres héritiers dudit feu Guillaume, de 340 florins et 4 setiers d'épeautre, de cens et rente.

Cartul. I, fol. 400.

2336. — **1575**, 8 octobre.

Devant les échevins de Liége, Jeanne, épouse de Dries Gentis, au nom de son mari, et Jean Lambert de Tiége, confirment la convention faite entre eux, le 14 mai 1571, relative à une rente de 350 florins liégeois hypothèquée à Nivelle-sur-Meuse.

Cartul. V, fol. 239.

2337. — **1575**, octobre.

Le chapitre rembourse à maître Jean Purnode, doyen de la collégiale de Visé, les 800 florins que ce dignitaire lui avait prêtés le 12 octobre 1569.

Cartul. V, fol. 267 v° (s. m.).

2338. — **1575**, 1er novembre (latin).

Testament de maître Guillaume Molitoris, curé de Saint-Séverin à Liége et chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 86, fol. 139.

2339. — **1576, 1er mars.**

Les échevins de la ville de Waremme-le-Château procèdent à l'abornement de terres sises aux limites de Waremme et de Bleret.

Cartul. IV, fol. 82 (pièce détachée).

2340. — **1576,** 12 mai (latin).

Testament de Pierre Purnode, chanoine de Sainte-Croix, avec codicille du 20 mai 1576. Approuvé le 23 mai 1576.

Reg. 86, fol. 142.

2341. — **1576,** 1er novembre, à Rome (latin).

Bulle du pape Grégoire XIII, défendant aux collateurs de bénéfices de les conférer lorsque trois mois se sont écoulés depuis leur vacance, si, dans l'entretemps, il en a été disposé par le Saint-Siège.

Cartul. II, fol. 149.

2342. — **1577,** 12 février (latin).

Testament de Henri de Gressenich, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 30 mars 1577.

Reg. 86, fol. 150.

2343. — **1577,** 17 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix présente à l'archidiacre de Hesbaye Walter Bomalia comme recteur de l'église paroissiale de Freeren en suite de la résignation faite par Simon de Sprimont au nom de Paschase de Sprimont, dernier recteur de cette paroisse.

Cartul. VIII, fol. 6 v°.

2344. — **1577**, 19 décembre.

Devant les échevins de Liége, Marie d'Elderen, veuve de maître Bernard d'Elderen, constitue, au profit du chapitre de Sainte-Croix, une rente de 50 florins de Brabant, hypothéquée à Rommershoven, pour servir d'intérêt à une somme de 600 florins qu'elle a reçue du dit chapitre.

Chanoines : André Heynsch et Gisbert Achel.

Cartul. V, fol. 30.

2345. — **1578**, 7 janvier.

A la requête de Marie Vaes, veuve de Bernard d'Elderen, la cour de Rommershoven fait connaître les actes relatifs aux biens sujets à l'hypothèque de 50 florins de Brabant mentionnée dans l'acte du 19 décembre 1577.

Cartul. V, fol. 30 v°.

2346. — **1578**, 20 juin, à Rome (latin).

Grégoire XIII, pape, accorde une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront l'église Sainte-Croix aux fêtes de l'Exaltation et de l'Invention de la sainte croix.

Cartul. II, fol. 86.

2347. — **1578**, 18 août, à Rome (latin).

Grégoire XIII, pape, accorde un privilège spécial à un des autels de l'église Sainte-Croix : chaque fois que la messe y sera célébrée pour l'âme d'un défunt, celle-ci jouira d'une indulgence plénière. (Le chapitre attribua cette indulgence à l'autel anglais; voir, ci-dessous, acte du 3 février 1579.)

Cartul. II, fol. 72.

2348. — **1578**, 4 octobre (latin).

Testament de Pierre Tombeur, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 14 mai 1580.

Reg. 86, fol. 158 v°.

2349. — **1579**, 3 février — 18 mars.

Le chapitre de Sainte-Croix décide d'appliquer à l'autel de Saint-Thomas de Cantorbery et de Saint-Edmond, roi d'Angleterre, situé sous le campanile, et dénommé communément l'autel anglais, le privilège lui accordé par Grégoire XIII, le 18 août 1578. Sont mentionnés : maître Léonard Vossius, chanoine de Sainte-Croix; Jean de Termonia, receveur; Jean Boelarts, claustrier.

Cartul. II, fol. 72.

2350. — **1579**, 18 mars (latin).

Spécification des terrains situés à Liége, anciennement plantés de vignobles et sur lesquels le chapitre de Sainte-Croix percevait la dîme. Ces terrains sont situés en Royal, près de Sainte-Claire, en Faveitchamp et ailleurs, en la paroisse Saint-Servais. Par suite de stérilité, de frais de culture hors de proportion avec le rapport et d'autres inconvénients, ces vignobles avaient été remplacés par des jardins, des champs, des prairies et des potagers.

Cartul. I, fol. 92.

2351. — **1579**, 20 juillet.

Devant les échevins de Liége, maître Claude Salmier, maître des chantres de Sainte-Croix, donne en rendage au chapitre de cette église une maison sise Haute-Sauvenière,

dite la maison de maître Jean Thourier alias Veen, près du Trihay.

Cartul. I, fol. 240 v°.

2352. — **1579**, 12 août (latin).

Testament de maître Charles de Nicquet, chanoine et official de Liége, doyen de Sainte-Croix. Il fonde des bourses d'études.

Reg. 86, fol 161.

2353. — **1579**, 3 septembre (latin).

Testament de Pierre Jacobi, chanoine de Sainte-Croix, avec codicille du 12 août 1581.

Reg. 87, fol. 1.

2354. — **1579**, 3 septembre (latin).

Testament de Jean Boelarts, marguillier de Sainte-Croix, mort le ... septembre 1579; il laisse à l'église Sainte-Croix, 5,000 florins liégeois pour la fondation d'une messe quotidienne à l'autel fondé par feu Guillaume l'Anglais chanoine de Sainte-Croix, etc.

Exécuteurs testamentaires : Gheurt Chiney et Pierre Moyens, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul II, fol. 70. — Cartul. V, fol. 236. — Reg. 86, fol. 169. — Voir Cartul. I, fol. 164.

2355. — **1579**, 12 septembre (latin).

Testament de Jean Maechs, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix. Approuvé le 19 septembre 1579.

Reg. 86, fol. 155.

2356. — **1579**, 24 octobre.

Devant les échevins de Liége, Dirick Coenen, Catherine Gentis, son épouse, et Jean Gentis, frère de Catherine, transportent au chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines maître Gilles Pambrugge et Michel Slenaken, une rente de 350 florins hypothéquée sur une maison sise à Nivelle-sur-Meuse et sur la généralité des biens de Jean Lambert de Tiège. Le chapitre Sainte-Croix achète cette rente pour une somme capitale de 5,000 florins liégeois provenant du legs fait par feu Jean Boelarts, marlier de Sainte-Croix, pour la fondation d'une messe quotidienne à célébrer perpétuellement en cette église.

Cartul. V, fol. 240.

2357. — **1579**, 24 novembre.

Relief de la dîme de Denville et de Hafflignoul et d'un bonnier de terre sis à la Croix à Viemme, mouvant de l'abbé de Stavelot.

Cartul. IV, fol. 54 v° (s. m.).

2358. — **1579**.

Conditions imposées à Gilles Hardy, junior, reçu à l'officier de marguillier en remplacement de feu Jean Boelartz.

Cartul. II, fol. 46 v°.

2359. — Sans date, vers **1579**.

Testament de Gosuin Ghenamont, alias de Stochem, chapelain de Sainte-Croix. Ce testament est rédigé partie en latin et partie en flamand.

Reg. 86, fol. 158.

2360. — **1580**, 30 janvier.

Devant la cour allodiale de Liége, le chapitre de Sainte-Croix relève un demi-bonnier de terre, situé à Bovenistier, et 20 muids de rente dus par l'abbaye de Flône, sur la dîme de Borsu en Condroz.

Cartul. III, fol. 188 v°. — Cartul. IV, fol. 188.

2361. — **1580**, 3 février.

Inauguration de sire et maître Gilles Pambrugge, en qualité de doyen de Sainte-Croix.

Reg. 51, fol. 98.

2362. — **1580**, 19 mai.

Le chapitre de Sainte-Croix relève en fief du coste de Saint-Lambert des cens, rentes et chapons à Crisnée.

Cartul. VII, fol. 133 v°.

2363. — **1581**, 17 août.

Accord intervenu entre Henri de Waha, dit de Baillonville, prévôt de la Roche en Ardenne, d'une part, et le chapitre de Sainte-Croix, d'autre part, au sujet du privilège dont jouissent les habitants de Bertogne de ne pouvoir être gagés ni appréhendés par les officiers du Luxembourg. Chanoines de Sainte-Croix : maître Gilles Pambrugge, doyen; Jean Martini à Fumaco, écolâtre, et Jean Villari.

Cartul. III, fol. 261.

2364. — **1581**, 20 septembre.

Acte notarié en vertu duquel le chapitre de Sainte-Croix nomme, dans son sein, des délégués pour étudier la possibilité d'un accommodement, avec Raes de Chockier et les

enfants de Jean de Palude, concernant une rente de 16 muids d'épeautre hypothéquée sur la maison des Champions, à Saint-Hubert.

Chanoines capitulaires résidants : maître Gilles Pambrugge, doyen, maître Pierre de Lyntre, chantre, maître André Heynssch, vice-doyen, maître Gisbert Achel, licencié en droit, maître Henri Abschovius, maître Jean Martini, licencié en droit, écolâtre, maître Henri d'Orjo, Gilles Breen, maître Henri Rennot, Gilles d'Heure, Jean Villari, Guert Chiney, Gilles Grœninx, Gérard Strengnart, Guillaume Obrecht, maître Léonard Vossius, docteur en droit, Michel Slenaken et Jean d'Oupeye. Notaire : Antoine Hoghen.

Cartul. I, fol. 139 v°.

2365. — **1581**, 22 septembre.

Acte notarié en vertu duquel le chapitre de Sainte-Croix fait un accord avec Raes de Chokier, Marguerite de Meeffe, dite de Champion, son épouse, et Gérard, Guillaume et Gertrude, enfants de ladite Marguerite et de feu Jean de Palude, son premier mari, concernant une rente de 16 muids d'épeautre réclamée par ledit chapitre sur la maison des Champions, à Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. I, fol. 138 v°.

2366. — **1582**, 22 juin.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Beaurepart, au sujet de la rente de 60 muids due au premier par la seconde et de la rente de 40 muids due à la seconde par le premier.

Cartul. VIII, fol. 221 v° (analyse).

2367. — **1584**, 4 janvier.

Lyon Thomechon, brasseur, transporte à Lambert Werteau, commissaire de la Cité, et consorts, le droit d'exploiter le charbon sous une terre sise en Doufloxhe, hors la porte de Hocheporte.

Cartul. I, fol. 192 v° (s. m.).

2368. — **1584**, 26 janvier.

Testament de Gilles Gruninck, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 87, fol. 4.

2369. — **1584**, 10 avril (latin).

Testament de maître Pierre de Lintris, chanoine et chantre de Sainte-Croix Approuvé le 9 novembre 1586.

Reg. 87, fol. 7.

2370. — **1584**, 9 mai.

Devant la cour jurée de Sainte-Croix, Rigaud de Mouhin déclare être redevable au chapitre de Sainte-Croix d'une rente annuelle de 3 muids et 4 setiers d'épeautre, à raison de terres sises à Mouhin.

Cartul. IV, fol. 15.

2371. — **1584**, 1er juin.

Devant les échevins de Liége, le chapitre de Sainte-Croix donne en rendage à Collard Colley, demeurant au Pont alle Creyr, une pièce de vigne sise à Pixhamollin. Colley fournit, en contrepan, sa maison sise en lieu dit alle fontaine, sous le Pont alle Creyr, etc.

Cartul. I, fol. 311.

2372. — **1584**, 16 août (latin).

Statut du chapitre Sainte-Croix portant que désormais aucun illégitime ne pourra plus être admis chanoine, quelle que soit l'autorité qui l'ait pourvu, sauf pourtant ceux qui auraient étudié cinq ans dans une université fameuse et y auraient pris la licence ou le doctorat.

Autre statut de la même date portant que les chanoines qui demandent leur admission, devront, s'ils ont l'âge voulu, prendre, endéans un an, l'ordre du sous-diaconat pour le moins.

Reg. 51, fol. 82-83. — Reg. 62, fol. 109 v°-111.

2373. — **1584**, 15 septembre.

Devant les échevins de Liége, le chapitre de Saint-Croix donne en rendage emphytéotique à Léonard Bardoul, jadis lieutenant-bourgmestre de Huy, une propriété sise à Hollogne-sur-Geer.

Cartul. IV, fol. 39 v°.

2374. — **1585**, 1er avril.

Transport fait, devant les échevins de Liége, par Henri Lochon, à maître Baudouin de Vaulx, licencié en droits, conseiller du conseil ordinaire et ancien bourgmestre de Liége, d'une rente de 50 florins de Brabant.

Cartul. I, fol. 396.

2375. — **1585**, 17 mai (latin).

Statut relatif aux droits applicables à la fabrique lors des réceptions, admissions, présentations, institutions de chanoines, chapelains, etc.

Reg. 51, fol. 86 v°. — Reg. 62, fol. 119.

2376. — **1585**, 19 mai (latin).

Ernest de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Liége, confirme le statut capitulaire du 17 mai 1585.

Reg. 51, fol. 87.

2377. — **1585**, 12 juin.

Testament de Jean Lhoest, prêtre, chapelain de Sainte-Croix et de Sainte-Catherine. Approuvé le 1er juillet 1585.

Reg. 87, fol. 5.

2378. — **1585**, 1er juillet, à Rome (latin).

Supplique adressée au pape par le chapitre de Sainte-Croix, afin d'obtenir du Saint-Siège, la confirmation des statuts élaborés le 16 août 1584. Les chanoines se plaignent, notamment, de ce que certains chanoines revêtus du simple caractère de clercs, ou parfois promus aux quatre ordres mineurs, abandonnent leur canonicat et leur prébende après en avoir perçu les revenus durant plusieurs années, rentrent dans la vie laïque et se marient. La supplique est apostillée favorablement par la cour de Rome.

Reg. 51, fol. 84 v°.

2379. — **1585**, 9 septembre (flamand).

Devant la cour de Freeren, Piron Borchy, demeurant au dit lieu, vend au chapitre de Sainte-Croix une maison sise « in die Kerckestraet ».

Cartul. VIII, fol. 203.

2380. — **1586**, 5 février.

Constitution faite devant les échevins de Liége, de trente florins de cens au profit de Gisbert Achel, licencié en

droits, chanoine de Sainte-Croix, par Aimond de Pont, salpêtrier, sur une maison sise rue des Croisiers.

Cartul. I, fol. 351. — Cartul. 13, fol. 44 v°.

2381. — **1586**, 26 février.

Jean, fils de Simon de Xhos, relève de la cour jurée de Sainte-Croix, cinq journels de terre, dont trois sont situés entre Xhos, Hody et Villégia.

Cartul. III, fol. 17 v°.

2382. — **1586**, 9 juin (latin).

Le chapitre, attendu le peu de profit et la grande charge de l'office de la chantrerie, décide que le premier bénéfice à sa collation, qui viendra à vaquer, soit à Sainte-Croix, soit ailleurs, sera annexé à la chantrerie. Après quoi, maître André Heynssch, chanoine senior, est élu chantre.

Reg. 62, fol. 132 v°.

2383. — **1586**, 10 juillet (flamand).

La cour de l'abbaye de Saint-Jacques de Liége à Mall atteste que, le 24 avril précédent, le chapitre de Sainte-Croix a fait relief de 8 muids d'épeautre hypothéqués à Mall.

Cartul. VIII, fol. 268.

2384. — **1586**, 21 novembre.

Testament de maître Gérard Strengnart, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 26 décembre 1587 style de Liége, c'est-à-dire 1586 n. st. (comme le prouve d'ailleurs un acte qui suit).

Reg. 87, fol. 11.

2385. — 1587, 12 février. — *Datum Leodii die duodecima mensis februarii MDLXXXVII, pontificatus predicti sanctissimi domini nostri domini Sixti divina providentia pape V anno secundo.*

J. François, évêque et comte de Verceil, nonce apostolique avec pouvoir de légat *a latere*, unit et incorpore à l'office de chantre de l'église Sainte-Croix le bénéfice des SS. Etienne et Jean fondé en la même église et conféré à André Heynsch chanoine et chantre de ladite collégiale. Cet acte est signé *J. Fr. ep. Vercellen, Nuncius apostolicus*, et *J. Ant. Caietana secretarius.*

Original sur parchemin, sceau enlevé. — Cartul. II, fol. 300.

2386. — 1587, 25 mars.

Testament de Noel Plorar, prêtre, chapelain de Sainte-Croix et curé de Saint-Hubert.

Reg. 87, fol. 14 v°.

2387. — 1587, 25 avril.

Maître Henri de Dorne, licencié ès droits, chanoine de Saint-Lambert et official de Liége, met André Heynsch, chanoine et chantre de Sainte-Croix, en possession de l'autel des SS. Etienne et Jean-Baptiste uni et incorporé perpétuellement à l'office de chantre de ladite collégiale.

Témoins : sire Rigauld Ghys, chapelain et trésorier de l'église de Sainte-Croix, et maître Adam Egnoye, avocat de la cour de Liége. Cet acte est signé par Guillaume Groetheynen, clerc, notaire juré.

Acte transcrit au dos de la charte de 12 février 1587, analysée ci-dessus.

2388. — **1588**, 9 janvier (latin).

Statut de la collégiale Saint-Barthélemi, au sujet des maisons claustrales.

Reg. 52, p. 107.

2389. — **1588**, 7 mai.

Eustache de Froidmont, prélocuteur, donne en rendage par devant les échevins de Liége, à Louis de la Thorette, procureur, une maison située hors la porte Saint-Martin lez-Liége, moyennant 34 florins de cens annuel. Ratifié le 9 novembre 1589, par maître Gilles et Eustache de Froidmont, fils du prénommé.

Cartul. I, fol. 382 v°.

2390. — **1588**, 23 septembre.

Consentement donné par le chapitre de Sainte-Croix à ce qu'une prébende soit unie à la prévôté, dont les revenus étaient trop petits.

Reg. 62, fol. 227,

2391. — **1589**, 21 novembre (latin).

Ernest, évêque de Liége, unit l'autel des SS. Cosme et Damien, situé en l'église Sainte-Croix, à la mense capitulaire de cette collégiale, les charges de l'église et des prébendes étant devenues trop lourdes et les revenus ne cessant de diminuer.

Cartul. II, fol. 440 v°.

2392. — **1589**, 23 novembre.

Testament de François Batta, prêtre, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 29 décembre 1589.

Reg. 87, fol. 17.

2393. — **1592,** 9 septembre (latin).

Testament fait par Louis de Castro, chanoine de Sainte-Croix, au moment de partir pour Rome.

Reg. 87, fol. 26.

2394. — **1592,** 5 octobre (latin).

Testament de Jean Vincentii, prêtre, curé de Saint-Nicolas-aux-Mouches. Approuvé le 27 juin 1594.

Reg. 87, fol. 28 v°.

2395. — **1593,** 4 mars (latin).

Testament de Gilles Breen, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 17 mai 1593, jour de l'inhumation.

Reg. 87, fol. 21 v°.

2396. — **1593,** 31 juillet (latin).

Testament de maître Jean Martini a Fumaco, licencié en droits, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix. Il fait un legs à l'église paroissiale de Fumay, son lieu d'origine. Approuvé les 26 août et 15 septembre 1593.

Reg. 87, fol. 23.

2397. — **1593,** 5 août.

Accord intervenu entre le prévôt de la Roche et les habitants de Bertogne, au sujet de l'exemption dont ceux-ci prétendaient jouir, des impositions et charges militaires.

Cartul. III, fol. 287.

2398. — **1593,** 6 septembre.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix, l'abbé de Saint-Trond et le curé d'Ellemelle, touchant la dîme d'un

lieu appelé « Les Hayes d'Ellemelle » près de l'Albernich du seigneur de Fraiture. Passé en la maison de messire Léonard, curé de Seny.

Cartul. III, fol. 28.

2399. — **1593**, 20 octobre (latin).

Indult d'Octave, évêque de Tricarico, nonce apostolique, attribuant à la fabrique, pendant quatre ans, les revenus des six premières prébendes qui viendront à vaquer. Cet acte renferme un bref du pape Clément VIII du 28 août 1593.

Reg. 58, *ad fin.*

2400. — **1594**, 20 septembre.

Transport de 200 florins Brabant de rente fait par le clergé de Liége à Bernard Hannuto, procureur. Le capital de cette rente devait servir à lever des troupes pour protéger le pays contre les mutinés de Sichem.

Cartul. 13, fol. 22 v°.

2401. — **1595**, 30 octobre.

Toussaint Nassette, de Hognoul, constitue, devant les échevins de Liége, au profit de Léonard de Grâce, messager de Cologne, citain de Liége, une rente d'un muid d'épeautre sur sa maison et dépendances, sises à Hognoul.

Cartul. I, fol. 380 v°.

2402. — **1596**, 18 mars (latin).

Ordonnance capitulaire relative aux chanoines qui gardent dans leurs maisons des femmes suspectes.

Reg. 52, fol. 85.

2403. — **1596**, 3 avril.

Devant les échevins de Liége, Jacques Vervy, époux de Marie Hawea, constitue, au profit de Stas de Froidmont, vinier, bourgeois de Liége, une rente de 50 florins de Brabant, hypothéquée sur des biens sis sous la juridiction de Visé, en lieux dits : Gorheit, devant Wadrée, etc.

Cartul. I, fol. 377.

2404. — **1596**, 14 juin.

Devant les échevins de Liége, Gilles de Vierset, brasseur, bourgeois de Huy, et Erard de Bonchin, citain de Liége, constituent, au profit du chapitre de Sainte-Croix, représenté par le chanoine maître Henri Renotte et par le compteur Jean de Termongne, une rente de 20 florins de Brabant, hypothéquée sur une maison sise à Huy, sous le château et sur une autre rente affectée sur une maison également sise à Huy, joignant, par derrière aux murailles de la ville. Cette rente est acquise au prix de 300 florins de Brabant provenant de legs faits à Sainte-Croix : 1° pour l'anniversaire de feu maître Jean Martini à Fumaco ; 2° pour satisfaire à une convention relative à une table d'autel érigée par les exécuteurs de feu maître Gérard Strengnart ; 3° pour l'anniversaire de feu maître Pierre Lintris, chanoine et chantre de Sainte-Croix, etc.

Cartul. III, fol. 339. — Cartul. 13, fol. 42 v°.

2405. — **1596**, 10 septembre (latin).

Testament de Pierre Moens, de Bailleul en Flandre, sous-diacre, chanoine de Sainte-Croix, « persona » de Rumpst lez-Waelhem (*Rumesta prope Walhem*). Approuvé le 13 septembre 1596, jour de la mort du testateur.

Reg. 87, fol. 30.

2406. — **1596**, 24 octobre.

Devant les maire et échevins de Haccourt et Hallembay, maître Cloes de Froidmont et Jean son frère, fils de feu Jean de Froidmont, constituent au profit de Stas de Froidmont, bourgeois de Liége, leur cousin, une rente de 40 florins de Brabant.

Cartul. I, fol. 372.

2407. — Vers **1596**.

Formules de contrats, d'aliénations, de testaments, etc.

Reg. 52, p. 87 et suivantes.

2408. — **1597**, 16 janvier (latin).

Le maître du chant et les enfants de chœur (*duodeni*) de Sainte-Croix promettent d'observer les conditions qui leur sont imposées pour l'avenir.

Cartul. II, fol. 44 v°.

2409. — **1597**, 7 février.

Testament de Louis de Streel, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 6 octobre 1597, jour du décès.

Reg. 87, fol. 34 v°.

2410. — **1597**, 12 avril.

Stas Froidmont ayant obtenu saisie d'une maison sise hors la porte Saint-Martin, contre la veuve de Louis de la Thorette, pour faute de payement de 34 florins de cens, maître Laurent Pietkin « purge » cette saisie, devant les échevins de Liége pour garder 20 florins de cens lui vendus,

le 28 juin 1595, par Aghisse de Hemricourt, veuve de Louis de la Thorette.

Cartul. I, fol. 383 v°.

2411. — **1597**, 23 juin (latin).

Testament de André Heynssch, prêtre, chanoine et chantre de Sainte-Croix. Approuvé le 29 août 1598, lendemain du décès.

Reg. 87, fol. 40.

2412. — **1597**, 7 novembre.

Indication des droits à payer après le décès d'un chanoine de Sainte-Croix, pour les obsèques, etc.

Reg. 52, p. 146.

2413. — **1598**, 28 janvier (latin).

Testament de Jean de Gerbehaye, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix. Approuvé le 7 mai 1598; le testateur était mort la nuit précédente.

Reg. 87, fol. 36.

2414. — **1598**, 8 juillet.

Le pape ayant accordé aux jésuites de Liége une prébende de la cathédrale et de chaque collégiale, pour l'achèvement de leur collège, le clergé secondaire décide que, lors qu'une prébende viendra à vaquer par décès, elle sera attribuée aux dits jésuites qui recevront les deux tiers des fruits.

Reg. 62, fol. 259 v°.

2415. — 1598, 11 décembre.

Devant les maire et échevins de Haccourt et Hallembay, Franck de Froidmont hypothèque au profit de maître Cloes de Froidmont, son frère, sur les biens de la Grande-Froidmont, l'intérêt dû au denier 15 d'une somme de 300 florins de Brabant qu'il a reçue dudit maître Cloes. Celui-ci charge Franck de Froidmont de payer cette rente à Stas de Froidmond, citain de Liége, son cousin.

Cartul. I, fol. 372 v°.

2416. — 1599, 10 mai (latin).

Testament de Pierre Hynsberg, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 14 mars 1601, lendemain du décès.

Reg. 87, fol. 56 v°.

2417. — XVIe siècle.

Notice sur la valeur du gros et des autres monnaies françaises, allemandes, anglaises, etc., à partir du règne de saint Louis, roi de France.

Cartul. II, fol. 272.

2418. — XVIe siècle.

Privilèges et obligations des habitants de Bertogne.

Reg. 52, pp. 149-151.

2419. — XVIe siècle.

Ordre des messes à célébrer chaque jour en l'église Sainte-Croix.

Reg. 51, fol. 73 v°. — Reg. 52, p. 205.

2420. — XVIe siècle (latin).

Cérémonies et usages à observer, par les chanoines, en l'église Sainte-Croix. — « Primo nullus debet lectionem cum calopodiis legere... »

Reg. 51, *in initio.*

2421. — XVIe siècle (latin).

Coutumes concernant le cathedraticum, l'obsonium et la disposition des revenus des bénéfices litigieux ou vacants.

Cartul. I, fol. 273.

2422. — XVIe siècle (latin).

Nomenclature des cures et des bénéfices à la collation du prévôt, du doyen et du chapitre de Sainte-Croix.

Reg. 51, *in initio.*

2423. — **1600**, 2 décembre.

Testament de Jean Neys, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix. Approuvé les 11 décembre 1600 et 6 janvier 1601.

Reg. 87, fol. 53 v°.

2424. — **1601**, 23 février, à Liége.

Ernest de Bavière, archevêque de Cologne, évêque de Liége, etc., confère à Jean Lyntermans, clerc et bénéficier liégeois, fils de maître Fastré Lyntermans, licencié en droits, l'écolâtrerie de l'église Sainte-Croix, à Liége, vacante par décès de Jean Nyes, mort au mois de décembre précédent.

Au revers se trouve l'acte d'admission du nouvel

écolâtre par le chapitre de Sainte-Croix, le 28 février 1601, suivi de l'acte de profession de foi, prêté, le 20 mars suivant, entre les mains du doyen Gilles Pambrughe.

Original sur parchemin, signé par l'évêque, contre-signé par Ad. de Vorssen et muni du sceau d'Ernest de Bavière.

2425. — 1601, 11 juillet.

Le doyen et les chanoines de Sainte-Croix font savoir au chapitre de la cathédrale qu'ils ont élu prévôt de leur église, maître Gilles de Glain en remplacement de feu Henri ab Hoengen dit Wassemberg; ils prient le chapitre de Saint-Lambert d'approuver cette élection.

Original sur papier, signé par le notaire André Christiani et muni du sceau du chapitre de Sainte-Croix.

2426. — 1601, 5 décembre.

Testament de Gilles d'Heur, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 4 octobre 1607, jour de son décès.

Reg. 87, fol. 93.

2427. — 1602, 12 février.

Partage entre Jean de Rufosse, dit Champea, et Mathieu Hanson, son beau-frère, des biens de feu Gilet de Rufosse, situés à Montegnée.

Cartul. IV, fol. 330 v°.

2428. — 1602, 1er avril.

Jean de Pailhe, demeurant à Huy, transporte devant les échevins de Liége, à Gisbert Achel, chanoine de Sainte-Croix, 50 florins Brabant de rente, appartenant audit

de Pailhe, à titre de Jeanne son épouse, fille de feu Jean de Vaulx et nièce de feu maître Baudouin de Vaulx.

Cartul. I, fol. 397 v°.

2429. — **1603**, 6 août.

Testament de Gilles Pambrugge, doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 7 décembre 1603, jour du décès.

Reg. 62, fol. 356. — Reg. 87, fol. 66.

2430. — **1605**, 16 février.

Testament de Gisbert de Achel, chanoine de Sainte-Croix ; il lègue une rente de 50 florins de Brabant pour doter quatre filles pauvres et honnêtes de Liége. Approuvé le 11 mai 1606.

Reg. 87, fol. 77.

2431. — **1605**, 20 décembre.

Testament de Jérôme de Borsu, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 9 avril 1607, jour du décès.

Reg. 87, fol. 86.

2432. — **1606**, 27 janvier.

Testament de Jean d'Oupeye ou d'Oupye, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé en 1606.

Reg. 87, fol. 74.

2433. — **1606**, 20 mars.

Testament de Michel Slenaeken, chanoine et chantre de Sainte-Croix. Approuvé le 31 mai 1608.

Reg. 87, fol. 90.

2434. — **1606**, 15 avril.

Testament de Godefroid Ciney, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 18 avril 1606.

Reg. 87, fol. 75 v°.

2435. — **1606**, 19 mai.

Testament de Thomas Tixhonius, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 21 mai 1606.

Reg. 87, fol 83 v°.

2436. — **1606**, 14 octobre.

Devant les échevins de Liége, Godefroid Attenhovius, avocat, donne en arrentement, à Piron le Marischas, de Houtain-Saint-Siméon, des terres sises audit Houtain.

Cartul. 13, fol. 5.

2437. — **1606**, 1er décembre.

Note portant que M. de Villermont a fait offrir au chapitre, en échange de la seigneurie de Bertogne, la seigneurie de Jeneffe, valant 70 muids d'épeautre, 9 muids de wassend, 150 chapons et l'avouerie de Waremme.

Reg. 52, fol. 149.

2438. — **1607**, 26 mai.

Visite du moulin de Rahimont à Bertogne, faite par MM. Slenaken, chantre, Bonhomme et Gherinx, chanoines de Sainte-Croix, ensuite des réclamations formulées par Guillaume d'Ortho, bailli du chapitre à Bertogne, relativement aux dépenses faites pour ce moulin et au sujet des mines de fer en Champion.

Reg. 52, p. 155.

2439. — **1607**, 10 octobre.

Sentence du conseil ordinaire de Liége entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Beaurepart; la sentence des échevins de Liége, favorable à l'abbaye, est cassée et le chapitre est déclaré bien fondé en ses conclusions. Cette sentence se rapporte à la rente de 60 muids due au chapitre Sainte-Croix sur les terres de Freeren.

Cartul. VIII, fol. 324 v°.

2440. — **1607**, 28 novembre.

Le conseil ordinaire de Liége déclare que la cause pendante entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Beaurepart n'atteint pas la taxe fixée pour pouvoir être dévolue à la chambre impériale.

Cartul. VIII, fol. 325 v°

2441. — **1608**, 19 juin.

Testament de maître Rigaud Gheys, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 25 juin 1608.

Reg. 87, fol. 94.

2442. — **1608**, 29 juillet.

Testament de Henri Abshovius ou Apshovius, doyen de Sainte-Croix, avec codicille du 7 septembre 1608. Approuvé le 12 septembre 1610, jour de son décès. Il était aussi chanoine à Maestricht, mais sa prébende avait été confisquée par les États Généraux des Provinces-Unies.

Reg. 87, fol. 96.

2443. — 1608, 8 novembre.

Devant le notaire Jean Stappel, Franck de Froidmont cède à Eustache de Froidmont, bourgeois et marchand de Liége, une rente de 20 florins de Brabant, hypothéquée sur les biens de Ailid Pontice, dite de Wert, sa première épouse, et sur ceux de son épouse actuelle, fille de Renson de Laval de Milmorte. Réalisé aux échevins de Liège le 12 décembre 1608, à la cour d'Oupeye, Vivegnis et Petit-Aaz, le 12 janvier 1611.

Cartul. I, fol. 373.

2444. — 1609, 15 décembre.

Testament de Jacques Neer, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 3 novembre 1610, jour de son décès, et le 15 novembre.

Reg. 87, fol. 101 v°.

2445. — 1611, 16 septembre.

Sentence de François Penia, docteur en droit, doyen de la Rote, juge apostolique, portant que, au lieu de la prébende jadis unie et incorporée à la prévôté (à raison de la modicité des revenus de celle-ci), le prévôt doit se contenter d'un revenu annuel de 40 muids d'épeautre.

Original sur parchemin, sceau enlevé.

2446. — 1612, 12 mars.

Jeanne, veuve de Jean de Xhance, cède, devant les échevins de Jupille, à Stas de Froidmont, marchand, bourgeois de Liége, moyennant le denier quinze, une rente de six dallers, hypothéquée sur ses biens sis à Fraipont.

Cartul. I, fol. 382.

2447. — **1612**, 17 mars.

Devant la cour de Jupille, Jean et Michel, fils de Jean-Guillaume de Thier, constituent au profit de Stas de Froidmont, marchand, bourgeois de Liége, une rente de 6 dallers, hypothéquée sur leurs biens sis à Beaufays.

Cartul. I, fol. 376.

2448. — **1612**, 28 août.

Testament de Pierre Bonhome, chanoine et chantre de Sainte-Croix. Approuvé le 12 juin 1617, jour de son décès. Il lègue à Pierre Bonhome, fils de maître Jean, son frère, bourgeois de Visé, son épinette « et duo clavicordia ».

Reg. 87, fol. 115.

2449. — **1612**, 6 novembre.

Testament de Laurent de Lintre *alias* Baillonville, licencié en droits, sous-diacre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 18 mars 1615.

Reg. 87, fol. 105 v°.

2450. — **1612**, 19 novembre.

Rendage fait devant la cour de Fexhe et celle de Slins, par Guillaume de Chesteau, seigneur de Heneumont, à Philippe, fils de feu Colard Philipkin, de cinq bonniers trois verges grandes de terre, en lieux dits le bonnier alle Croix, en Jettefooz, alle voie de Masné, etc., moyennant une rente annuelle de 5 muids d'épeautre par bonnier, etc.

Cartul. V, fol. 171.

2451. — **1613**, 9 novembre.

Achat fait par le chanoine Jean Frederici, de la maison de feu le doyen Henri Abshovius.

Reg. 62, fol. 100 v°.

2452. — **1614**, 13 juillet.

L'empereur Mathias, en vertu de ses « preces primariae », présente Jean Grandjean pour une prébende et un canonicat à Sainte-Croix.

Original sur parchemin signé par l'empereur ; sceau enlevé. Les formules sont imprimées, les noms seuls et les signatures sont manuscrits.

2453. — **1615**, 23 mars.

Le bon métier des mangons de Liége autorise Jean Théodar, confrère dudit métier, à rédimer la rente de 76 florins et 1/2 liégeois, constituée au profit de feu Gilles Donnéa.

Cartul. I, fol. 357 v°.

2454. — **1615**, 2 avril.

Devant les échevins de Liége, Jean Théodar, boucher, rachète, de Jean Moseus, notaire, époux de Catherine Donnéa, un cens de 76 florins 10 aidans hypothéqué sur la halle du bon métier des mangons, sise en la Vesquecourt, à Liége.

Cartul. I, fol. 357.

2455. — **1615**, 10 avril.

Testament de Jean Lantremange, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 11 avril 1615.

Reg. 87, fol. 108 v°.

2456. — **1615**, 27 août.

Testament de Jean Curtius, licencié en théologie, chanoine de Sainte-Croix et curé de Saint-Servais. Approuvé le 31 août 1615, jour du décès.

Reg. 87, fol. 110 v°.

2457. — **1615**, 15 octobre.

Accord fait entre l'abbaye de Beaurepart et le chapitre de Sainte-Croix; la première, moyennant une somme de 1,100 florins de Brabant qu'elle payera à la seconde, sera quitte de la rente de 60 muids d'épeautre à laquelle elle était obligée.

Cartul. VIII, fol. 327 v°.

2458. — **1616**, 6 mai.

Devant la cour de Jupille, Pirchon de Chieronsart constitue, au profit d'Eustache de Froidmont, bourgeois de Liége, une rente de 4 dallers, sur une maison sise en Thier.

Cartul. I, fol. 376 v°.

2459. — **1616**, 18 septembre.

Partage fait, devant les cours de Fexhe et de Slins, entre Guillaume de Chasteau de Slins, seigneur de Xhénemont, Olivier de Chesteau, Louis de Chesteau de Labye à Liers et Ogier de Chesteau, ces deux derniers cousins des deux premiers, de vingt bonniers de terre sis en lieu dit à Chalvaux, à Anixhe, au moulin à vent, en Fauteau, à Chapiron, en la Loixhe, etc.

Cartul. V, fol. 172.

2460. — **1617**, 7 novembre.

Testament d'Erasme de Termonia, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé les 14 et 23 novembre 1617.

Reg. 87, fol. 118 v°.

2461. — **1619**, 10 août.

Testament de Melchior Koex, chanoine et chantre de Sainte-Croix. Approuvé le 17 novembre 1619, jour du décès.

Reg. 87, fol. 120 v°.

2462. — **1620**, 20 novembre.

Accord fait entre le chapitre et maître Nicolas de la Chapelle, lorrain, fondeur de cloches, pour la refonte de toutes les cloches de Sainte-Croix et la fourniture de vingt nouvelles. Témoins : Louis Cleyze, carillonneur de Saint-Lambert.

Selon l'avis de maître Léonard d'Hoedemont, ces cloches devaient donner les notes suivantes : ut, ré, mi, fa, sol, la, fa bémol, mi, fa, ut bécarre, ré, mi, fa, sol, ré, fa bémol. mi, fa, sol, la. Suivent encore d'autres conclusions capitulaires concernant le payement des nouvelles cloches.

Reg. 63, fol. 193.

2463. — **1621**, 12 mai.

Testament de Jacques Vilters, chanoine de Sainte-Croix. Avec codicille du 8 septembre 1624. Approuvé le 10 septembre 1624.

Reg. 87, fol. 127.

2464. — 1622, 27 août.

Devant le notaire Jean Nicolaï, Pirotte de Royonpreit, forgeron, demeurant à Fraipont, transporte à Jean de Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, une rente de 10 setiers et 5 pognoux d'épeautre, etc., hypothéquée à Forêt. Réalisé à la cour de Jupille, le 29 août 1622.

Cartul. I, fol. 373 v°.

2465. — 1622, 14 octobre.

Marché fait avec maître Pierre de Fraisne, orfèvre, bourgeois de Liége, pour la fourniture d'une vierge en argent, léguée par feu le chanoine Coex [1].

Reg. 63, fol. 227.

2466. — 1623, 7 mars.

Testament d'Hélène de Colen, demeurant près de Sainte-Croix.

Reg. 18, fol. 4 v°.

2467. — 1624, 25 août.

Testament de Jean Le Large, curé de Saint-Nicolas aux Mouches. Approuvé le 11 mai 1627.

Reg. 87, fol. 130 v°.

2468. — 1625, 15 mai.

Devant le notaire Querin Ballaes, Jean de Briexcko cède à Jean de Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, une

---

[1] Le testament de Melchior Coex, chanoine chantre, prescrivait, en effet, l'acquisition d'une vierge d'argent.

rente de 3 setiers et 7 pognoux d'épeautre hypothéquée à Forêt, etc. Réalisé à la cour de Jupille, le 11 juin 1625.

Cartul. I, fol. 375.

2469. — **1626**, 7 mars.

Louis, fils de Jean de la Brassinne, greffier du ban de Seraing-sur-Meuse, époux de Catherine Nesselt, vend, pardevant les échevins de Liége, à sire Jean de Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, pour 300 florins liégeois, une rente de 20 florins liégeois à lui due sur sa maison, sise en la paroisse Saint-Hubert, à Liége.

Cartul. I, fol. 381.

2470. — **1626**, 21 mars.

Laurent, fils de feu Wathelet delle Vaulx, vend à Jean de Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, pardevant les échevins de Liége, une rente de 20 florins liégeois, hypothéquée sur une maison, jardin, vignobles, à Grivegnée.

Cartul. I, fol. 381 v°.

2471. — **1626**, 30 mars.

Devant les échevins de Liége, Toussaint de Briexcko, demeurant à Tromly, cède à Jean de Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, une rente de 11 setiers, 5 pognoux et une tierce d'épeautre, hypothéquée à Forêt. Réalisé à la cour de Jupille, le 11 septembre suivant.

Cartul. I, fol. 374, 374 v°.

2472. — **1626**, 23 juillet.

Bulle du pape Urbain VIII, « pro sacristiâ » : un sacristain, chargé de veiller aux vases sacrés et aux ornements

ecclésiastiques, doit être institué dans la cathédrale et dans chacune des collégiales de Liége.

Cartul. II, fol. 466. — Voir PONCELET, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. V, p. 467.

2473. — **1627**, 6 mai. — *Datum in Arce Gandulphi...*

Le pape Urbain VIII mande au nonce Pierre-Aloïs Caraffa, de visiter et, le cas échéant, de réformer, en qualité de légat apostolique, les églises, monastères, maisons hospitalières et couvents de la cité et du diocèse de Liége.

Reg. 52, p. 206.

2474. — 1627, 20 septembre.

Testament de Jérôme Gherincx, doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 11 septembre 1630, jour de son décès, et le 19 septembre.

Reg. 87, fol. 131 v°.

2475. — **1627.**

Statuts publiés par le nonce Pierre-Aloïs Caraffa, touchant la réception des chanoines, la résidence, les absences, les chapitres généraux et autres, les droits et charges des chanoines défunts, les distributions, la tonsure, le costume, les testaments, les édifices claustraux, les cérémonies, etc. (Incomplet.)

Reg. 52, p. 213.

2476. — **1630**, 29 avril.

Testament de Joachim Scorbroet, chanoine de Sainte-Croix. Présenté au chapitre le 5 décembre 1633, quelques

jours après le décès du testateur, lequel mourut à Aix-la-Chapelle, chez son frère.

Reg. 87, fol. 134.

2477. — **1630**, 1er juin.

Testament de Jean Grandjean, chanoine et vice doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 22 octobre 1635.

Reg. 87, fol. 137 v°.

2478. — **1630**, 19 septembre.

Testament de Paul Verlaye, chanoine de Sainte-Croix, avec codicille du 24 novembre 1634. Approuvé le 24 septembre 1636.

Reg. 87, *in initio*, et fol. 139 v°.

2479. — **1631**, 31 mars.

Testament de Richard d'Orjo, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé les 13 et 15 avril 1647.

Reg. 87, fol. 157.

2480. — **1631**, 3 novembre.

Lambert Materni, procureur, constitue, au profit de maître Bernard Gherinx, chanoine de Sainte-Croix, une rente de 4 muids d'épeautre. Le capital fourni par Gherinx, soit 400 florins de Brabant, devait être employé à la vêture de Louis Materni au couvent de Floreffe. Réalisé aux échevins de Liége, le 4 novembre 1631.

Original sur parchemin, sceau enlevé.

2481. — **1633**, 6 octobre.

Testament de Louis a Valle, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 65, fol 20 v°.

2482. — **1634**, 10 mai.

Devant le notaire J. Servadon, divers habitants de Freeren et de Nederheim reconnaissent tenir leurs terres du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. VIII, fol. 331 v°.

2483. — **1634**, 12 septembre.

Rendage fait par Isaac Lensen, avocat, et André Libion, docteur en médecine, à Jean de Presseux, de la maison du Léopard, en Vinave d'Ile. Réalisé aux échevins de Liége, le 25 septembre 1634.

Cartul. 13, fol. 1.

2484. — **1635**, 18 juin.

Testament de Jean Grumsel, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 6 juillet 1635.

Reg. 87, fol. 136.

2485. — **1636**, 13 avril.

Testament de Jean de Ville, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 3 août 1636.

Reg. 87, fol. 138 v°.

2486. — **1636**, 27 juin.

Devant les échevins de Liége, Martin de Grâce constitue, au profit de Godefroid de Froidmont, une rente de 1 muid

d'épeautre hypothéqué à Hognoul et payé par Toussaint Nassette.

Cartul. I, fol. 380.

2487. — **1636**, 7 août.

Clause du testament de maître Isaac Lensen, avocat ; sépulture, anniversaire et fondations à Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 365.

2488. — **1637**, 13 juin.

Testament de Hubert de Bêche ou Beckanus, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 18 juin 1637. Est cité Eustache Strecheus, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 87, fol. 143.

2489. — **1637**, 18 novembre.

Le cardinal Martius, légat *a latere*, unit le bénéfice des saintes Hélène et Catherine au décanat de Sainte-Croix.

Reg. 65, fol. 44.

2490. — **1638**, 6 octobre.

Testament de Pierre Naelden, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 65, fol. 108 v°. — Reg. 87, fol. 143 v°.

2491. — **1640**, 15 janvier.

Testament de Eustache Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, avec codicilles des 17 et 22 septembre 1640. Approuvé le 26 septembre 1640 et le 18 octobre 1642. Dans

le codicille du 17 septembre, est mentionné maître Jean Pité, peintre.

Reg. 87, fol. 145.

2492. — **1641**, 29 mars.

Acte notarié en vertu duquel Henri Houthem, receveur du chapitre Saint-Lambert, vend à Godefroid Attenhoven, conseiller du prince-évêque, une rente de 2 muids d'épeautre et de 2 muids d'orge, sur la maison dite la Duckerie à Hollogne-sur-Geer.

Cartul. 13, fol. 6 v°

2493. — **1641**, 13 mai.

Testament de Renier Bellefroid, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 10 juin 1645.

Reg. 87, fol. 151 v°.

2494. — **1642**, 8 juillet.

Acte notarié en vertu duquel Lancelot Huwet et Théodard Derieux, gouverneurs, représentant le bon métier des mangons, assignent, sur les biens et revenus dudit métier, à Henri Théodar, aussi mangon, un cens annuel de 20 florins de Brabant au capital, remboursable, de 400 florins semblables. Suit le recès du métier des mangons, en date du 28 juin 1642. Réalisé aux échevins de Liége le 9 juillet 1642.

Cartul. I, fol. 356.

2495. — **1642**, 29 août.

Testament de Bernard Gherinx, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 29 septembre 1642.

Reg. 87, fol. 147.

2496. — **1643**, 18 avril.

Testament de Guillaume Jamar, écolâtre de Sainte-Croix. Avec codicille. Approuvé le 21 mai 1658.

Reg. 87, fol. 182.

2497. — **1646**, 26 juillet.

Testament de Charles Gal, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 25 mai 1680.

Reg. 87, fol. 241.

2498. — **1647**, 10 février.

Testament de Guillaume Vannes, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 2 mai 1654.

Reg. 66, fol. 12.

2499. — **1647**, 2 mai.

Testament de Laurent Walrand, curé de Saint-Nicolas aux Mouches.

Reg. 65, fol. 235.

2500. — **1647**, 27 juillet.

Acte notarié en vertu duquel Gilles Germis, de Lowaige, purge, des mains de Nicolas Plenevaulx, receveur de Sainte-Croix, la saisie d'un bonnier de terre sis à Crisnée. Notaire : Philippe Hennin.

Cartul. VII, fol. 138.

2501. — **1648**, 27 octobre.

Testament de Lambert Pisset, prêtre, chanoine de Sainte-Croix, avec codicille. Approuvé le 30 janvier 1651.

Reg. 87, fol 161.

2502. — **1650**, 19 avril.

Testament d'Amand Gilseoul, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 19 mai 1650.

Reg. 87, fol. 160.

2503. — **1650**, 26 avril.

Fondation d'un anniversaire par maître Amand Gilselius, ou Gilseoul, chapelain de Sainte-Croix.

Reg. 87, fol. 158 v°.

2504. — **1652**, 21 février.

Devant les échevins de Liége, Simon Brouckers, couturier, donne en rendage, à Jeanne Bonaventure, veuve de Martin Hadin, une maison sise chaussée Saint-Laurent, joignant, vers la porte Saint-Martin, au prélocuteur Soy (1).

Cartul. 13, fol. 7 v°.

2505. — **1657**, 14 mars.

Testament de Jean Frederici, chanoine-chantre de Sainte-Croix, avec codicille. Approuvé le 7 juin 1658.

Reg. 87, fol. 184.

2506. — **1659**, 14 mars.

Testament de Renier Cheratte, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 28 novembre 1661.

Reg. 87, fol. 187 v°.

---

(1) Le 6 octobre 1653, rendage de la même maison par Arnoul Toussaint, à Collin Ponsart, arquebusier. Cartul. 13, fol. 9.

2507. — **1660**, 25 octobre.

Testament de Gérard de Noville, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 19 février 1663.

Reg. 87, fol. 191.

2508. — **1662**, 20 janvier.

Testament de Baudouin d'Eyck, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 7 décembre 1679.

Reg. 87, fol. 240.

2509. — **1662**, 24 février.

Accord fait entre le chapitre et maître Guillaume Cocquelet, pour la construction d'un jubé ou doxal à Sainte-Croix, d'après les plans de Bartholet Flémal. Le jubé « serat de la longueur de trengt deux pieds ou environ de haulteur, quinze pieds au dessus de la corniche icelle inclue, avec huict pilliastres d'espesseur de deux poulces au dehors et un poulce pardedans, baeses et capitaulx du beau marbre d'Italie et la frize, festons, feuillages et aultres ornements aussy de marbre semblable et deux statues d'une pièce de six pieds et demys, à faire par ledit maistre Guillaume avec leurs croix aussy du mesme marbre blan avec quelques ornemens sur les pieds d'estalles des dittes statues, et le reste de marbre fin noire de Dinant très bien polly et luysant, la voute de la porte avec la mollure noire et l'ornements blan, en suyte de laditte modelle, et dessus laditte corniche, un tympane au milieu duquel y auront des armes blanches avec quelques embellissements et les deux costez pour lier ledit ouvrage aux colonnes de laditte église seront aussy de marbre noire, avec quelques ornements blancs. Le tout par l'advis dudit S[r] Bartholet ».

Le prix de l'ouvrage est fixé à 900 pattacons. Témoins : Bartholet Flémal, etc.

Reg. 66, fol. 144 v°.

2510. — **1662**, 28 mai et 17 décembre.

Testament de Jean Bonhome, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 20 décembre 1662.

Reg. 87, fol. 189.

2511. — **1662**, 23 août.

Testament de Léonard Lyntermans, doyen et chanoine jubilaire de Sainte-Croix. Approuvé le 20 novembre 1664.

Reg. 87, fol. 192.

2512. — **1663**, 9 février.

Sentence du conseil de Brabant entre le chapitre de Sainte-Croix et les collecteurs de tailles et habitants de Nederheim, concernant l'imposition des dîmes appartenant au chapitre.

Cartul. VIII *ad finem*.

2513. — **1663**, 20 juillet.

Testament de Gilles Oley, chanoine de Sainte-Croix, avec codicille du 12 mai 1666. Approuvé le 1er août 1666.

Reg. 87, fol. 208.

2514. — **1663**, 24 août.

Testament de Jean Pesseur, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 9 décembre 1677.

Reg. 87, fol. 234.

2515. — **1664**, 4 janvier.

Sentence du conseil de Brabant entre les habitants de Paifve et les dîmeurs de ce village, concernant la taxe personnelle à imposer à ces derniers.

Cartul. VIII, fol. 293 *ad finem*.

2516. — **1666**, 8 août.

Testament d'Antoine Liesens, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 12 août 1666.

Reg. 87, fol. 210.

2517. — **1667**, 1er février, à midi.

Testament de Bertrand de La Motte, doyen de Sainte-Croix, décédé le même jour, à midi et demie. Approuvé le 1er février 1667, à 3 heures de l'après-midi.

Reg. 87, fol. 211 v°.

2518. — **1667**, 3 septembre.

Testament d'Arnold du Peron, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 19 janvier 1670.

Reg. 87, fol. 219 v°.

2519. — **1667**, 26 novembre.

Clause du testament de Gilles Simonis, prévôt de Sainte-Croix.

Reg. 87, fol. 215.

2520. — **1668**, 8 avril.

Clauses du testament de Cornélia van Berghmoes, veuve de Jean Lenssens, jurisconsulte. Sépulture et anniversaire

à Sainte-Croix ; fondation, en la même église, d'une messe quotidienne, sauf le vendredi, à l'autel du nom de Jésus. Legs audit autel d'ornements, vases sacrés, peintures, etc. La testatrice avait fondé, dans une maison sise devant Sainte-Claire, en Royal, un asile pour cinq filles honnêtes, etc., etc.

Cartul. I, fol. 365 v°.

2521. — **1669**, 17 mai.

Acte notarié en vertu duquel Erasme Foullon de Cambray, écuyer, seigneur d'Oleye et Grand-Axhe, conseiller privé, échevin et ancien bourgmestre de Liége, et Théodore Lensen, ancien bourgmestre de Maeseyck, assignent au chapitre de Sainte-Croix 100 florins de rente sur la maison du Léopard et d'autres rentes destinées aux fondations pieuses de maître Isaac Lensen, jurisconsulte et avocat, et de Cornélia van Bergmoes, veuve de Jean Lensen, notamment à la dotation d'une messe journalière à l'autel du nom de Jésus, à Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 363.

2522. — **1670**, 15 mars.

Testament de Toussaint Stephani, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 16 mars 1677.

Reg. 87, fol. 224 v°.

2523. — **1670**, 18 avril.

Testament de Nicolas de Cerff, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 12 décembre 1671.

Reg. 87, fol. 221 v°.

2524. — **1670**, 4 décembre.

Testament de Jean Wérard, chapelain ou hebdomadaire de Sainte-Croix. Approuvé le 29 décembre 1672.

Reg. 87, fol. 224.

2525. — **1671**, 17 mars.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et Olivier-Réginald de Saintfontaine, seigneur de Bellefontaine et grand bailli de Condroz, au sujet de l'exemption de dîme dont ce dernier prétendait jouir sur les biens provenant de feu le sénéchal de Preit, à Havelange.

Témoins : Claude Ferri, baron de Celles, seigneur de Loupoigne, et Jean Pica, procureur de la cour de Liége.

Cartul. III, fol. 324.

2526. — **1671**, 21 mai.

Testament de Mathias Clerx, sous-diacre, chanoine de Sainte-Croix, avec codicille du 20 juin 1682. Approuvé le 24 janvier 1709.

Reg. 87, fol. 286 v°.

2527. — **1671**, 23 juin.

Convention entre le chapitre de Sainte-Croix et les bourgmestres de Liége, pour l'élargissement de la rue Haute-Sauvenière.

Reg. 67, fol. 21 v°.

2528. — **1671**, 9-10 octobre.

Mesurage fait par Charles Japin des terres appartenant à Olivier-Réginald de Saintfontaine, à Havelange.

Cartul. III, fol. 325 v°.

2529. — **1672**, 29 septembre.

Testament d'Arnold Goddin, prêtre, chanoine de Sainte-Croix, protonotaire apostolique. Approuvé le 23 octobre 1677.

Reg. 87, fol. 230.

2530. — **1675**, 22 décembre.

Consultation juridique du conseiller et échevin Foullon, au sujet de la rente de 60 muids d'épeautre due à la collégiale Sainte-Croix par l'abbaye de Beaurepart.

Cartul. VIII, fol. 317 v°.

2531. — **1676**, 17 février.

Acte notarié en vertu duquel Jean Croenenbergh, mari de Jeanne Marchant, demeurant à Ougnée, hauteur de Sclessin, constitue, au profit de Jean-Baptiste Marson, chanoine de Sainte-Croix et curé de Saint-Servais, un cens de 12 florins de Brabant, sur une maison sise audit Ougnée. Réalisé à la cour d'Ougnée et Sclessin, le 19 février 1676.

Cartul. I, fol. 460.

2532. — **1677**, 27 mars.

Testament de Jean-Henri du Rieux, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 18 avril 1690.

Reg. 87, fol. 252.

2533. — **1677**, 31 août.

Testament de Godefroid Froidmont, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 16 septembre 1677.

Reg. 87, fol. 225 v°.

2534. — **1679**, 22 janvier.

Testament d'Eustache Strecheus, doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 4 novembre 1679.

Reg. 87, fol. 237. — Reg. 430, fol. 134.

2535. — **1679**, 15 mai.

Testament de Jean Veris, chanoine et vice-écolâtre de Sainte-Croix. Approuvé le 24 mai 1679, etc.

Reg. 87, fol. 234 v°.

2536. — **1681**, 14 février.

Testament de Pierre de Lille, prêtre, chantre de Sainte-Croix, avec codicilles. Approuvé le 8 août 1681.

Reg. 87, fol. 241 v°.

2537. — **1681**, 29 décembre.

Testament de Louis Dellevoye, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 3 février 1683.

Reg. 87, fol. 242 v°.

2538. — **1684**, 16 août.

Testament de Gérard Goeswin, doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 4 novembre 1684.

Reg. 87, fol. 243 v°.

2539. — **1685**, 12 décembre.

Testament de Herman Romsée, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 17 décembre 1685.

Reg. 87, fol. 244 v°.

2540. — **1686**, 26 janvier, à Cologne.

Ordonnance d'Hercule, archevêque de Damiette, nonce apostolique, concernant l'habillement et la tonsure des chanoines.

Reg. 68, fol. 64 v°. — Reg. 430, fol. 103.

2541. — **1686**, 20 mai.

Testament de maître Henri de Dreye, hebdomadaire de Sainte-Croix. Approuvé le 11 juillet 1690.

Reg. 87, fol. 254 v°.

2542. — **1687**, 10 février.

Testament de Jean-François Randaxhe, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 9 novembre 1688.

Reg. 87, fol. 246.

2543. — **1687**, 12 février.

Jean-François, évêque de Verceil, nonce apostolique, unit à la chantrerie de l'église Sainte-Croix, l'autel des SS. Étienne et Jean-Baptiste.

Reg. 62, fol. 132.

2544. — **1687**, 6 décembre.

Testament de Lambert de Stordeur, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 10 juillet 1688.

Reg. 87, fol. 245.

2545. — **1688**, 31 janvier.

Acte notarié en vertu duquel Laurent Le Beghon, Anne et Bernardine Henry, Philippe de Prez, Jeanne-Mechtilde

Hardy et Jean-Charles Hardy purgent la saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix, sur des biens sis à Haneffe.

Cartul. IV, fol. 249.

2546. — 1689, 12 janvier.

Protestation du chapitre de Sainte-Croix contre les habitants de Havelange qui refusent de charrier les matériaux nécessaires aux réparations de l'église de cette localité.

Témoins : Richald Nassette, Jean-Jacques Torrentin ; notaire : Scroncx.

Cartul. III, fol. 120 v°.

2547. — 1689, 6 février.

Marguerite, veuve de Gérard de Lovinfosse, et Gérard-Louis de Lovinfosse, son fils, consentent à ce que Léonard Martin et Marguerite Lovinfosse, sa femme, puissent recevoir, de Jean-Baptiste Marson, curé de Saint-Servais, les deniers provenant de l'extinction d'une rente de 20 florins de Brabant.

Cartul. I, fol. 361.

2548. — 1689, 23 mars.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, Gilles Marneffe et Nicolas Raskin, maîtres tailleurs de pierres « manants d'Antet à Petite Ans », d'autre part, pour la fourniture de quelques gros piliers de pierre destinés à l'église de Havelange.

Témoins : maître Jean delle Vigne, trésorier de Sainte-Croix, et Catherine delle Vigne sa sœur.

Cartul. III, fol. 120 v°.

2549. — **1689**, 6 août, à Liége.

L'évêque de Liége déclare, sur requête du chapitre de Sainte-Croix, que les dîmes et les décimateurs de cette église, à Freeren, sont exempts des logements militaires.

Cartul. II, fol. 468.

2550. — **1689**, 12 septembre.

Mémoire concernant les privilèges des choraux dans les églises collégiales de Liége, publié par Haccourt, chanoine de Saint-Denis.

In-4° de 33 pages, dans le carton des chartes originales.

2551. — **1689**, 20 septembre.

Testament de Pierre de Sluze, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé les 27 septembre et 16 décembre 1689.

Reg. 87, fol. 249.

2552. — **1689**, avant le 26 septembre.

Supplique du chapitre de Sainte-Croix à l'archidiacre de Condroz; il se déclare prêt à fournir les matériaux et la main-d'œuvre nécessaires aux réparations de l'église de Havelange, pourvu que les habitants de cette localité assument le charriage desdits matériaux.

Cartul. III, fol. 119 v°.

2553. — **1689**, 26 septembre.

Sentence de Herman de Stockem, archidiacre de Condroz, prévôt de Saint-Martin, chevalier doré, seigneur de Vieux-Waleffe, entre le chapitre de Sainte-Croix et les paroissiens

de Havelange. Ces derniers sont condamnés à assumer le charriage des matériaux nécessaires aux réparations de leur église; le chapitre doit fournir aux conducteurs de véhicules le vivre et la boisson; le chapitre est tenu de fournir les ornements de l'église de Havelange.

Cartul. III, fol. 120.

2554. — **1690**, 19 avril.

Acte notarié en vertu duquel Catherine Waltéri, veuve de Jean Durieux, assigne au chapitre de Sainte-Croix, pour l'anniversaire de Henri Durieux, son fils, chanoine de ladite église, une rente de 29 florins de Brabant due au chanoine défunt par le métier des mangons de Liége.

Cartul. I, fol. 355.

2555. — **1690**, 7 juillet.

Le chapitre de Sainte-Croix prend une décision concernant une contestation élevée entre Clercx et Goeswin, tous deux chanoines de la même église, et relative à une muraille séparant les jardins de ces deux ecclésiastiques; suivi d'autres actes capitulaires touchant le même objet.

Cartul. I, fol. 25 v°.

2556. — **1690**, 14 août.

Acte notarié en vertu duquel le seigneur de Nedercanne opère le purgement de saisies prises par le chapitre de Sainte-Croix et par l'Aumône de la Cathédrale, sur des biens sis à Voroux-Goreux.

Cartul. IV, fol. 333.

2557. — **1690**, 21 septembre.

Les habitants de Havelange déclarent être prêts à charrier les matériaux nécessaires à la réparation du chœur de l'église seulement. Le chapitre de Sainte-Croix était tenu à la réparation du chœur et de la nef, lesquels menaçaient ruine.

Cartul. III, fol. 121.

2558. — **1690**, 6 octobre.

Le chapitre de Sainte-Croix déclare insuffisantes les offres faites, le 21 septembre précédent, par les habitants de Havelange, ceux-ci étant tenus au charriage de tous les matériaux nécessaires à la réparation de l'église.

Cartul. III, fol. 121 v°.

2559. — **1690**, 20 octobre.

Déclaration faite, à la demande des habitants de Havelange, par Bernard Potesta, curé d'Avins en Condroz, au sujet de l'intervention des paroissiens dans la réparation de la nef de son église, incombant à l'abbé de Saint-Hubert en Ardenne.

Cartul. III, fol. 122.

2560. — **1690**, 20 octobre.

Déclaration faite par Henri Sampson, admodiateur de la dîme de Borsu, appartenant à l'abbé de Flône, au sujet de la réparation de l'église de Borsu faite, en 1671, aux frais exclusifs du décimateur.

Témoins : Pierre Sampson et Guillaume Jamin; notaire : Jacques Jamin, curé de Borsu.

Cartul. III, fol. 122.

2561. — **1690**, 24 octobre.

Déclaration faite, à la requête des habitants de Havelange, par Gilles Fresneau, curé de Pailhe, au sujet de la réparation de son église faite, en 1671, par l'abbé de Saint-Laurent, sans réclamer la moindre corvée des paroissiens.

Cartul. III, fol. 123.

2562. — **1690**, 28 novembre.

Supplique adressée à Herman de Stockhem, archidiacre de Condroz, par les habitants de Havelange, le priant de faire exécuter par le chapitre de Sainte-Croix les réparations nécessaires à l'église de leur paroisse; avec apostille de l'archidiacre.

Cartul. III, fol. 121 v°.

2563. — **1691**, 24 janvier.

Supplique du chapitre de Sainte-Croix et sentence d'Herman de Stockhem, archidiacre de Condroz, au sujet de la réparation de l'église de Havelange.

Cartul. III, fol. 123, 123 v°.

2564. — **1691**, 22 décembre, à Cologne.

Ordonnance de Jean-Antoine, évêque de Thèbes, nonce apostolique, concernant l'habillement des chanoines assistant aux offices, au chœur.

Reg. 68, fol. 228 v°.

2565. — **1692**, 3 mai.

Testament d'Étienne Crocquet, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 6 mai 1692.

Reg. 87, fol. 255 v°.

2566. — 1692, 31 octobre.

Henri, baron de Wassenaer, commandeur provincial de l'ordre teutonique au bailliage des Joncs, relève du doyen et de l'écolâtre de Sainte-Croix les dîmes de Nistelrode et de Haeren avec le patronat de Nistelrode.

Reg. 68, fol. 251.

2567. — 1693, 3 avril.

Projet d'accommodement entre les chanoines de Sainte-Croix et les chapelains de la même église, concernant le paiement à ces derniers d'une rente annuelle fixe, en remplacement de certains revenus, d'anniversaires et de fondations.

Cartul. I, fol. 353 v°.

2568. — 1694, 21 janvier.

Lettres d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, archidiacre et coste de Liége, etc., conférant la cure de Saint-Nicolas-aux-Mouches à Guillaume-François Smets.

Reg. 69, fol. 46 v°.

2569. — 1694, 7 mai.

Testament de maître Jean delle Vigne, bénéficier et trésorier de Sainte-Croix. Approuvé le 16 septembre 1694.

Reg. 87, fol. 258.

2570. — 1694, 10 mai.

Purgement fait, devant le notaire Arnoldi, par Jean-Thomas de Scroncx, hors des mains du chapitre de Sainte-

Croix, de biens sis à Fexhe-Slins, sujets à 2 muids d'épeautre de rente [1].

Cartul. 13, fol. 24 v°.

2571. — **1694**, 10 mai.

Testament de Claude-Charles de Halley, doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 6 avril 1700.

Reg. 87, fol. 266 v°.

2572. — **1694**, 6 et 9 juillet, 4 septembre.

Accords concernant les fontaines Roland.

Reg. 69, fol. 37, 40, 61 v°.

2573. — **1694**.

Information ou abrégé des différends entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbé de Beaurepart, au sujet de 60 muids d'épeautre de rente dus par l'abbaye au chapitre, sur les terres de Freeren.

Cartul. VIII, fol. 223.

2574. — **1695**, 19 janvier.

Acte notarié en vertu duquel Catherine Libotte et Jean, fils de Libert Gérard, relèvent, du chapitre de Sainte-Croix, des maisons et des biens situés à Ans.

Cartul. IV, fol. 329 v°.

---

[1] Le 22 mars 1700, les orphelins de Nicolas Philipkin sont subrogés dans les droits du notaire Jean-Thomas Scroncx. Cartul. 13, fol. 25.

2575. — **1695**, 12 mars.

Testament de Guillaume Houbotte, chanoine de Sainte-Croix. Réalisé aux Échevins de Liége, le 25 juin 1695.

Reg. 87, fol. 258 v°.

2576. — **1695**, 14 mai.

Testament de Bertrand Moreau, chanoine de Sainte-Croix, avec codicilles. Approuvé le 18 février 1696.

Reg. 87, fol. 261.

2577. — **1695**, 16 septembre, 26 décembre.

Testament de Jean-Baptiste Marson, chanoine de Sainte-Croix et curé de Saint-Servais à Liége.

Copie sur papier. — Reg. 87, fol. 266.

2578. — **1696**, 23 février.

Le clergé primaire et secondaire interne de Liége emprunte à la demoiselle Van Buel, épouse d'Étienne Uten, jurisconsulte, une somme de 6,200 florins de Brabant, et constitue en sa faveur une rente de 258 florins semblables. Le capital était destiné à l'extinction des rentes constituées jadis par le clergé, à raison des 26,000 florins donnés en 1676, pour la réédification des murailles de la cité, et des 8,000 écus comptés, en 1679, au sieur Calvo, commandant de Maestricht. L'abbé de Saint-Gilles, les colléges de Saint-Materne et de la Petite-Table, et les chapelains de la chapelle des Clercs n'avaient pas encore fourni leur quote-part pour le rachat des rentes constituées lors du payement des dites contributions.

Cartul. I, fol. 368.

2579. — 1696, 27 février.

Devant les échevins de Liége, le clergé primaire et secondaire interne de Liége transporte à Etienne Uten, jurisconsulte, une rente de 258 florins de Brabant, et ce, ensuite de l'acte du 23 février 1696 analysé ci-dessus.

Cartul. I, fol. 368 v°.

2580. — 1696, 15 octobre.

Acte notarié en vertu duquel Baudouin Poullon, jurisconsulte et avocat, fondé de pouvoir d'Élisabeth Marson, veuve de Mathieu Ploumen, sa belle-mère, assigne au chapitre de Sainte-Croix, pour l'anniversaire de feu Jean-Baptiste Marson, chanoine de Sainte-Croix et curé de Saint-Servais, une rente de 22 florins de Brabant, payable par Noël Firket, d'Ougnée, juridiction de Sclessin. Suit la procuration donnée à Poullon, le 7 janvier 1696.

Cartul. I, fol. 358.

2581. — 1696, 28 novembre.

Acte notarié en vertu duquel Jean-Arnold de Cartier, procureur général de l'évêque de Liége, gendre de Jean le Maître, opère le purgement d'une saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix sur les biens de feu Jacques Ghissar.

Cartul. I, fol. 101.

2582. — 1697, 11 février.

Devant les échevins de Liége, Élisabeth et Marie Plenevaux relèvent, du chapitre de Sainte-Croix, la maison du Verd Cheval, à Saint-Séverin, joignant au ci-devant béguinage de Saint-Séverin, au jardin des Orphelins et aux murailles de la cité.

Cartul. I, fol. 362.

2583. — **1697**, 30 avril.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et les communs chapelains de la même église. Le chapitre assigne une rente annuelle de 90 florins de Brabant aux chapelains; d'autre part, ceux-ci renoncent à toutes rentes, anniversaires et fondations leur payées d'ancienneté par ledit chapitre. Suivi de la procuration donnée par les chapelains, et d'un projet d'accommodement agréé par le chapitre le 3 avril 1697.

Cartul. I, fol. 64.

2584. — **1697**, 25 juin.

Le pape Innocent XII confère à Louis Stassart, prêtre, le bénéfice de Saint-Gilles en l'église Sainte-Croix, à Liége, par suite de la résignation de Mathias-Thomas Gottyr, prêtre.

Original sur parchemin, bulle de plomb disparue.

2585. — **1697**, 28 juin.

Prise de possession d'une terre sise à Saive en Hesbaye.

Cartul. IV, fol. 329.

2586. — **1698**, 4 septembre.

Description et limites du dîmage de Dochamps appartenant au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. III, fol. 218.

2587. — **1698**, 14 octobre.

Testament d'Etienne Hannosset, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 23 octobre 1708.

Reg. 87, fol. 285.

2588. — **1699**, 16 janvier.

Devant les échevins de Liége, saisie est prise par le chapitre sur les biens de la veuve Huywegen, sis à Rommershoven, pour défaut de payement de 50 florins Brabant de rente.

Cartul. V, fol. 34.

2589. — **1699**, 4 mars.

Jacques Piette, prélocuteur, au nom de Gabriel Léonard, bourgeois de Huy, purge une saisie prise le 29 mars 1697, par le chapitre de Sainte-Croix contre Hendrick Kelleners.

Témoins : Noël de Viller et Ailid Croisier ; notaire : Toussaint Fronville.

Cartul. III, fol. 4.

2590. — **1699**, 26 mars.

Devant les maire et échevins de Hollogne-sur-Geer, Jacques-André de Wezeren, seigneur de Schabrouck, relève, du chapitre de Sainte-Croix, une maison avec ses dépendances, sise audit Hollogne.

Cartul. IV, fol. 40.

2591. — **1699**, 27 mars.

Devant les échevins de Liége, Pierre-Alexandre Falloise, abbé de Beaurepart, relève, à tenir du chapitre de Sainte-Croix, 98 bonniers de terre sis à Freeren, moyennant 60 muids de rente. Ratifié, le lendemain, par les religieux de Beaurepart, nominalement désignés.

Cartul. VIII, fol. 330, 331.

2592. — **1699**, 23 mai.

Acte notarié en vertu duquel le chapitre de Sainte-Croix fait, avec Lambert d'Oupye, une convention, aux termes de laquelle ce dernier, comme possesseur d'une maison sise en la rue des Croisiers, payera au chapitre une rente annuelle de 30 florins de Brabant [1].

Cartul. I, fol. 222.

2593. — **1699**, 16 octobre.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et le prévôt de N. D. à Tongres au sujet des limites des dîmes de Nederheim.

Cartul. VIII, fol. 25 (s. m.)

2594. — **1699**.

Rapport de la valeur et des charges de la dîme de Tavier, fait par le chapitre de Sainte-Croix aux commissaires de l'Etat ecclésiastique et noble du duché de Limbourg.

Cartul. III, fol. 62.

2595. — **1700**, 27 mars.

Gabriel Léonard relève, en faveur du chapitre de Sainte-Croix, devant la cour jurée de cette collégiale, diverses rentes dues par François Collignon et autres, sur une maison sise à Huy, joignant, par derrière, aux murailles de la

---

[1] D'après le titre, cette rente avait été léguée par le chanoine Achel, pour les laudes du Saint-Sacrement, le jeudi.

ville, sur des biens sis à Neufmoustier et sur un vignoble situé hors la porte de Grognart.

Cartul. III, fol. 4 v°.

2596. — **1700**, 30 juin.

Clause du testament de Marie-Catherine Cataghen, veuve de Conrard Intbrouck, procureur.

Reg. 87, fol. 270 v°.

2597. — **1700**, 15 mai.

Devant le notaire Bartholomé Donnéa, le chapitre de Sainte-Croix cède à Jean-Alexis Royer ses droits à la saisie obtenue contre Pierre le Xhailteur, de biens sis à Eben-Emal, moyennant le payement d'un cens annuel de dix-neuf florins et cinq sols liégeois. Réalisé aux échevins de Liége, le 13 mars 1702.

Cartul. V, fol. 120.

2598. — **1700**, 17 juillet.

Devant la cour de Lantremange, jugeant à la loi d'Aix, Léonard del Thour et la veuve Pierre Lhoes relèvent, du chapitre de Sainte-Croix; une terre située en la dite juridiction.

Cartul. IV, fol. 85.

2599. — **1701**, 10 février.

Testament de Jean Fisson, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 87, fol. 272 v°.

2600. — **1701**, 26 avril.

Arrangement conclu entre l'abbaye de Beaurepart et le chapitre de Sainte-Croix, concernant la rente de soixante muids d'épeautre due au second par la première sur les biens de Freeren. Ratifié, le lendemain, par l'abbé et les religieux de Beaurepart.

Cartul. VIII, fol. 328 v°.

2601. — **1702**, 12 janvier.

Devant les maire et échevins de Dochamps, les habitants de Fraineux et de Lamormenil font connaître les circonstances dans lesquelles a été érigée la chapelle de Fraineux et les conditions, les promesses, les réserves qui ont accompagné le consentement du curé de Dochamps à l'égard de cette fondation.

Cartul. III, fol. 333 v°.

2602. — **1702**, 16 janvier.

Acte notarié relatant l'accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, Lucie Coune, veuve de Wéri Raick, héritière de Martin Coune, bénéficier de Saint-Denis, son frère, et Michel Goffin dit Le Roy, tous deux héritiers de feu Godefroid de Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, au sujet de la succession de ce dernier. Notaire : Bartholomé Donnéa.

Cartul. I, fol. 370.

2603. — **1702**, 16 mars (flamand).

Testament de Herman Van der Wecken, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 87, fol. 272-273 v°.

2604. — **1702**, 20 avril.

F. Mareschal, curé de Dochamps, consent à ce que les habitants de Fraineux et de Lamormenil fassent célébrer les offices divins dans la chapelle qu'ils ont fait reconstruire à Fraineux, en 1700, sur les fondations de l'ancienne.

Cartul. III, fol. 337 v°.

2605. — **1702**, avril.

Devant la cour échevinale de Dochamps, au comté de Montaigu, Denis Bodson, mayeur de cette cour, fait connaître, au nom des habitants de Fraineux et de Lamormenil, l'état des revenus des biens fonds donnés à la chapelle du dit Fraineux.

Cartul. III, fol. 335 v°.

2606. — **1702**, avril.

Requête adressée à Mgr de Hinnisdael, coadministrateur et grand vicaire de Liége, par les habitants de Fraineux et Lamormenil, dépendances de la paroisse de Dochamps, pour obtenir de pouvoir faire bénir la chapelle qu'ils ont fait construire audit Fraineux, en 1700, et y faire célébrer les offices divins.

Cartul. III, fol. 333.

2607. — **1702**, 1er mai.

F. Mareschal, curé de Dochamps, fait connaître la convention faite entre lui et les habitants de Fraineux et de Lamormenil, ses paroissiens, qui sont au nombre de trente-quatre, pour subvenir à la subsistance du prêtre qui sera établi chapelain à Fraineux.

Cartul. III, fol. 337 v°.

2608. — **1702**, 4 mai, à Liége.

Joseph-Clément de Bavière, prince-évêque de Liége, mande au curé de Dochamps qu'il autorise la célébration des offices divins dans la chapelle de Fraineux.

Cartul. III, fol. 338.

2609. — **1702**, 12 juin.

Acte notarié en vertu duquel Thomas-François, baron de Soumagne, seigneur et haut avoué de Nandrin, Fraineux, etc., purge, comme représentant feu Gilles de Bois et Catherine de Gaiffier, son épouse, la saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix contre le sieur Weseren, pour faute de payement d'une rente hypothéquée à Hollogne-sur-Geer. Notaire : Pierre Malmendy.

Cartul. IV, fol. 40 v°.

2610. — **1703**, 27 avril.

Le chapitre de Sainte-Croix approuve l'érection d'une chapelle à Fraineux, paroisse de Dochamps, et tous les actes qui s'y rapportent.

Cartul. III, fol. 217 v°.

2611. — **1703**, 10 juin.

Testament verbal, établi par témoins, de Jean-Charles de Ghesquier, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 18 juin 1703.

Reg. 87, fol. 277.

2612. — **1704**, 13 septembre.

Acte notarié en vertu duquel Marguerite Rolans, veuve du conseiller et avocat de Latour, purge la saisie prise par

le chapitre de Sainte-Croix, contre le sieur Poilvache, fils et héritier de feu Charles Poilvache, à défaut de payement d'une rente affectée sur deux maisons sises à Liége, derrière l'ancienne Manghenie. Le chapitre de Sainte-Croix est représenté par son receveur, Robert Curtius dit Henrici. Notaire : Henri-Lambert Brassinne.

Cartul. I, fol. 276 v°.

2613. — **1705**, 23 janvier.

Accord fait, devant notaire, entre le chapitre et les bénéficiers de Sainte-Croix, d'une part, et Hendrick Schupkens et Arnould Vooskens, son beau-frère, bourgeois de Hasselt, d'autre part, concernant les arrérages d'une rente de quatre florins de Brabant, due aux premiers comparants par les seconds, à raison de la possession d'un pré (sis à Steevoort). Le chapitre de Sainte-Croix est représenté à cet acte par les chanoines grands compteurs Jean de Looz et Dieudonné Le Vache, écolâtre.

Cartul. VI, fol. 261 v°.

2614. — **1705**, 2 mai.

Testament de Pierre de Nizet, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 14 mai 1706, surlendemain du décès.

Reg. 87, fol. 278 v°.

2615. — **1706**, 23 février.

Acte notarié en vertu duquel le chapitre de Sainte-Croix opère le rachat d'une rente de 258 florins de Brabant, des mains de Catherine van Buel, représentant Étienne Uten, jurisconsulte, seigneur de Scry, son mari. Notaire : Bartholomé Donnéa. (Voir acte du 23 février 1696.)

Cartul. I, fol. 369.

2616. — **1706**, 17 mai.

Testament de Pierre Troquay, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 26 juin 1706.

Reg. 87, fol. 282 v°.

2617. — **1707**, 7 octobre.

Partage des cens et rentes provenant de la succession de feu Godefroid de Froidmont, chanoine de Sainte-Croix, entre Louis Raick, commissaire de la cité et consorts, Michel Goffin, époux de Jeanne Le Maître; le chapitre de Sainte-Croix, représenté par Jean de Looz, chanoine et écolâtre, et François Deschamps, chanoine de cette église, et les de Sluze.

Témoins : Robert Curtius dit Henrici, receveur de Sainte-Croix, et Gilles Nossent; notaire : Barthélemi Donnéa. Suivent les procurations.

Cartul. I, fol. 391.

2618. — **1707**, 31 octobre.

Devant le notaire Henri de Richelle, les pères Carmes de Devant le Pont, à Visé, s'obligent, envers le chapitre de Sainte-Croix, à réassigner les hypothèques situées à Fexhe-Slins, sujettes à une rente de deux muids d'épeautre, nonobstant la surrogation faite par ledit chapitre à l'avocat de Presseux, de la saisine et droits acquits.

Témoins : Laurent Braibant et Henri le Tixhon, le jeune. — Réalisé aux échevins de Liége, le 7 novembre 1707.

Cartul. V, fol. 170 v°.

2619. — **1707**, 7 novembre.

Devant Barthélemi Donnéa, notaire, le chapitre de Sainte-Croix cède à Guillaume-François de Presseux, jurisconsulte et avocat, ses droits, au regard de la saisie prise par ledit chapitre contre les carmes de Visé pour défaut de payement d'une rente de deux muids d'épeautre. Chanoines de Sainte-Croix : Jean-Jaspar Groetars, François Deschamps et Jean François Piette. Témoins : Jean Bustin, prélocuteur, et Mathias Sprimont. — Réalisé aux échevins de Liége, le même jour.

Cartul. V, fol. 170.

2620. — **1707**, 30 novembre.

Devant le notaire Bartholomé Donnéa, Jean d'Heur et consors relèvent, à tenir du chapitre de Sainte-Croix, un bonnier de terre sis à Wonck, au lieu dit desseur le Chera, moyennant deux muids d'épeautre de rente, etc. Réalisé aux échevins de Liége, le 1er décembre 1707.

Cartul. V, fol. 83.

2621. — **1708**, 7 janvier.

Devant le notaire Bartholomé Donnéa, le chapitre de Sainte-Croix rachète, de Gaspar de Heine, capitaine de cavalerie au service du roi de France, une rente de 16 muids engagés par ledit chapitre à Jeanne-Agnès de Foullon, veuve du conseiller Brocart, par acte du 19 février 1684, puis retirée par le chanoine Heine. En garantie de l'exécution du contrat, le capitaine de Heine donne, entre autres, son château et ses biens d'Oulhaye.

Cartul. I, fol. 157.

2622. — **1708**, 20 janvier.

Acte passé entre le chapitre de Sainte-Croix, représenté par les chanoines Jean de Looz, écolâtre, François Deschamps et Jean-François Piette, d'une part, Nicolas Gillet, prêtre et bénéficier, Hubert de Bouhoulle, échevin de Visé, Henri de Richel, mayeur de Nivelle et de Haccourt, représentant feu le chanoine de Sluze; Reine de Sluze, veuve de Robert Pluyghers, et Juette de Sluze, sa sœur, d'autre part, touchant les rentes choisies par ledit chapitre de Sainte-Croix pour l'exonération de la messe fondée par feu Godefroid de Froidmont, chanoine de la même église.

Témoins : Mathias Sprimont et Noël de Villers; notaire : Barthélemi Donnéa.

Cartul. I, fol. 387.

2623. — **1708**, 28 juin.

Mesurage de deux pièces de terre sises à Goyer, appartenant au chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. VI, fol. 250.

2624. — **1708**, 3 juillet.

Testament de Guillaume de Labricque, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 14 octobre 1716.

Reg. 87, fol. 309.

2625. — **1708**, 4 octobre.

Noël Firquet et Michel de Ry, d'Ougnée, relèvent, du chapitre de Sainte-Croix, deux maisons sises à Ougnée, hauteur de Sclessin, moyennant le payement de 22 florins Brabant de rente laissés au chapitre de Sainte-Croix par feu le chanoine Marson, pour son anniversaire.

Témoins : Louis Stassart et Jean-Jaspar Groetars, chanoines et grands compteurs de Sainte-Croix; notaire : Leverd.

Cartul. I, fol. 384.

2626. — **1708**, 10 novembre.

Devant le notaire Jacques Tielens, Dieudonné Donnay, procureur de la cour de Liége, purge la saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix sur les biens de Baudouin Braibant, situés entre la campagne de Limont et Bovenistier.

Cartul. IV, fol. 204.

2627. — **1709**, 18 janvier.

Le chapitre de Sainte-Croix cède à Paschal Du Moulin, avocat, ses droits à une rente de 50 florins lui léguée par le chanoine Gisbert d'Achel. Du Moulin leur payera une rente équivalente, hypothéquée sur la première rente de 50 florins et sur sa maison portant l'enseigne du Lion d'or, située sur la Batte, joignant à la maison de l'Ancre et à celle du Mouton d'or.

Témoins : Robert Curtius dit Henrici et Antoine Pauli ; notaire : Le Verd. Réalisé aux échevins de Liége, le même jour. Sont mentionnés : Jean-François Mackerelle, doyen, Renier Mols, Hilaire et Lohier, chanoines de Sainte-Croix.

Cartul. I, fol. 385, 386.

2628. — **1709**, 2 février.

Testament de Jean-François Houdret, prêtre, gardien du chœur de Sainte-Croix. Approuvé le 11 juin 1710.

Reg. 87, fol. 294.

2629. — **1709**, 31 mai.

La cité de Liége constitue les rentes suivantes : 80 florins en faveur du chapitre de Sainte-Croix; 40 florins en faveur de Jean Harlé, curé de Saint-Martin, et 480 florins en faveur de Philippe Jamart, curé de Saint-Adalbert, partie faisant pour son église et les pauvres de sa paroisse.

Témoins : Lambert Boesmans, avocat, et Henri-Antoine d'Oupeye; notaire : Lambert Rochart. La rente de 80 florins était attribuée au chapitre de Sainte-Croix moyennant le versement à la ville d'un capital de 2,000 florins de Brabant.

Cartul. I, fol. 388 v°.

2630. — **1709**, 16 juillet.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et celui de Saint-Jean, touchant la dîme de Kemexhe.

Cartul. VII, fol. 44 v°.

2631. — **1709**, 23-24 août.

Henri-Maximilien Hilaire, fils du bourgmestre Hilaire, et Pierre Grégoire, valet dudit bourgmestre, appréhendés par des militaires, réclamèrent le droit d'asile, en traversant les cloîtres de Sainte-Croix. Cette réclamation, appuyée par le chanoine-chantre Hilaire, oncle dudit Maximilien, ne fut pas écoutée : les prisonniers furent conduits prisonniers au corps de garde du palais. Après des démarches faites, au nom du chapitre, par son doyen de Macquerelle, puis par son prévot Guillaume-Bernard de Hinnisdael, grand vicaire, M. de Rochebrunne, commandant de la ville de Liége pour leurs H. H. P. P. les États généraux des Provinces-Unies, fit relivrer, le lendemain, les prisonniers

devant le portail de Sainte-Croix, d'où ils se retirèrent dans une maison claustrale jusqu'à ce qu'ils eussent présenté leurs décharges.

Cartul. I, fol. 395 v°.

2632. — **1709,** 15 octobre.

Bulle du pape Clément XI, accordant des indulgences à la confrérie érigée en la collégiale Sainte-Croix, sous le titre de l'Invention de la Sainte-Croix.

Original sur parchemin ; bulle de plomb enlevée.

2633. — **1710,** 7 janvier.

Bulle du pape Clément XI, nommant Henri de la Naye prévot de Sainte-Croix en remplacement de feu Guillaume-Bernard de Hinnisdael. La bulle est accompagnée des lettres exécutoires de Jean-François Mackereelle, doyen de Sainte-Croix.

Original sur parchemin, muni de la bulle en plomb.

2634. — **1710,** 30 juin — 13 mars 1712.

Le chapitre de Sainte-Croix prend saisie, devant la cour de Warfusée, des biens de Renier Bellefroid d'Yernawe, pour faute de payement d'une rente de quatre muids d'épeautre; les biens sont situés en la campagne de Hepcée, etc.

Cartul. IV, fol. 292 v° et 335.

2635. — **1710,** 8 novembre.

Réduction au denier 25 de la rente de 60 florins de Brabant due par le clergé primaire et secondaire de Liége à la

fabrique de Sainte-Croix. Cette rente avait été créée en 1651 au denier 15 et réduite, en 1667, au denier 20.

Chanoines de Sainte-Croix : Jean-Hubert Lohier, administrateur de la fabrique, Jean-Éverard Fossoulle, grand compteur, Étienne Goeswin, receveur du clergé. Témoins : Dominique Bollogne, Catherine Henin; notaire : Lambert Budin.

Cartul. I, fol. 399.

2636. — **1711,** 31 janvier.

Testament de Nicolas Voos, prêtre, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 4 février 1711.

Reg. 87, fol. 295.

2637. — **1711,** 14 mars.

Devant le notaire L. Budin, réduction au denier 25 (4 p. c.) de rentes dues par le clergé primaire et secondaire, au chapitre de Sainte-Croix. Ces rentes avaient été, en 1649, créées au denier 15 et réduites, en 1667, au denier 20.

Cartul. 13, fol. 19.

2638. — **1711,** 26 mars.

Transaction conclue entre Jean Peters, curé de Tavier, et les habitants de Xhos, au sujet du desservant de la chapelle de Xhos. Suit la procuration des habitants de Xhos et l'acte par lequel ils ratifient la transaction.

Cartul. 13, fol. 147 v°.

2639. — **1712,** 31 mars.

Convention faite, devant le notaire Charles Frérart, entre le chapitre de Sainte-Croix et le béguinage de Saint-

Christophe, concernant la dîme de 3 bonniers de terre, sous la juridiction de Freeren. Suit une procuration du curé et des administrateurs du béguinage de Saint-Christophe, en date du 30 mars 1712.

Cartul. VIII, fol. 340.

2640. — 1712, 13 avril.

Acte notarié en vertu duquel le chapitre de Sainte-Croix subroge dom Michel de Loncin, religieux du Val-Saint-Lambert, représentant Michel de Loncin, son frère, dans les droits qu'avait ledit chapitre à la saisie des biens ayant appartenu à feu Servais Benoist, puis à Renier Bellefroid, et situés sous la juridiction de Warfusée.

Cartul. IV, fol. 337.

2641. — 1713, 17 mai.

Accord fait entre le chapitre de Saint-Martin, à Liége, celui d'Ouffet et celui de Sainte Croix, touchant les limites de leurs dîmes de Warzée et d'Ouffet en Condroz. Sont mentionnés : Ernest Harzeus, chanoine de Saint-Martin ; Cornélis Le Rus, chanoine d'Ouffet ; Jean-Everard Fossoul et François Dechamps, chanoines de Sainte-Croix ; Mathieu Rasquinet, curé de Warzée ; J.-A Caverenne, notaire.

Cartul. III, fol. 37 v°.

2642. — 1713, 12 décembre.

Devant le notaire Henri Mouilhet, Godefroid Gromelier, curé de Freeren, purge la saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix, d'une terre sise à Freeren.

Cartul. VIII, fol. 345 v°.

2643. — **1714**, 18 janvier.

Testament de Lambert Ferret, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 2 février 1715.

Reg. 87, fol. 299.

2644. — **1714**, 9 février.

Devant le notaire Leverd, le chapitre de Sainte-Croix subroge Gérard-Lambert Moors, avocat, dans ses droits touchant certains biens hypothéqués d'une rente de 2 muids d'épeautre.

Cartul. 13, fol. 11.

2645. — **1714**, 10 février.

Devant le notaire Barthélemi Donnéa, le chapitre de Sainte-Croix rachète, du couvent des Sépulchrines de Huy, une rente de 100 florins de Brabant (1). Est mentionné Jean-François de Mackerelle, doyen de Sainte-Croix, examinateur synodal.

Cartul. 13, fol. 12 v°.

2646. — **1714**, 6 mars.

Testament de Jacques Houdret, hebdomadaire de Sainte-Croix. Approuvé le 3 octobre 1725.

Reg. 87, fol. 331.

2647. — **1714**, 17 avril.

Devant le notaire Caverenne, le chapitre de Sainte-Croix purge, hors des mains du chapitre de Saint-Martin, une

---

(1) Suit une procuration des chanoinesses Sépulchrines en date du 5 février 1714.

saisie relative à une rente de 3 muids d'épeautre hypothéquée à Othée [1].

Cartul. 13, fol. 14 v°.

2648. — **1715**, 7 mars.

Testament de Jacques Le Ruytte, prêtre, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 8 mars 1715.

Reg. 87, fol. 303.

2649. — **1715**, 9 mars.

Testament de Gilles-Mathias Denis, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 10 mars 1715.

Reg. 87, fol. 307.

2650. — **1715**, 3 octobre.

Devant le notaire L. Budin, le chapitre de Sainte-Croix rachète, des barons van der Heyden de Blisia, seigneurs de Haren, etc., une rente de 77 florins 15 pattards.

Cartul. 13, fol. 24 v°.

2651. — **1716**, 4 octobre.

Accord fait entre le chapitre de Saint-Martin, les chanoines d'Ouffet et la collégiale de Sainte-Croix, touchant les limites des dîmes de Lisen et d'Ouffet.

Cartul. III, fol. 51.

---

[1] Le surlendemain, Adam de Chesne fut subrogé dans les droits du chapitre de Sainte-Croix. Cartul. 13, fol. 17.

2652. — **1717**, 25 février.

Devant le notaire Larmoyer, Bernard de Stier, chanoine de Saint-Jean-Evangéliste, purge, hors des mains du chapitre de Sainte-Croix, une rente de 70 florins de Brabant sur la maison du Léopard, en Vinave d'Ile.

Cartul. 13, fol. 21.

2653. — **1717**, 10 mai.

Le chapitre de Sainte-Croix ayant embarqué, sur la Meuse, un autel destiné à l'église de Havelange, des habitants de cette localité viennent le charger sur deux chariots, au rivage d'Ivoz, pour le transporter à Havelange.

Cartul. III, fol. 124.

2654. — **1717**, 30 juin.

J. P. L., évêque de Porphyre, vicaire général de l'évêché de Liége, autorise l'abbaye de Saint-Gilles à faire une transaction avec le chapitre de Sainte-Croix, au sujet de la dîme sur 2 bonniers de terre à Freeren. La supplique précède cet octroi.

Cartul. VIII, fol. 343 v°.

2655. — **1717**, 6 juillet.

Accord fait, devant le notaire Charles Frérart, entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Saint-Gilles, concernant la dîme sur 2 bonniers de terre appartenant à ladite abbaye et situés à Freeren. Ratifié, le lendemain, par l'abbé et les religieux de Saint-Gilles.

Cartul. VIII, fol. 342, 343 v°.

2656. — **1717**, 28 août.

Déclaration faite, devant le notaire Libert, par Claude Rigaz et Wathy Philippar, de Nivelle, repreneurs de la pêcherie du chapitre de Sainte-Croix, à Visé, au sujet de cette pêcherie (1).

Cartul. 13, fol. 25 v°.

2657. — **1717**, 15 octobre.

Jean Stasseyns déclare n'avoir aucun droit de passage sur les terres que le chapitre de Sainte-Croix possède à Petit-Goyer.

Cartul. VI, fol. 250 v°.

2658. — **1717**, 22 octobre.

Enquête relative aux limites entre les juridictions de Visé et de Nivelle-sur-Meuse et à la pêche de Lixhe.

Cartul. V, fol. 270

2659. — **1718**, 22 avril.

Devant le notaire M. Libert, le chapitre de Sainte-Croix confère à Lambert Lambrecht, Peter Henkars et consors ses droits au purgement d'une saisie de biens sis à Mall.

Cartul. VIII, fol. 346.

2660. — **1718**, 29 avril.

Mesurage d'une terre sise à Fexhe-lez-Slins.

Cartul. 13, fol. 22.

---

(1) D'autres déclarations à ce sujet sont faites les 30 août et 14 septembre 1717. *Cartul. 13*, fol. 26.

2661. — **1718**, 13 mai.

Accord fait, devant le notaire Firket, entre le chapitre de Sainte-Croix et l'aumône des pauvres de la Cité, concernant une rente hypothéquée à Hocheporte, à Liége.

Cartul. 13, fol. 20.

2662. — **1718**, 5 juillet.

Protestation du chapitre de Sainte-Croix au sujet du pont construit sur la Berwinne, près de l'ancien fort de Navagne.

Reg. 71, fol. 278.

2663. — **1718**, 20 août.

Le chapitre de Sainte-Croix, représenté par François Deschamps, chanoine, et Lambert Natalis, receveur, vend à Sa Majesté Impériale et catholique, représentée par le chevalier de Winckels, receveur au comptoir de Navagne, à l'intervention de l'architecte Vercruys commis à la construction du pont, vingt-deux verges grandes et quatre petites de terre, sises sous la hauteur de Visé, pays de Liége, « prenant ledit terrain depuis la Berwinne avec tout le fond vers la rivière de Moeuse, compris aussy la digue, terrain de la forteresse de l'ancienne redoubte de Nayvagne jusques à la palisade du comptoir et allant de laditte palisade jusques à la pourie fontaine et point au dela, avec aussy le fond dans lequel sont construicts les deux pilliers du pont de la Berwinne », etc.

Témoins : Jean Airkin, bénéficier, et Henri Lescrinier, ancien bourgmestre de Visé ; notaire : G.-F. de Tongre.

Cartul. V, fol. 275 v°.

2664. — **1718**, 14 décembre.

Devant le notaire Libert, le chapitre de Sainte-Croix subroge Lambert Closset, chanoine de Saint-Barthélemi, dans ses droits à un terrain sis faubourg Sainte-Walburge, adjugé audit chapitre pour défaut de payement d'une rente de 5 muids 4 setiers d'épeautre; le faubourg Sainte-Walburge avait été brûlé en 1701.

Cartul. 13, fol. 28.

2665. — **1719**, 28 avril.

Transaction conclue, devant le notaire Rochart, entre le chapitre de Sainte-Croix, celui de Tongres et le collège de Saint-Materne, concernant les dîmes à Freeren. Suivent les procurations et ratifications des dits chapitres et collège.

Cartul. 13, fol. 39 (1).

2666. — **1719**, 19 mai.

Accord fait entre les chapitres de Saint-Martin et de Sainte-Croix, d'une part, et Henri-Albert de Hemricourt, baron de Weyer, au sujet d'une rente de trente setiers d'épeautre.

Cartul. 13, fol. 65 v°.

2667. — **1719**, 21 novembre.

Testament d'Otton-Henri de Goer de Herve, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 27 novembre 1719.

Reg. 87, fol. 313.

---

(1) Par suite d'une erreur, la pagination de ce registre passe de 28 à 39.

2668. — **1719**, 17 juin.

Arrangement conclu, devant le notaire Cours, entre Jean-René de Neufcourt, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Tongres, décimateur de Sluse, et le chapitre de Sainte-Croix, décimateur de Nederheim, au sujet d'une terre dont la dîme est contestée.

Cartul. 13, fol. 28.

2669. — **1720**, 13 décembre.

Purgement de saisie fait, devant le notaire Natalis, par Gilles Damor, des mains du chapitre de Sainte-Croix, concernant l'hypothèque sise à Avroy, d'un muid d'épeautre de rente.

Cartul. 13, fol. 40 v°.

2670. — **1721**, 8 janvier.

Transaction conclue, devant le notaire Smal, entre l'abbaye du Val-des-Ecoliers et le chapitre de Sainte-Croix, concernant un enclos situé sur la voie de Fize à Crisnée. Suivent les ratifications des chapitres intéressés.

Cartul. 13, fol. 41.

2671. — **1721**, 15 janvier.

Abornement des dîmes de Havelange, Verlée et Jeneffe-en-Condroz.

Cartul. III, fol. 169 v°.

2672. — **1721**, 17 mars.

Devant le notaire Natalis, Jean Smeisters et Mathias Kelers, d'Heur-le-Tiexhe, relèvent du chapitre de Sainte-

Croix, une terre sise à Freeren, sujette envers le dit chapitre, à 3 muids d'épeautre de rente.

Cartul. 13, fol. 47 v°.

2673. — **1721**, 7 juillet.

Testament de Jean-François Mackerelle, doyen de Sainte-Croix. Avec codicille du 28 janvier 1728. Approuvé le 13 mars 1728.

Reg. 88, fol. 3.

2674. — **1722**, 18 mai.

Purgement fait, devant le notaire Libert, par Jean-François de Gaen, chanoine de Saint-Paul, d'une saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix, pour défaut de payement de deux chapons de cens.

Cartul. 13, fol. 43 v°.

2675. — **1722**, 16 septembre.

Purgement fait, devant le notaire Libert, par le Révérend Antoine-Erard de Fisenne, d'une saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix contre la veuve Jacques Tixhon.

Cartul. 13, fol. 46.

2676. — **1723**, 15 février.

Testament de Jean-François Deschamps, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 18 février 1723.

Reg. 87, fol. 317.

2677. — **1723**, 7 juin.

Testament de Guillaume Canisius, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 17 juin 1723.

Reg. 87, fol. 322.

2678. — **1723,** 10 juin.

Testament de Jacques-François Pollain, chapelain et sacristain de Sainte-Croix. Approuvé le 18 décembre 1727.

Reg. 87, fol. 336.

2679. — **1723,** 10 juillet.

Testament d'Arnold-François Hilaire, chanoine-chantre de Sainte-Croix. Avec codicille du 7 avril 1724. Approuvé le 11 avril 1724.

Reg. 87, fol. 324.

2680. — **1724** n. st., 1er mars (latin).

Le pape Innocent XIII ratifie la convention en vertu de laquelle Matthias Humblet cède un canonicat de Sainte-Croix à Pierre-Léonard Bartholdi, en échange du bénéfice des saintes Agnès et Marguerite en l'église Saint-Adalbert. Ce canonicat avait été conféré à Humblet par Charles, roi des Romains, ensuite du décès de Jean-Gaspar Groutars, survenu en juillet 1722.

Original sur parchemin, bulle de plomb disparue.

2681. — **1724,** 2 mars.

Testament d'Arnold Plusquin, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 3 janvier 1725.

Reg. 87, fol. 329.

2682. — **1724,** 17 mars.

Purgement fait, devant le notaire Lesuisse, par les héritiers de la veuve Haweghen née Corselius, d'une saisie prise par le chapitre de Sainte-Croix pour défaut de

payement de 50 florins Brabant de rente hypothéqués à Romershoven.

Cartul. 13, fol. 46 v°.

2683. — **1724,** 21 avril.

Mesurage de terres et prairies appartenant au chapitre de Sainte-Croix, sous la juridiction de Visé.

Cartul. V, fol. 277.

2684. — **1725,** 16 avril.

Testament de Jean-Arnold Malaxhe, prêtre, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 4 février 1736.

Reg. 88, fol. 20 v°.

2685. — **1725,** 6 octobre.

Testament d'Etienne Goeswin, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 8 mai 1728.

Reg. 88, fol. 5.

2686. — **1726,** 11 mai.

Testament de Nicolas Dupont, maître du chant à Sainte-Croix. Approuvé le 15 juillet 1726.

Reg. 87, fol. 332.

2687. — **1726,** 8 juillet.

Accord fait, devant le notaire Frérart, entre le chapitre de Sainte-Croix et Jeanne Tilkin, de Paifve, veuve de Marc Antoine, au sujet de la dîme des agneaux perçue dans la paroisse de Freeren par le dit chapitre.

Cartul. 13, fol. 50.

2688. — **1727**, 26 février.

Testament de Guillaume-François de Sluze, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 14 février 1728.

Reg. 88, fol. 1.

2689. — **1727**, 30 décembre.

Testament de Jean de Looz, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix. Avec codicilles. Approuvé le 19 mai 1731.

Reg. 88, fol. 8 v°.

2690. — **1728**, 22 août.

Testament de Jean-Hubert Lohier, doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 27 décembre 1740.

Reg. 88, fol. 23 v°.

2691. — **1729**, 26 avril.

Devant le notaire Lesuisse, Jeanne-Agnès Renson, veuve de Jean-Philippe de Goeswin, commissaire de la Cité, vend au chapitre de Sainte-Croix sa maison sise dans les cloîtres de Sainte-Croix.

Cartul. 13, fol. 55 v°.

2692. — **1730**, 30 juin.

Testament de Thomas Renson, prêtre, chapelain de Sainte-Croix. Approuvé le 4 novembre 1731.

Reg. 88, fol. 17 v°.

2693. — **1730**, 28 novembre.

Testament de Paul de La Naye, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 18 janvier 1732.

Reg. 88, fol. 18 v°.

2694. — **1732**, 20 mars.

Testament de Martin de Lhonneux, prêtre et hebdomadaire ou sacristain de Sainte-Croix. Approuvé le 22 avril 1732.

Reg. 88, fol. 16.

2695. — **1732**, 23 mai.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye de Saint-Jacques, au sujet du relief d'une terre sise à Stiers, mouvant de la cour féodale de la dite abbaye.

Cartul. 13, fol. 61 v°.

2696. — **1732**, 13 septembre.

Mesurage d'une terre sise à Visé, joignant à la Berwinne, vendue par le chapitre de Sainte-Croix à Sa Majesté Impériale et Catholique.

Cartul. 13, fol. 63.

2697. — **1732**, 24 octobre.

Relief de la dîme de Denville et de Hafflignoul et d'un bonnier sis à la Croix à Viemme, relevant en fief de l'abbé de Stavelot.

Cartul. 13, fol. 63 v°, 78 v°.

2698. — **1734**, 17 janvier.

Testament de Jacques Stevart, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix, jurisconsulte et avocat. Il mentionne son confrère Gal de Couthuin, vice-écolâtre. Avec codicille du 26 novembre 1738. Approuvé le 15 octobre 1745.

Reg. 88, fol. 31.

2699. — **1734**, 25 juin.

Approbation du testament verbal de Jean-Baptiste Le Pas, chanoine de Sainte-Croix, mort la veille.

Rég. 88, fol. 19 v°.

2700. — **1734**, 14 novembre.

Testament de Gilles Servais, maître du chant de Sainte-Croix. Approuvé le 15 avril 1735.

Reg. 88, fol. 19 v°.

2701. — **1736**, 19 janvier.

Testament de Pierre de Grand-Champs, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 21 octobre 1740.

Reg. 88, fol. 22 v°.

2702. — **1736**, 9 mars.

Devant le notaire Jansenne, Jean-Joseph Warnotte transporte, au profit de Jean-Everard Ubens, chanoine de Sainte-Croix, une rente de 50 florins de Brabant, sur une maison sise alle Paire, à Coronmeuse. Réalisé aux Echevins de Liége, le même jour.

Cartul. 13, fol. 99.

2703. — **1736**, 22 décembre.

Acte notarié en vertu duquel Pierre-Jean-Laurent baron de Méan, seigneur de Pailhe, Montigny-sur-Sambre, échevin de Liége, donne en rendage à Jean-Théodore de Loncin une maison sise en la Haute-Sauvenière à Liége. Réalisé aux Echevins de Liége, le 24 décembre 1736.

Cartul. 13, fol. 79 v°.

2704. — **1737**, 9 janvier.

Henry Lescrinier, ancien bourgmestre de Visé, vend à Gilles Mollin le jeune une maison sise près du pont de Navagne, juridiction de Visé, érigée sur un fond appartenant au chapitre de Sainte-Croix, à Liége.

Témoins : Jean-Matthias Wottem, prélocuteur devant la cour de Visé, et Marguerite Delfosse. Notaire : E. F. de Herve.

Cartul. V, fol. 277 v°.

2705. — **1738**, 9 juin.

Testament de Hubert-François Deprez, prêtre, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 27 mai 1740.

Reg. 88, fol. 21.

2706. — **1739**. 24 avril.

Testament de Walter-Baudouin Gal de Couthuin, doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 5 février 1746, lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 35 v°.

2707. — **1739**, 29 juillet.

Testament de Jean-François Tellier, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 3 août 1740.

Reg. 88, fol. 21 v°.

2708. — **1739**, 2 décembre.

Le chapitre de Sainte Croix relève de M. Elias, comme nouveau seigneur de Houtain-Saint-Siméon et Once-sur-Geer, une terre sise sur la voie qui va de Houtain à Maestricht.

Cartul. 13, fol. 80 v°.

2709. — **1742,** 24 juin et 13 juillet.

Testament de Pierre-Lambert de Bernimolin, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 18 avril 1744, lendemain du décès.

Reg 88, fol. 26.

2710. — **1743,** 28 juin.

Testament de Gilles Collon, prêtre, bénéficier de Sainte-Croix. Avec codicille du 3 juillet 1743. Approuvé le 16 juillet 1743.

Reg. 88, fol. 25.

2711. — **1743,** 10 août.

Testament de Dieudonné Levage, chanoine et chantre de Sainte-Croix, suivi d'un second testament du 7 janvier 1747. Approuvé le 4 octobre 1747. Son neveu, André de Behault, était son coadjuteur et son héritier.

Reg. 88, fol. 37.

2712. — **1743,** 25 novembre.

Testament de François Detawe, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 9 novembre 1752.

Reg. 88, fol. 54.

2713. — **1743,** 3 décembre.

Transaction faite entre le chapitre de Sainte-Croix et les communs bénéficiers de cette église, représentés par Guillaume Monnay, curé de Saint-Séverin, et François Detawe, bénéficier, en vertu d'un acte du 28 novembre 1743 signé par Mr Henkinet, curé de Saint-Nicolas-aux-Mouches, au

sujet de la réception des « mercenarii », savoir les deux prêtres hebdomadaires, le gardien du chœur, le maître du chant et le sacristain établis par le chapitre. Cette transaction est suivie de l'acte de procuration mentionné ci-dessus et d'autres actes relatifs à la provision et à la prise de possession de l'office d'hebdomadaire.

Cartul. A, fol. 400 v°.

2714. — **1744**, 21 juin.

Rendage fait, devant le notaire Nihoul, par Marie-Françoise Joseph de Geer à Nicolas Hansoul, d'une maison sise près des Dominicains, à Liége.

Cartul. 13, fol. 83 v°.

2715. — **1744**, 13 octobre.

Testament de Jean Fromanteau, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 31 octobre 1744, lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 29 v°.

2716. — **1744**, 30 décembre.

Le chapitre de Sainte-Croix relève, à la cour féodale de Liége, des menues dîmes à Havelange et à Verlée.

Cartul. 13, fol. 85 v°.

2717. — **1746**, 4 mai.

Testament de Barthélemi Dadoumont, mayeur de Châtelet, passé devant le notaire Lyon.

Cartul. 13, fol. 112.

2718. — **1747**, 11 janvier.

Testament d'André Hardy, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 1er février 1747.

Reg. 88, fol. 30 v°.

2719. — **1747**, 22 juillet.

Testament de Jean-François Piette, chanoine de Sainte-Croix, fondateur de bourses. Approuvé le 25 décembre 1750.

Reg. 88, fol. 47 v°.

2720. — **1747**, 5 octobre.

Testament d'Antoine-Sébastien Jamar de Montfort, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le lendemain.

Reg. 88, fol. 39 v°.

2721. — **1747**, 10 octobre.

Testament de J.-Lambert Lefebvre, maître de chant de Sainte-Croix. Approuvé le 12 octobre 1747.

Reg. 88, fol. 40.

2722. — **1748**, 14 février.

Testament d'Antoine-Joseph Xhervelle, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 15 juin 1748.

Reg. 88, fol. 40 v°.

2723. — **1748**, 26 février.

Transaction faite, devant le notaire de Bleret, entre le chapitre de Sainte-Croix et Marie-Anne Van Hove, veuve d'Uldéric-Joseph Schaetzen, échevin de Tongres, au sujet d'une rente hypothéquée sur les biens des van Castarts.

Cartul. 13, fol. 87.

2724. — **1748**, 6 août.

Testament de Jean-Everard Hubens, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 17 mai 1752.

Reg. 88, fol. 51 v°.

2725. — **1748**, 20 septembre.

Disposition testamentaire de Pierre-Léonard Bartholdi, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 12 octobre 1748.

Reg. 88, fol. 43 v°.

2726. — **1749**, 12 mai.

Testament de Jacques Menu, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 3 août 1752.

Reg. 88, fol. 52 v°.

2727. — **1749**, 22 mai.

Transaction faite entre le chapitre cathédral et celui de Sainte-Croix, au sujet d'une rente de 15 muids et 4 setiers d'épeautre.

Cart. 13, fol. 88.

2728. — **1749**, 5 novembre.

Testament de Jacques Franquinet, chanoine et chantre de Sainte-Croix.

Reg. 88, fol. 56.

2729. — **1750**, 20 avril.

Testament de Jean-Henri Lembor, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix. Approuvé le 5 août 1758.

Reg. 88, fol. 64.

2730. — **1750**, 10 décembre.

Testament d'Antoine Dubois, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 16 décembre 1750.

Reg. 88, fol. 44. — Reg. 416, fol. 105.

2731. — **1751**, 15 juin.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et François Delvaux, curé de Tavier, au sujet des revenus de la cure de Tavier.

Cartul. III, fol. 63 v°. — Cartul. 13, fol. 131 v°.

2732. — **1751**, 21 août.

Testament de Jean Jacquet, chanoine de Sainte-Croix. Avec codicille du 25 juillet 1754. Approuvé le 23 octobre 1762.

Reg. 88, fol. 76 v°.

2733. — **1752**, 18 mai.

Testament de Jean-Laurent de Limbourgh, chanoine et chantre de Sainte-Croix. Approuvé le 9 décembre 1763.

Reg. 88, fol. 81 v°.

2734. — **1752**, 15 juillet.

Devant le notaire Moreau, Nicolas Delpaire, chanoine de Sainte-Croix, donne en rendage à Noël-Toussaint Lévecque, carillonneur de Saint-Lambert et de Sainte-Croix, une maison claustrale de cette dernière église, située à la Table de pierre. Réalisé à la cour jurée de Sainte-Croix, le 27 novembre 1756.

Cartul. 13, fol. 109.

2735. — **1752**, 6 octobre.

Ordonnance du Conseil d'État des Provinces Unies enjoignant aux habitants de Nederheim et de Paifve, de contribuer, avec ceux de Freeren et de Wihogne, à la

réparation de la tour et de la maison pastorale dudit Freeren. Cette ordonnance est précédée d'une supplique, à ce sujet, de J. Meyers, curé de Freeren et dépendances.

Cartul. 13, fol. 97.

2736. — **1753,** 9 mai.

Décret du conseil souverain de Brabant au sujet de la compétence de Jean-François Delvaux, curé de Tavier.

Cartul. 13, fol. 114.

2737. — **1753,** 9 juillet.

Le chapitre de Sainte-Croix relève, de l'abbé de Stavelot, de main à bouche, les dîmes de Denville et de Hafflignoul et un bonnier de terre à la Croix à Viemme (avec annexes [1]).

Cartul. 13, fol. 104.

2738. — **1753,** 17 novembre.

Caution fournie par Jacques Fabri, nommé receveur de Sainte-Croix.

Cartul. 13, fol. 107.

2739. — **1753,** 20 avril.

Transaction conclue, devant le notaire Droixhe, entre Pierre-Eustache Jamar de Montfort, doyen de Sainte-Croix, Paul Dubois, marchand, et Henri Natalis, aussi marchand, au sujet du testament conjonctif dudit Paul Dubois et de

---

[1] Un autre relief, de main à bouche, se fit le 30 mai 1755. Cartul. 13. fol. 106.

feue Clémence Destordeur, et de l'hérédité de feu Antoine Dubois, chanoine de Sainte-Croix. Ratifié le 13 juillet 1753, par Jérôme Spinula, nonce apostolique.

Cartul. 13, fol. 101 v°.

2740. — **1754**, 6 juin.

Testament de Pierre-Joseph de Borlez, chanoine de Sainte-Croix. Avec ajoute du 7 février 1755. Approuvé le 6 octobre 1755.

Reg. 88, fol. 56 v°.

2741. — **1754**, 14 juin.

Convention faite entre les députés du clergé et le magistrat de Liége, au sujet du Poids de la ville. Suivent les ratifications.

Cartul. 13, fol. 110 v°.

2742. — **1754**, 25 octobre et 1er novembre.

Copie de deux lettres, l'une de J.-M. d'Ortho, conseiller de la princesse d'Orange, l'autre de P.-B. Carton, commis de la Jointe, au sujet des biens de mainmorte que le chapitre de Sainte-Croix possédait aux Pays-Bas.

Cartul. 13, fol. 108.

2743. — **1754**, 11 décembre.

Transaction conclue entre le chapitre de Sainte-Croix et Jean-François Gérard, vicaire perpétuel de Havelange, au sujet des dîmes novales de Havelange. Suit la confirmation de l'archidiacre.

Cartul. 13, fol. 105.

2744. — 1755, 3 mars.

Prêt de 3,000 florins (à 2 1/2 p. c.) fait par le chapitre de Sainte-Croix à celui de Saint-Jean, pour la réédification de cette dernière église. Suit un bordereau d'où il résulte que le prêt du chapitre de Sainte-Croix s'élevait, le 3 mars 1735, à 11,000 florins. Le 9 mars 1757, le chapitre de Sainte-Croix consentit un nouveau prêt de 10,000 florins à 2 1/2 p. c.

Cartul. 13, fol. 105 v°, 110.

2745. — 1755, 5 mai.

Testament de François-Alexis-Joseph Coune ou de Coune, junior, chanoine de Saint-Barthélemi, devenu, plus tard, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 9 mars 1782, lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 91 v°.

2746. — 1756, 7 octobre.

Testament de Nicolas Delpaire, chanoine de Sainte-Croix. Il mourut le même jour. Approuvé le lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 60.

2747. — 1756, 21 octobre.

Sentence des commissaires déciseurs à Maestricht, entre les habitants de Néderheim et Paifve, et le chapitre de Sainte-Croix, au sujet des réparations à faire à l'église paroissiale et au presbytère de ... (on ne dit pas quelle localité) [1].

Cartul. 13, fol. 115 v°.

---

[1] Probablement Freeren.

2748. — **1757**, 25 janvier.

Testament de Nicolas-F.-J. de Coune, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé (sans indication de date).

Reg. 88, fol. 66 v°.

2749. — **1757**, 13 avril.

Convention faite, devant le notaire Moreau, entre le chapitre de Sainte-Croix et Dieudonné Degives, curé de Verlée, au sujet des dîmes novales de Verlée.

Cartul. 13, fol. 116.

2750. — **1757**, 19 avril.

Transaction faite, devant le notaire J.-N. Moreau, entre le chapitre de Sainte-Croix et François Lamotte, au sujet des comptes de feu Maximilien-Joseph Donceel, en son vivant receveur dudit chapitre.

Cartul. 13, fol. 116 v°, 130.

2751. — **1757**, 30 août.

Testament de Jean Nizet, prêtre, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 27 janvier 1758.

Reg. 88, fol. 62.

2752. — **1757**, 21 novembre.

Répertoire des registres et écrits reposant au greffe de l'échevinage de Bertogne.

Cartul. 13, fol. 117.

2753. — **1758**, 1er février.

Record de la justice de Bertogne tendant à prouver que

la maison du mayeur de ce lieu doit servir de lieu d'emprisonnement pour les malfaiteurs et vagabonds.

Cartul. 13, fol. 117 v°.

2754. — **1758**, 10 avril.

Permission donnée par le chapitre de Sainte-Croix aux sieurs avocat Raick, Bury et consors, maîtres du bure aux eaux, d'extraire du charbon sous un jardin sis à Saint-Nicolas en Glain, moyennant 1/80e du charbon extrait. Notaire : J. N. Moreau.

Cartul. 13, fol. 123 v°.

2755. — **1758**, 8 mai.

Testament de Dominique Wautoz, bénéficier de Sainte-Croix. Avec codicille du 5 février 1760.

Reg. 88, fol. 67 v°.

2756. — **1758**, 26 mai.

Convention conclue, devant le notaire J. N. Moreau, entre le chapitre de Sainte-Croix et la commune de Havelange, au sujet des réparations à faire à la tour de l'église de Havelange. Suit la ratification des habitants de Havelange.

Cartul. 13, fol. 118.

2757. — **1759**, 19 mai.

Convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix et le conseiller de Behr, au sujet de la muraille qui sépare la compterie de Sainte-Croix de la maison claustrale y attenante du côté de Saint-Hubert.

Cartul. 13, fol. 120.

2758. — **1759**, 9 octobre.

Rendage d'une maison, brassine, etc., situées à Waremme, rue du Pont, proche la porte de Saint-Trond, fait par les Sépulchrines de Waremme à Pierre Stas, ancien bourgmestre de Waremme. Notaire : Jos. Dangleur.

Cartul. 13, fol. 121.

2759. — **1759**, 24 novembre.

Transaction conclue, devant le notaire J. N. Moreau, entre le chapitre de Sainte-Croix et Guillaume Fabri, vicaire perpétuel de Fize-le-Marsal, concernant la « compétence » ou portion congrue de ce dernier.

Cartul. 13, fol. 122 v°.

2760. — **1760**, 8 janvier.

Testament d'Adolphe-Joseph de Scoville, chanoine de Sainte-Croix. Avec ajoute du 23 mai 1761. Approuvé le 5 juin 1761.

Reg. 88, fol. 74.

2761. — **1760**, 26 janvier.

Testament de Michel-Gérard Cochoul, bénéficier de Sainte Croix.

Reg. 88, fol. 68 v°.

2762. — **1760**, 14 juin.

Transaction conclue, devant le notaire J. N. Moreau, entre le chapitre de Sainte-Croix et la commune de Fize le-Marsal, au sujet de la réparation de la tour de l'église de cette paroisse. Suit la procuration des habitants de Fize.

Cartul. 13, fol. 124.

2763. — **1760**, 15 juin.

Testament de Barthélemi Grégoire, chanoine de Sainte-Croix. Avec ajoute du 16 juin 1760. Approuvé le 30 juin 1760.

Reg. 88, fol. 71.

2764. — **1760**, 3 août.

Testament d'Henri-Eustache Corroy, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 11 novembre 1761.

Reg. 88, fol. 76.

2765. — **1761**, 28 septembre.

Testament de J.-B. Macar, chanoine jubilaire de Sainte-Croix. Approuvé le 10 novembre 1762.

Reg. 88, fol. 80 v°.

2766. — **1762**, 29 avril.

Convention faite, devant le notaire P. Jacquemotte, entre le chapitre de Sainte-Croix et la commune de Fize-le-Marsal, au sujet des deux « bellefroids » de la tour dudit Fize. Suit la procuration des habitants de Fize.

Cartul. 13, fol. 127 v°.

2767. — **1762**, 13 mai.

Ordonnance seigneuriale du chapitre de Sainte-Croix concernant la chasse, la pêche et les ruisseaux de Bertogne.

Cartul. 13, fol. 128 v°.

2768. — **1762**, 27 août.

Testament de Joseph-François Destordeur, prêtre, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 29 octobre 1762.

Reg. 88, fol. 78.

2769. — **1763**, 25 février.

Le chapitre de Sainte-Croix répudie l'hérédité du chanoine Jean-Joseph de Guelleux, décédé à Dinant la nuit du 20 au 21 courant. Cette hérédité est acceptée, le 12 mars 1763, par la mère du défunt, Dieudonnée de Behault, veuve de Philippe-Charles de Guelleux, seigneur de Chaudeville.

Reg. 88, fol. 80 v°, 81.

2770. — **1763**, 22 avril.

Sentences du conseil de Luxembourg au sujet des bois de Bertogne.

Cartul. 13, fol. 145.

2771. — **1764**, 21 janvier.

Relief fait, au nom du chapitre de Sainte-Croix, des biens relevant du grand trésorier ou costre de Saint-Lambert.

Cartul. 13, fol. 132 v°.

2772. — **1764**, 22 avril.

Testament de Gaspar Wadeleux, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 11 mai 1764.

Reg. 88, fol. 82.

2773. — **1764**, 11 septembre.

Rendage proclamatoire de la maison de la Barbe d'Or, située proche le Pont de Torrent à Liége, fait par Nicolas-Toussaint de Thier, chevalier, seigneur de Skeuvre, en faveur de Charles-Nicolas Outers.

Cartul. 13, fol. 171.

2774. — **1764**, 14 septembre.

Transaction conclue entre les seigneurs et habitants de Tavier, La Chapelle et Baugnée, d'une part, et le chapitre de Sainte-Croix, d'autre part, concernant la reconstruction de l'église paroissiale et de la tour de Tavier.

Cartul. 13, fol. 129.

2775. — **1765**, 13 septembre.

Relief de la menue dîme de Havelange et de Verlée, à la cour féodale de Liége.

Cartul. 13, fol. 134.

2776. — **1765**, 23 novembre.

Protestation du chapitre de Sainte-Croix contre les défauts des habitants de Freeren, Wihogne, Paifve et Nederheim, relativement à la cloche décimale et à la nef de l'église de Freeren.

Cart. 13, fol. 135 v°.

2777. — **1765**, 18 décembre.

Convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix, et Jean-Pierre-Joseph de Bex, seigneur de Freloux, au sujet de la dîme d'une terre dite Sauhay, juridiction de La Chapelle.

Cartul. 13, fol. 135.

2778. — **1766**, 19 juillet.

Déclaration de J.-A. Tamineau, curé d'Ellemelle, au sujet de l'entretien de la tour de son église.

Cartul. 13, fol. 135 v°.

2779. — **1767**, 15 janvier.

Testament de Jacques-Joseph Balleine, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 9 janvier 1768.

Reg. 88, fol. 82 v°.

2780. — **1767**, 15 mai.

Transaction conclue entre le chapitre de Sainte-Croix et les paroissiens de Tavier, au sujet du marguillier-prêtre de cette paroisse.

Cartul. 13, fol. 137.

2781. — **1767**, 15 juillet.

Le chapitre de Sainte-Croix décharge le baron de Gaesbeeck, seigneur de Linsmeau, du payement ultérieur des cens dus, sur certaines terres, à la recette de Hampteau.

Cartul. 13, fol. 166.

2782. — **1767**, 19 septembre.

Sentence en cause le chapitre de Sainte-Croix contre François-Ernest Delvaux, ancien hebdomadaire de la même église, au sujet du bénéfice que Delvaux possédait à Sainte-Croix.

Cartul. 13, fol. 138.

2783. — **1768**, 9 juillet.

Recès du chapitre de Sainte-Croix touchant le partage, entre le dit chapitre et celui de Saint-Denis, de la dîme des fruits d'une terre sise en lieu dit Brabant, à Thys.

Cartul. 13, fol. 138 v°.

2784. — **1768**, 15 décembre.

Relief de terres fait, par le chapitre, à la cour censale du chapitre de Saint-Jean, à Goyer.

Cartul. 13, fol. 141 v°.

2785. — **1769**, 2 janvier.

Sentence du conseil de Luxembourg, concernant les bois de Bertogne.

Cartul. 13, fol. 145.

2786. — **1769**, 4 janvier.

Acte notarié en vertu duquel Léonard-Joseph Moors, procureur, syndic des Etats, et Marie-Jeanne-Joseph Walthéry, son épouse, donnent tous leurs biens à Jean Barthels, bénéficier. Notaire : Lamborelle.

Réalisé aux Echevins de Liége, le 26 janvier 1769.

Cartul. 13, fol. 139.

2787. — **1769**, 19 janvier.

Transaction conclue entre le chapitre de Sainte-Croix et les communs bénéficiers de cette église, au sujet des cures de Saint-Nicolas-aux-Mouches et de Saint-Séverin, touchant la préséance, etc.

Cartul. 13, fol. 161 v°.

2788. — **1769**, 17 février.

Relief de biens féodaux, fait par le chapitre de Sainte-Croix, à la grande Trésorerie de Saint-Lambert (voir acte du 21 janvier 1764).

Cartul. 13, fol. 140.

2789. — **1769**, 18 mars.

Consentement donné par le chapitre de Sainte-Croix à l'érection d'une chapelle à Devantave (1), paroisse de Dochamps. Suit une procuration des habitants de Devantave.

Cartul. 13, fol. 140 v°.

2790. — **1769**, 16 octobre.

Relief fait par le chapitre, à la cour féodale de la vouerie de Streel, d'une rente hypothéquée entre Fooz et Freloux.

Cartul. 13, fol. 141 v°.

2791. — **1770**, 18 février.

Accord fait entre le sieur Beaufays, recteur du bénéfice de la Visitation, à Sainte-Croix, et le sieur Outers, au sujet d'une rente due audit bénéfice sur la maison de la Barbe d'or, près du pont de Torrent.

Cartul. 13, fol. 145 v°.

2792. — **1771**, 9 novembre.

Codicille de Pierre-Guillaume, comte de Méan, prévôt de Sainte-Croix. Accepté le 16 mai 1777.

Reg. 88, fol. 89 v°.

2793. — **1772**, 4 janvier.

Testament de Pierre-Martin Dupont, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 6 novembre 1772.

Reg. 88, fol. 85 v°.

---

(1) Actuellement dépendance de Marcour.

2794. — **1772**, 27 mars.

Charles-Nicolas Outers cède à Mathieu Lemaire et Guillaume-Oger-Gérard Emont ses droits à la maison de la Barbe d'or, sise proche le pont de Torrent, à Liége.

Cartul. 13, fol. 173 v°.

2795. — **1772**, 11 mai.

Le chapitre de Sainte-Croix autorise les maîtres de la fosse du petit Cocquay, sise à Montegnée, à extraire, par le bure situé au Rieu au pont, le charbon existant sous un terrain audit Montegnée.

Cartul. 13, fol. 143.

2796. — **1772**, 15 juin.

Relief des menues dîmes de Havelange et Verlée, fait à la cour féodale de Liége.

Cartul. 13, fol. 143 v°.

2797. — **1773**, 12 février.

Relief d'une maison sise à Facompier, à Liége, fait par Léonard Defrance, à la cour féodale de la grande costerie de Saint-Lambert.

Cartul. 13, fol. 146.

2798. — **1773**, 20 octobre.

Convention entre le chapitre de Sainte-Croix et François-Joseph Masson, prêtre, concernant le desservant de la chapelle de Xhos, paroisse de Tavier.

Cartul. 13, fol. 146 v°.

2799. — **1774**, 28 février.

Sentence de la cour de Freeren, Heur et Wihogne (Naudorp), entre les repreneurs des dîmes de Sainte-Croix et Gilles-Jaspar de Nederheim.

Cartul. 13, fol. 149.

2800. — **1774**, 1er août.

Testament du chanoine Lembrée. Approuvé le 29 septembre 1774.

Reg. 88, fol. 85 v°.

2801. — **1775**, 28 juillet.

Relation faite par l'huissier Chauvistrée, de l'arrêt interposé sur la dîme de Tavier.

Cartul. 13, fol. 150 v°.

2802. — **1775**, 11 novembre.

Relief fait, à la cour féodale du grand costre de Saint-Lambert, par Simon Masson, recteur de l'autel Saint-Nicolas à Sainte-Croix, tant en son nom qu'au nom du chapitre, de rentes hypothéquées à Facompier, à Liége.

Cartul. 13, fol. 150 v°.

2803. — **1776**, 6 février.

Transaction entre le chapitre de Sainte-Croix et Simon Masson, recteur de l'autel Saint-Nicolas, d'une part, et Léonard Defrance, possesseur d'hypothèques situées à Facompier, à Liége, d'autre part.

Cartul. 13, fol. 151.

2804. — **1776**, 13 décembre.

Testament de Sébastien Georis, prêtre, bénéficier et sacristain de Sainte-Croix. Approuvé le 22 décembre 1776.

Reg. 88, fol. 86.

2805. — **1777**, 5 janvier.

Abornement des dîmes de Dochamps, certifié par C. Godefroid dit Lamormainil, curé de cette paroisse.

Cartul. 13, fol. 152 v°.

2806. — **1777**, 31 janvier.

Testament de Jean-François Matagne, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 2 février 1777.

Reg. 88, fol. 87 v°.

2807. — **1777**, 4 juillet.

Constitution de cinquante florins Brabant de rente, faite par les confrères de la Chapelle des Clercs en faveur du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. 13, fol. 153 v°.

2808. — **1777**, 3 décembre.

Transaction entre le chapitre de Sainte-Croix, d'une part, Nicolas Ernst et Hubert Winandts, d'autre part, au sujet d'une rente de 50 florins Brabant due par la ville de Visé.

Cartul. 13, fol. 154 v°.

2809. — **1777**, 13 décembre.

Transaction entre le chapitre de Sainte-Croix et Louis-François-Joseph Fowarge et consors, au sujet de l'hérédité

de Guillaume-François de Sluse, en son vivant chanoine de Sainte-Croix.

Cartul. 13, fol. 155 v°.

2810. — **1778**, 5 avril.

Testament conjonctif de Lambert-Barthélemi de Gille, chanoine de Sainte-Croix, et de Anne-Marie de Gille, sa sœur. Approuvé le 23 novembre 1783, jour du décès du chanoine.

Reg. 88, fol. 92 v°.

2811. — **1778**, 18 avril.

Vente d'une maison claustrale de Sainte-Croix, faite par Angéline-Thérèse de Fromanteau, douairière de Jean-Joseph de Behr, conseiller aulique de l'électeur de Trèves, à Jean-Jacques Tutot, marchand libraire.

Cartul. 13, fol. 174.

2812. — **1778**, 22 juin.

Accord fait entre le chapitre de Sainte-Croix et les habitants de Nederheim, Paifve, Freeren et Wihogne, concernant les dîmes de ces localités.

Cartul. 13, fol. 156.

2813. — **1778**, 29 juillet.

Testament de Charles de Chestret, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 15 septembre 1778, jour du décès.

Reg. 88, fol. 90.

2814. — **1779**, 19 mars.

Constitution d'une rente de 495 florins de Brabant, faite au profit du chapitre de Sainte-Croix par le clergé de Liége.

Cartul. 13, fol. 162 v°.

2815. — **1779**, 30 juin.

Transaction entre le chapitre de Sainte-Croix, Remi Lebeau, de Laminne et consors, touchant une rente de cinquante florins de Brabant due par la ville de Visé.

Cartul. 13, fol. 166 v°.

2816. — **1779**, 25 septembre.

Supplique du chapitre de Sainte-Croix au pape, lui demandant d'emprunter 40,000 florins (8,000 écus monnaie romaine), pour subvenir aux frais de reconstruction des églises paroissiales de Freeren et d'Ellemelle, et d'achèvement du cloître de la collégiale elle-même. Il y est dit que l'emplacement de Sainte-Croix fut transformé de château en église par Notger ; que le sanctuaire fut consacré, en 978, par cet évêque qui y créa un collège de quinze chanoines, dont le nombre fut porté à trente par Wazon ; que l'édifice fut reconstruit, en grande partie, au xve siècle (*sic*), comme le prouve le style du monument ; que la tour, le campanile et la partie postérieure de l'église restèrent intacts ; que le cloître, menaçant ruines, fut démoli vers 1765, et qu'on n'a pas les moyens d'en terminer la reconstruction ; enfin, que les revenus fixes de la fabrique s'élèvent seulement à 323 florins.

Le pape charge l'évêque de Liége d'accorder, le cas échéant, au chapitre, l'objet de sa requête.

Cartul. 13, fol. 164.

2817. — **1780**, 1er mars.

Convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix et la commune d'Ellemelle, concernant la reconstruction de l'église de cette localité. Suit un acte de procuration et une protestation faite à ce sujet.

Cartul. 13, fol. 167 v°.

2818. — **1780**, 14 avril.

Convention entre le chapitre de Sainte-Croix et Jean Martin, pour la construction d'une nouvelle grange à la cense de Freeren.

Cartul. 13, fol. 175.

2819. — **1780**, 4 octobre.

Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liége, autorisant le chapitre de Sainte-Croix à emprunter 8,000 écus monnaie romaine, amortissables sur les revenus d'un canonicat qui restera vacant pendant 40 ans.

Cartul. 13, fol. 163.

2820. — **1780**, 23 octobre.

Testament de Pierre-Eustache Jamar de Montfort, chanoine et doyen de Sainte-Croix. Approuvé le 24 juin 1787, lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 96 v°.

2821. — **1781**, 2 juin.

Testament de Mathias Rome, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 26 août 1781.

Reg. 88, fol. 91.

2822. — **1781**, 5 juin.

Jean-Jacques Tutot, imprimeur, cède au chapitre de Sainte-Croix sa maison qu'il a achetée de la douairière de Behr. Suit un acte de quittance du susdit Tutot.

Cartul. 13, fol. 17.

2823. — **1781**, 26 novembre.

Sentence du conseil de Brabant, au sujet de la construction d'une nouvelle église, filiale de Tavier, réclamée par les habitants de Limon, La Chapelle, Hestreux, Trixhosdain, Grand et Petit Berleur.

Cartul. 13, fol. 168 v°.

2824. — **1781**, 13 décembre.

Protestation du chapitre de Sainte Croix concernant la recette des biens de la fabrique de l'église de Freeren.

Cartul. 13, fol. 177 v°.

2825. — **1782**, 17 janvier.

François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liége, annexe à la cure de Fize-le-Marsal le bénéfice de N.-D. et Sainte-Croix existant dans la même église paroissiale.

Cartul. 13, fol. 170.

2826. — **1782**, 31 décembre.

Transaction entre le chapitre de Sainte-Croix, maître Guillaume Fabry, curé de Fize-le-Marsal, et Pierre-Charles Labeye, curé de Sainte-Aldegonde, à Liége, au sujet du bénéfice de N.-D. et de la Sainte-Croix en ladite église de Fize.

Cartul. 13, fol. 170.

2827. — **1783**, 19 septembre.

Testament de Walter Troignée, prêtre, chanoine et chantre de Sainte-Croix. Approuvé le 22 mars 1786, jour du décès.

Reg. 88, fol. 96.

2828. — **1784**, 4 juin.

Testament de Lambert Beauvoix, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 9 avril 1785, surlendemain du décès.

Reg. 88, fol. 95.

2829. — **1785**, 11 août.

Relief des menues dîmes de Havelange et de Verlée, à la Cour féodale de Liége.

Cartul. 13, fol. 186.

2830. — **1785**, 18 août.

Convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix et Paschalis Printhagen, curé de Freeren, touchant la construction de la maison pastorale de cette localité.

Cartul. 13, fol. 186.

2831. — **1785**, 16 décembre.

Transaction entre le chapitre de Sainte-Croix et l'abbaye du Val-Saint-Lambert, touchant la perception de la dîme sur une terre sise à Fize-le-Marsal et à Momalle. Suivent les procurations.

Cartul. 13, fol. 186 v°.

2832. — **1786**, 6 novembre.

Caution prêtée pour Jacques-Théodore Bodson, prêtre et bénéficier, au moment de sa nomination en qualité de receveur du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. 13, fol. 193.

2833. — **1787**, 31 janvier.

Testament de Dieudonné-Michel Pollard, chanoine et écolâtre de Sainte-Croix. Il fait un legs à son frère Pierre-Léonard Pollard, aussi chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 28 septembre 1789, lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 101.

2834. — **1787**, 4 mai.

Convention faite entre le chapitre de Sainte-Croix et François-Henri Favechamps, prêtre, pour la desservitorerie de la chapelle de Xhos.

Cartul. 13, fol. 193 v°.

2835. — **1787**, 25 novembre.

Testament de Martin Lembor, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 26 novembre 1787, lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 98.

2836. — **1788**, 15 janvier.

Relief, de main et bouche, de la dîme de Denville et Hafflignoul et d'une terre sise à la Croix à Viemme, à la cour féodale de Stavelot.

Cartul. 13, fol. 195.

2837. — **1788**, 18 janvier.

Visite de la maison décanale du chapitre de Sainte-Croix.

Cartul. 13, fol. 195 v°.

2838. — **1788**, 22 août.

Transaction entre le chapitre de Sainte-Croix et la commune d'Ellemelle, concernant une somme de 650 florins due au premier par la seconde.

Cartul. 13, fol. 196 v°.

2839. — **1788**, 17 octobre.

Testament de Gérard-Joseph Welkenrade, bénéficier et marguillier de Sainte-Croix. Approuvé le 13 novembre 1788.

Reg. 88, fol. 98 v°.

2840. — **1788**, 2 décembre.

Testament de Jean-Matthieu Gilon, bénéficier de Sainte-Croix. Approuvé le 14 décembre suivant.

Reg. 88, fol. 100.

2841. — **1788**.

Circuit de la paroisse et du dîmage de Dochamps, décrit par le curé C. Godefroid.

Cartul. 13, fol. 197 v°.

2842. — **1789**, 17 janvier.

Testament de Michel-Joseph de Diffuy, chanoine de Sainte-Croix. Approuvé le 9 mai 1790, jour du décès.

Reg. 88, fol. 101 v°.

2843. — **1789**, 24 avril.

Hypothèque fournie par l'ex-bourgmestre de Chestret, en garantie du dépôt fait entre ses mains, par les chanoines de Sainte-Croix, des sommes dues par ces derniers à feu leur confrère de Chestret. Suit un recès capitulaire à ce sujet, en date du 18 avril 1789.

Cartul. 13, fol. 199.

2844. — **1789**, 25 avril.

Le chapitre de Sainte-Croix cède à Hubert Matrige, maître maçon, les droits qu'il possède sur la maison du Bon Repos, dite du Champion, située en la paroisse Saint-Hubert à Liége.

Cartul. 13, fol. 200.

2845. — **1789**, 4 août.

Déclaration de Pierre-Joseph Henkart, chanoine de Saint-Martin, au sujet d'une fenêtre qu'il a été autorisé à percer, et donnant jour sur le jardin de la maison décanale de Sainte-Croix. Le 14 janvier 1795, le chanoine Henkart fut autorisé à placer un second carreau au-dessous du premier.

Cartul. 13, fol. 211, 211 v°.

2846. — **1789**, 12 septembre.

Constitution, par le chapitre de Sainte-Croix, d'une rente de 200 florins de Brabant en faveur d'Anne-Marie Wynroex, épouse du chevalier de Fassin, seigneur de Grand-Aaz, etc.

Cartul. 13, fol. 201.

2847. — **1789**, 23 novembre.

Les maire et échevins de la cour de Kemexhe mettent Jean-François Ermel en possession d'une maison et de biens saisis, situés sous leur juridiction.

Cartul. 13, fol. 201 v°.

2848. — **1791**, 17 février.

Arrangement conclu entre le chapitre de Sainte-Croix et Simon Gérard, curé de Bertogne, au sujet de la « compétence » ou portion congrue de ce dernier.

Cartul. 13, fol. 203.

2849. — **1791**, 23 mars.

Arrangement conclu entre le chapitre de Sainte-Croix, Arnold-Paschal Printhagen, curé de Freeren, et Jean Meyers, ancien curé de la même paroisse, au sujet du bénéfice de Saint-Nicolas audit Freeren.

Cartul. 13, fol. 204 v°.

2850. — **1791**, 16 juin.

Transaction conclue entre la commune de Mohiville et Scoville, et le chapitre de N.-D. à Ciney, concernant la tour de l'église de Mohiville et la cloche décimale.

Cartul. 13, fol. 205 v°.

2851. — **1791**, 2-18 juillet.

Abornement entre le dîmage de Fontenoy et celui de Verlée, fait à l'intervention du chapitre de Sainte-Croix,

des Croisiers de Huy, du chanoine Glaireuse, du sieur de Rossius d'Humain, doyen de Saint-Paul, du sieur Degive, curé de Verlée et de l'abbaye de Saint-Hubert.

Cartul. 13, fol. 206 v°.

2852. — **1792**, 18 juin.

Testament de Jean-Hubert, baron de Moffarts, chanoine de Sainte-Croix. Avec codicilles des 1er, 11 et 22 août 1792. Approuvé le 30 novembre 1793, lendemain du décès.

Reg. 88, fol. 102 v°.

2853. — **1793**, 30 janvier.

État des biens et revenus de l'ancienne abbaye des Écoliers à Liége, unis au chapitre de Sainte-Croix par concession apostolique du 25 mars 1790, conformément au contrat passé le ... février de la même année, entre le chapitre de Sainte-Croix et celui des Écoliers, avec l'approbation du prince-évêque. L'église des Écoliers, la maison conventuelle, les cours, jardins, verger et dépendances [1] étaient, en janvier 1793, occupés par un hôpital militaire. Estimés à 240,000 florins en 1790, par l'architecte Renoz, leur état de dégradation en avait fait tomber l'évaluation à 40,000, trois ans après. Cet état est dressé par Joseph Outin, ex-procureur des ci-devant Écoliers, lequel déclare l'avoir fait de mémoire, les registres ayant été emportés au delà du Rhin par le citoyen Labeye, qui a dit en avoir l'ordre du prince.

Original sur papier, signé par Joseph Outin et par Jacques-J. Marchin, commissaire.

---

[1] Non compris les maisons et brasseries y annexées et louées à des particuliers.

2854. — **1793**, 18 avril.

Extrait du testament de Maximilien-Henri-Joseph de Libert de Flémalle, tréfoncier de Saint-Lambert, chanoine de Saint-Jean, ancien chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 88, fol. 102.

2855. — **1793**, 4 mai.

Clôture de comptes entre André de Behault, doyen de Sainte-Croix, et les héritiers de Pierre-Eustache Jamart de Montfort, son prédécesseur. Suivent une procuration et un recès capitulaire.

Cartul. 13, fol. 208 v°.

2856. — **1793**, 27 novembre.

Caution prêtée pour Jean-Erasme Bodson, prêtre et bénéficier, sur le point d'être nommé receveur du chapitre.

Cartul. 13, fol. 210 v°.

2857. — **1795**, 1er février, à Munster.

Testament de Charles Jalheau, chanoine de Sainte-Croix. Il mourut le 1er février 1795, à Munster en Westphalie, tandis que le notaire était occupé de mettre au net l'acte de ses volontés dernières, et fut inhumé en la même ville, le surlendemain.

Reg. 88, fol. 106.

2858. — **1795**, 30 juin.

Caution de Henry Magis, prélocuteur, receveur du chapitre.

Cartul. 13, fol. 212.

2859. — **1795, 24 septembre.**

Testament de Jean-François Chevron, bénéficier de Sainte-Croix.

Reg. 88, fol. 109.

2860. — **1795, 27 novembre.**

Protestation des chanoines de Sainte-Croix contre les bourgmestres de Nederheim, qui voulaient, nonobstant un arrangement du 22 juin 1788, imposer le chapitre, à raison des dîmes.

Cartul. 13, fol. 213.

2861. — **1796, 22 février.**

Testament de François-Arnold Graillet, chanoine de Sainte-Croix.

Reg. 88, fol. 109 v°.

SUPPLÉMENT.

2862. — XIVe siècle (latin).

Immunités dont jouissent les cloîtres des églises secondaires.

Cartul. II, fol. 147 v°.

2863. — XIVe siècle (latin).

Indication de certaines coutumes des églises secondaires de Liége.

Cartul. A, fol. 382 v°. — Cartul. II, fol. 214.

2864. — **1598**, 6 mai (latin).

Ernest de Bavière, évêque de Liége, confère à Louis Massin, chanoine prébendé de Saint-Denis, les fonctions d'écolâtre de Sainte-Croix, vacantes par le décès de Jean de Gerbehaye [1].

Original sur parchemin, signé *Ernestus*, et muni du grand sceau, brisé, d'Ernest de Bavière.

---

[1] Cette nomination n'eut pas d'effets, le chanoine Jean Nyes ayant été admis à l'écolatrie quelque temps après.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

T. I. — Page XXI, note 2. Au lieu de *n° 1027*, lisez : *n° 1076*.

XLI. Au lieu de : *Mathieu-Joseph Conrardy (1854-1882), Jules-Mathieu-Joseph Defize, curé depuis 1882*, lisez : *Mathieu-Joseph Conrardy (1854, résigne en 1875), Jules-Mathieu-Joseph Defize, depuis 1875*.

XLVII, dernière ligne. Au lieu de *situs*, lisez : *sidus*.

LI, note 3. Ajoutez : BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, p. 384.

IDEM, note 4. Ajoutez : BERLIÈRE, *Suppliques d'Innocent VI*, p. 548.

LVII. Il existe, aux Archives de l'État, à Liège, des documents relatant qu'après la mort « du pauvre petit prévôt de Méan » en 1777, plusieurs chanoines de Sainte-Croix offrirent la dignité de prévôt au tréfoncier Nicolas de Ghysels, mais que celui-ci déclina toute candidature, surtout lorsqu'il sut que le baron de Haxhe de Bierset était sur les rangs. *Papiers Ghysels*, dossier n° 349.

LVIII. Jean, doyen de Sainte-Croix en 1212, est mentionné dans une charte de l'abbaye d'Heylissem. Le sceau appendu à cette charte comme étant celui de la collégiale Sainte-Croix est celui du chapitre de Saint-Jean. A.H.E.B., t. XXV, p. 296.

LXIV. Durant le schisme de Thierri de Perwez, le curé de Saint-Séverin à Liège se fit abusivement

recevoir à un canonicat et au décanat de Sainte-Croix. BALAU, *Chroniques liégeoises*, pp. 203-204.

LXX. Ajoutez : *Wédéric, chantre, 1189.*

LXXIV. Denis de Somprez était vesti ou vicaire de l'église paroissiale et doyen rural de Stavelot, mais il ne desservait pas personnellement sa cure.

LXXVIII. Ajoutez : *Godefroid, écolâtre, 1141, 1143.*

XCII. Bernard de Berne figure encore comme chanoine de Sainte-Croix dans une charte de 1373. VAN DOOREN, *Inventaire des archives de la ville de Malines*, t. VII, publié par Hermans, p. 216.

CII. M. du Chatelet, qui obtint une prébende en 1745, doit être identifié avec le chanoine Piret, mentionné p. CLIV.

CXXXII. Ajoutez : *Israhel, chanoine* (?), *1011.*

CLVI. Première colonne, avant-dernière ligne. Au lieu de : *Grégoire Valkener*, lisez : *Georges Valkener.*

CLXXXV. Au lieu de : *Walter, 1032*, lisez : *Walter, 1011* (?), *1032.*

7, n° 8. Au lieu de : *l'Empereur Henri*, lisez : *l'Empereur Henri III.*

22, n° 36. Au lieu de : *Lambert, chanoine de Sainte-Croix et vesti de Fize*, lisez : *Lambert, chanoine de Sainte-Croix et vesti de Freeren.*

23, note 1. Au lieu de : *1131*, lisez : *1191.*

196, n° 531, avant-dernière ligne. Au lieu de : *Machon*, lisez : *Mathon.*

209, n° 573. Au lieu de : *feu Jacques de Celles*, lisez : *Jacques de Celles.*

244, n° 685. Au lieu de : *officiel*, lisez : *official.*

270, n°s 761 et 762. Jean Panthouf. Voy. FAYEN, *Lettres de Jean XXII*, t. II, n° 3209.

294, n° 833, dernière ligne. Au lieu de : *Fachin de Lembor*, *chanoine de cette église*, lisez : *chanoine de Saint-Pierre.*

370, n° 1097. Au lieu de : *Mathias de Glons*, lisez : *Mathias de Glain.*

381, n° 1135. Id. Id.

416, n° 1252. Au lieu de : *chanoine, prêtre...*, lisez : *chanoine-prêtre.*

498, n° 1536. Cet acte porte, dans le registre, le millésime *1432;* c'est une erreur. Il faut lire *1442.*

T. II. — Page 165, n° 2291. Au lieu de : *chanoine et officiant*, lisez : *chanoine et official.*

166, n° 2297. Au lieu de : *Villers*, lisez : *Willerzies.*

221, n° 2543. Au lieu de : *1687*, lisez : *1587.*

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

T. I.

Page XVIII. Ajoutez : Il existe dans les collections Ulysse Capitaine des jetons ou méreaux de la collégiale Sainte-Croix (*Inventaire des manuscrits*, n°s 1298-1300).

— XXIX, 4e ligne. Au lieu de *Thomas de Hemricourt*, lisez : *Tilman de Hemricourt*; 5e ligne. Au lieu de *Gilles d'Orjo*, lisez : *Henri d'Orjo*.

— LI. Après l'article consacré à Jean Maurelli, ajoutez : FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n°s 392, 644, 846.

ID. Après l'article consacré à Antoine de Fize, ajoutez : Le 22 août 1363, Wilbrand Baute, bachelier en décrets, clerc du diocèse d'Osnabrug, demanda la prévôté, un canonicat et une prébende de Sainte-Croix, sur le point de devenir vacants parce que Antoine de Fize avait obtenu une expectative de prébende et de dignité à la cathédrale de Saint-Lambert. Cette demande fut renouvelée, le 5 juin 1365, au nom de Charles IV, empereur, et obtint une réponse favorable (FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n°s 1041, 1400).

ID. Après la note 4, ajoutez : FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n°s 644, 912, 913, 1019, 1041, 1400, 1514, 1521.

— LVII. Après l'article consacré à Gilles-Etienne de Ghéquier, ajoutez : Voy. *Collection Capitaine*, t. II, p. 38, n° 5809.

— LIX. Après la note 3, ajoutez : Voy. *Abbaye du Val Saint-Lambert*, charte n° 318 (sceau).

Page LXI. Philippe Bruni est encore mentionné comme chanoine de Sainte-Croix dans une charte des Carmélites de Huy de janvier 1321, et le 21 octobre 1322 (BARBIER, *Abbaye de Floreffe*, t. II, p. 253).

— LXIV. Concernant Gilles de Lapide devenu chanoine de Saint-Servais à Maestricht, voy. *Echevins de Liége*, œuvres, reg. n° 57, fol. 110.

— LXV. Maître Gérard Chevalier fut curé de Sainte-Catherine à Liége. *Echevins de Liége*, reg. n° 57, fol. 151, où il est par erreur nommé Jean, et fol. 236 v° (19 nov. 1500 et 30 janvier 1501).

— LXX. Dans la liste des chantres, après Gilles 1171, ajoutez : Wédéric, 1189.

— LXXIV. Denis de Somprez était vicaire ou vesti et doyen du concile de Stavelot, mais la cure était desservie par un autre ecclésiastique. *Haute cour de Stavelot*, reg. n° 1, fol. 60, 63.

— LXXVIII. Dans la liste des écolâtres, après Meinard, ajoutez : Godefroid, 1141, 1143.

— XCII. Antoine le Berwier fut nommé chanoine de Sainte-Croix le 9 juillet 1363, par échange avec Jean de Fexhe, qui obtint l'église de Gedinnes (FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n° 925).

— XCVI. Concernant maître Henri de Bossu, ajoutez : FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n°s 310, 371, 550.

— XCVII. Pierre Braen était fils de Jean, domesticus du duc de Brabant et clerc de Morinie. FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n° 641.

— CXVI. Jean de Fexhe résigna le 9 juillet 1363 et obtint la cure de Gedinnes (FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n° 925).

ID. Etienne de Flémalle, fils de maître Jean de Flémalle, demanda un canonicat de Sainte-Croix ; il obtint, le 15 janvier 1363, un canonicat en l'église de Thuin (FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n° 524).

Page CXIX, note 1. Ajoutez : FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n° 950.

ID. Henri de Furno, clerc et official de Liége, licencié ès lois, est qualifié chanoine de Sainte-Croix, le 14 janvier 1363 (FIERENS, *Suppliques d'Urbain V*, n° 511. Voy. *Official*).

— CXXXIV. Jean, chanoine de Sainte-Croix, est mentionné le 7 décembre 1220 (*Cartulaire de Cornillon*, tome II, fol. 27).

— CLVI. Dans l'article consacré à Gaspar Pacquier, au lieu de *Grégoire Valkener*, lisez : *Georges Walkener*.

— 15, n° 20. Au sujet de l'alleu de Herve, ajoutez : La cour échevinale de la collégiale Sainte-Croix à Herve est encore mentionnée en 1261, 1276 et 1317 (B. C. R. H., 4e série, t. IV, pp. 242, 267, 280).

— 355, n° 1038. Au lieu de *Quaednechelen*, lisez : *Marlinne*.

— 426, n° 1284. Au lieu de *Jean de Jehay (?)*, lisez : *Jean de Gohay*.

T. II.

Page 380, à la table, ajoutez : GOHAY (Jean de), I, 426.

— 407, à la table, supprimez : JEHAY (Jean de), I, 426.

TABLE DES MATIÈRES.

38. — Société anonyme M. WEISSENBRUCH, imprimeur du Roi
Société typographique : Liége, Bouillon, Paris, 1755-1793)
49, rue du Poinçon, Bruxelles.

s Chartes de la Collégiale
e. v. 2
24649